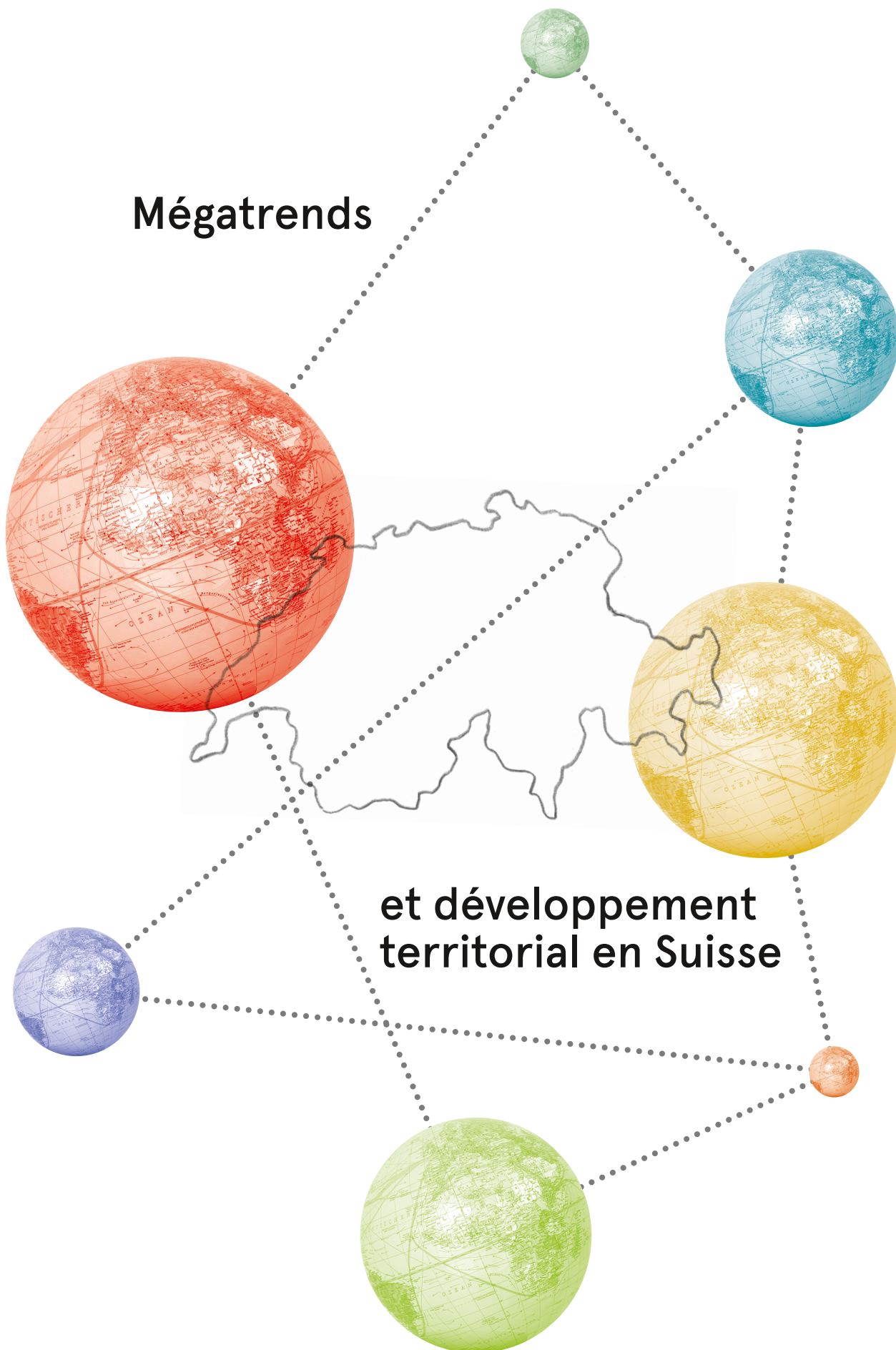


Mégatrends



et développement territorial en Suisse

IMPRESSUM	
Éditeur	
Conseil de l’organisation du territoire (COTER)	
Auteurs	
Brigit Wehrli-Schindler, Zurich	
Ariane Widmer Pham, Lausanne	
Comité de rédaction	
Lukas Bühlmann (Président), EspaceSuisse	
Hans-Georg Bächtold, Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)	
Silvia Tobias, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL)	
Traduction française	
Office fédéral du développement territorial (ARE)	
Production	
Rudolf Menzi, Communication, Office fédéral du développement territorial (ARE)	
Conception graphique et illustrations	
Atelier Poisson, Lausanne	
Giorgio Pesce, Séverine Dolt	
Commandes	
OFCL, www.publicationsfederales.admin.ch	
812.117.f	
Disponible également en allemand.	
Version électronique: www.are.admin.ch	
Mode de citation	
Conseil de l’organisation du territoire (2019): Mégatrends	
et développement territorial en Suisse, Berne	
Imprimé sur	
Papier de couverture : Genesis offset mat rugueux ange bleu, 270g/m²	
Papier d’intérieur : Genesis offset mat rugueux ange bleu, 120g/m²	

Résumé	2
Mandat	4
Méthodologie	5
1 Des enjeux multiples pour le développement territorial en Suisse	
1.1 Les centres urbains à forte croissance	10
1.2 Les espaces ruraux, petites villes et localités inculses	13
1.3 Les territoires alpins	15
1.4 L’Arc jurassien et les régions préalpines	17
2 Mégatrends	
2.1 Les mégatrends : de quoi s’agit-il ?	22
2.2 Les mégatrends importants pour le développement territorial en Suisse	25
2.2.1 La mondialisation	25
2.2.2 La numérisation	27
2.2.3 L’individualisation	30
2.2.4 Le changement démographique et les migrations	32
2.2.5 Le changement climatique	36
2.3 Spécificités et interdépendances des mégatrends	38
2.4 Des incertitudes grandissantes qui conditionnent toujours plus notre comportement	40
3 Fenêtres sur l’avenir : l’influence des mégatrends sur la Suisse et ses territoires – la situation en 2040	
3.1 La Suisse, un pays interconnecté, numérisé, à la qualité de vie élevée	44
3.2 Les entités territoriales suisses	55
3.2.1 Des centres urbains et des agglomérations denses et intelligents	55
3.2.2 De nouvelles approches de planification pour les espaces ruraux	58
3.2.3 De nouvelles chances pour les territoires alpins	60
3.2.4 L’Arc jurassien et les territoires préalpins, des niches innovantes	63
4 Recommandations	
4.1 Recommandations pour maîtriser les conséquences des mégatrends	66
Annexe	
Bibliographie	74
Le Conseil de l’organisation du territoire (COTER)	76

Résumé

Le Conseil de l'organisation du territoire (COTER) a, sur mandat du Conseil fédéral, évalué les effets possibles des mégatrends sur le développement territorial en Suisse et formulé des recommandations correspondantes. Le Conseil estime ainsi que la mondialisation, la numérisation et l'individualisation sont des tendances globales ayant de très fortes incidences sur l'ensemble du territoire. Le changement climatique et la démographie – associée aux migrations et au vieillissement de la population – ont également de l'importance, même si leurs effets sont divers sur les quatre types de territoire définis pour la Suisse, les «centres urbains», les «espaces ruraux incluant de petites villes et localités», notamment sur le Plateau, les «territoires alpins» et «l'arc jurassien et les régions préalpines» telles que le Toggenburg.

Dans le chapitre «Fenêtres sur l'avenir», le COTER se risque à des visions à l'horizon 2040. Les visions ainsi esquissées, essentiellement positives, partent du principe que la Suisse et ses institutions seront parvenues à exploiter les chances qui se présentent.

Au niveau économique et social, la Suisse continue à tirer profit de la mondialisation, l'immigration se poursuit et la population se rapproche des 10 millions d'habitants, ce qui met l'aménagement du territoire devant d'immenses défis, d'autant plus que la pression exercée sur l'agriculture par l'automatisation grandissante va se renforcer. Il convient dès lors de préserver les qualités naturelles et urbaines de la Suisse, en protégeant ses paysages et ses espaces naturels et en dotant ses villes et villages d'une culture du bâti de qualité qui préserve les ressources afin d'en faire des lieux de vie attractifs. De son côté, la numérisation jette les bases nécessaires à l'industrie 4.0, à la mobilité autonome et à de nouveaux modèles d'affaires et de travail. En pleine mutation, le quotidien se libère ainsi toujours plus des contingences géographiques.

Pour la mobilité croissante, passée alors à une motorisation électrique respectueuse de l'environnement, il faudra mettre sur pied un système de pilotage exhaustif, notamment parce que le changement climatique doit être combattu par tous les moyens et parce qu'il convient parallèlement d'utiliser l'aménagement du territoire pour anticiper les dangers induits par ce changement climatique. Par ailleurs, l'individualisation et le vieillissement de la population entraînent une multiplication des petits ménages, y compris dans les zones rurales car les personnes âgées souhaitent rester où elles se trouvent, ce qui, dans les zones excentrées et les territoires alpins, complique leur approvisionnement et le suivi à leur apporter. Il importe dès lors d'y promouvoir des formes de vie multigénérationnelles sur le modèle de ce qui se fait dans les zones urbaines.

Le présent rapport émet 18 recommandations à l'intention de la Confédération, des cantons et des communes. Via la planification directrice cantonale, il convient en premier lieu de canaliser la croissance prévue de la population et des demandes associées de logement et de travail vers les centres urbains et

2

3

les villes excentrées. La mise en œuvre de l'urbanisation à l'intérieur du milieu bâti permettra alors de développer de nouveaux atouts urbains et de créer des espaces de vie de qualité. En outre, la Confédération et les cantons doivent élaborer un concept destiné à des villes nouvelles situées dans des zones de densification bien desservies et déjà planifiées, par exemple dans la vallée du Rhône ou dans la vallée uranaise de la Reuss inférieure. Les plans directeurs cantonaux doivent par ailleurs prévoir des zones d'activités économiques dédiées à l'industrie 4.0. La Confédération doit, elle, veiller à un bon raccordement aux infrastructures internationales de mobilité, de transfert des données et d'énergie. Dans l'optique d'une mobilité qui ne cesse de s'accroître, il convient de mettre à contribution la numérisation et les progrès technologiques afin de permettre une gestion multimodale de la mobilité et d'accroître la sécurité des prestations de transport. Par ailleurs, il est nécessaire de créer un office fédéral de la mobilité chargé de coordonner le développement territorial et les transports. D'autre part, il faut accompagner le changement climatique par une mise en œuvre ciblée de la Stratégie énergétique 2050 et une loi sur le CO₂ efficace. Sans oublier le maintien des fonctions multiples assurées par les paysages, la protection des terres cultivables et la préservation de la biodiversité, qui sont des tâches d'importance dévolues à la Confédération.

Pour finir, il importe de sensibiliser les différents acteurs et la population aux questions liées au développement territorial et à la culture du bâti, d'intégrer ces points dans des concepts d'aménagement du territoire et de veiller, avec soin et en faisant preuve d'anticipation, à faire participer les jeunes générations, dont le poids dans le débat politique va aller décroissant au cours des années qui viennent alors même qu'elles sont l'avenir de notre pays.

Mandat

Le Conseil de l'organisation du territoire (COTER) est une commission extra-parlementaire chargée de détecter le plus tôt possible les défis qui vont se poser en matière de territoire et d'épauler le Conseil fédéral et les services de l'administration fédérale dont les activités ont des incidences sur le territoire, comme le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) et l'Office fédéral du développement territorial (ARE), sur les questions liées au développement territorial. En guise de conclusion à la période législative 2016-2019, le COTER présente au Conseil fédéral un rapport sur les mégatrends et leurs liens avec le développement territorial en Suisse. Celui-ci montre comment les tendances globales dominantes et les défis majeurs (tels qu'identifiés à ce jour) sont susceptibles d'influencer le territoire suisse au cours des 20 à 25 prochaines années et met en lumière les tâches que l'administration fédérale va devoir relever pour y faire face. Le rapport dresse une synthèse des évaluations faites par le COTER afin de les rendre accessibles au lectorat intéressé – y compris hors de l'administration fédérale – afin de contribuer au débat politique portant sur le développement territorial en Suisse.

L'objectif du rapport est de recenser pour le pays et ses différents territoires les chances et risques liés aux tendances globales et d'en déduire des recommandations à l'intention de la Confédération, des cantons et d'autres acteurs. Dans ses travaux, le Conseil de l'organisation du territoire a volontairement occulté certaines évolutions disruptives pouvant survenir au niveau national ou international (p. ex. une dénonciation des accords bilatéraux avec l'UE ou une crise économique mondiale).

4

5

Méthodologie

Le Conseil de l'organisation du territoire (COTER) a analysé de manière systématique les mégatrends mentionnées dans la littérature et retenu celles ayant une importance territoriale particulière pour la Suisse. Mais, les macro-tendances étant liées à des situations et des problématiques réelles, le COTER a analysé aussi bien la possibilité d'un statu quo et les défis y relatifs que des perspectives d'avenir. Le tout en gardant à l'esprit que les tendances globales ne viennent pas s'appliquer à une situation homogène dans l'ensemble du pays étant donné que la Suisse se caractérise par une grande variété de territoires, avec des évolutions différenciées selon les régions.

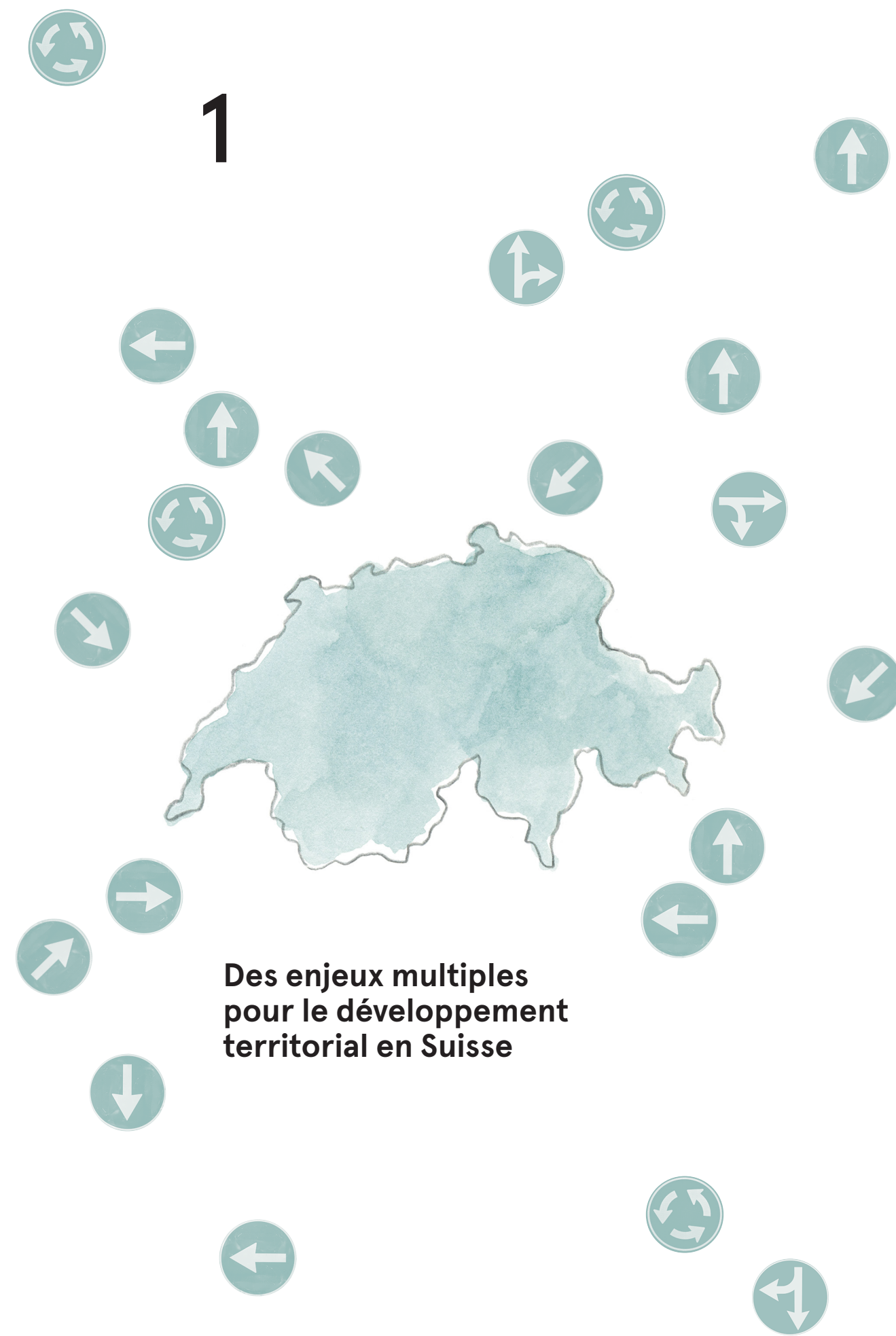
Pour rédiger son rapport, le COTER s'est aussi appuyé sur les connaissances existantes, en s'efforçant de les relier différemment et de les évaluer sous un nouvel angle. Par exemple, la publication «Tendances et défis – Faits et chiffres relatifs au Projet de territoire Suisse, Berne 2018» éditée par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) l'été 2018 pour marquer les cinq ans du Projet de territoire Suisse s'inscrit dans le même champ d'investigation que ce rapport.

La notion de développement territorial est parfois un peu abstraite. En fait, elle traduit ce qui résulte d'une variété de types de comportement ainsi que des exigences de la population, des entreprises et des responsables politiques en matière de territoire. En outre, elle est le reflet de la législation et des mesures de planification décidées aux différents niveaux de l'État. Différentes activités liées au territoire, à savoir l'habitat, la mobilité et la logistique, le travail, la consommation, les loisirs et l'agriculture, ont été identifiées en vue d'y déchiffrer l'influence des tendances globales sur le développement. Par ailleurs, les espaces façonnés par l'homme, à l'image des paysages agricoles, et aussi les qualités urbaines des villes, la rareté des ressources ou encore la gouvernance ne sont pas moins significatifs pour le développement territorial. Les tendances globales retenues sont décrites de manière générale et à travers leurs effets sur le territoire suisse tels qu'identifiés par le COTER.

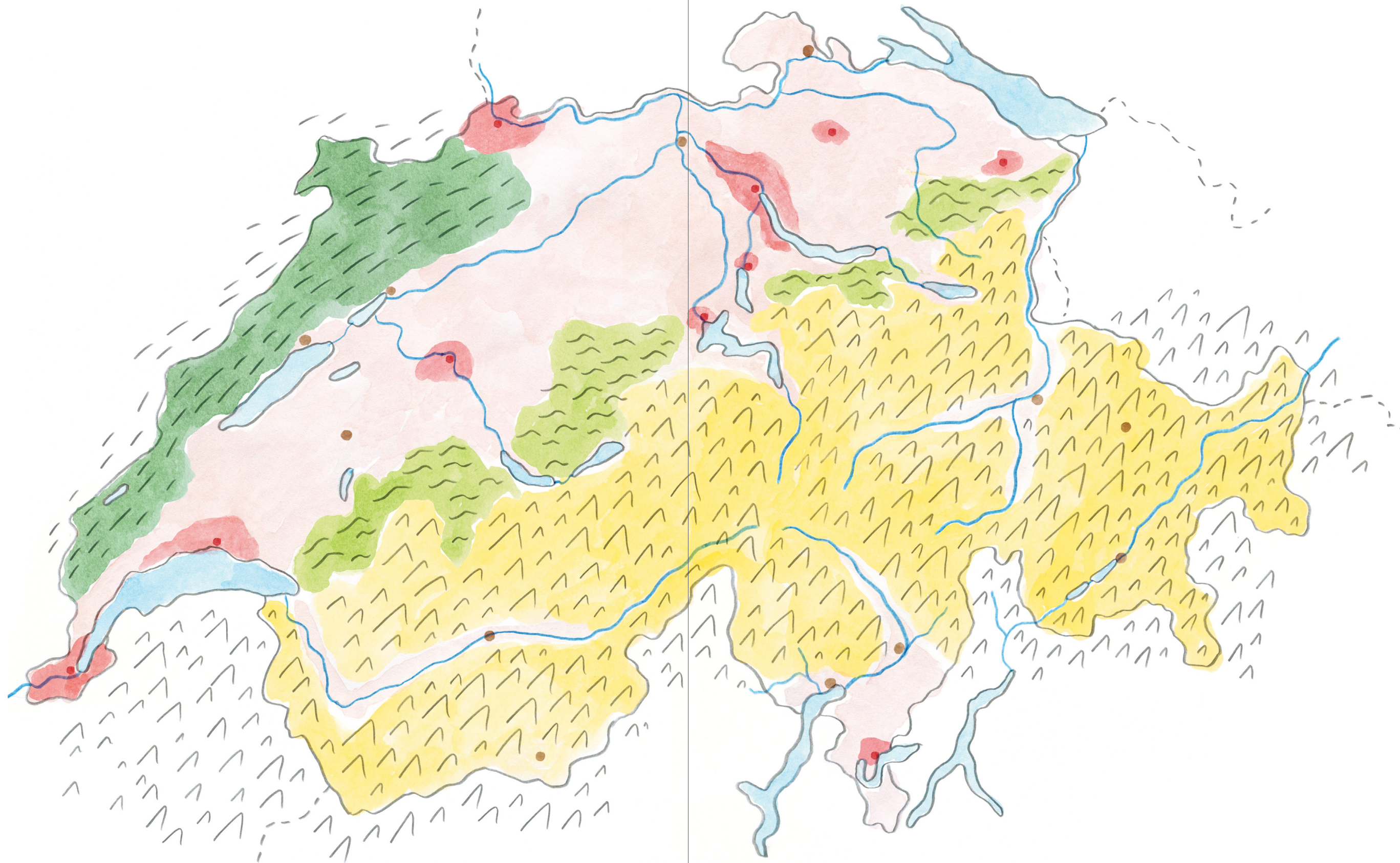
Le rapport s'articule autour des «Fenêtres sur l'avenir», des éléments exposés sous l'angle de la situation prévalant en 2040 et qui décrivent l'influence des tendances globales sur la maîtrise des défis qui se posent aujourd'hui. Pour ce faire, l'hypothèse retenue est celle d'une mise en œuvre d'ici à cette date des recommandations émises à la fin du présent rapport. La vue au travers de ces fenêtres sur l'avenir se veut donc optimiste.

Pour accomplir son travail, le Conseil de l'organisation du territoire a reçu l'aide de deux intervenantes extérieures, lesquelles se sont également chargées de la rédaction du présent rapport. En outre, le COTER a recueilli des avis d'experts externes pour chaque sujet traité. Il s'agit de : Marta Kwiatkowsky, Gottlieb Duttweiler Institut ; Stefan Papst, Think Tank W.I.R.E ; Daniel Müller-Jentsch, Avenir Suisse ; Stéphane Cotter, Office fédéral de la statistique ; Andrea Burkhardt, Office fédéral de l'environnement.

1



**Des enjeux multiples
pour le développement
territorial en Suisse**



Les centres urbains
à forte croissance

Les espaces ruraux,
petites villes
et localités incluses

Les territoires alpins

L'Arc jurassien

Les régions préalpines

Illustration 1: Représentation schématique des quatre types de territoire de la Suisse (illustration originale)

Les tendances globales sont les vecteurs de transformation les plus importants. Elles s’appliquent toujours à des situations existantes présentant des qualités, déficits et options intrinsèques. Elles peuvent avoir un effet limitatif ou, au contraire, de renforcement. C’est pourquoi le présent rapport commence par exposer de manière synthétique les défis existants en matière de développement territorial tels que diversement décrits par la science, les services fédéraux ou encore les milieux politiques.

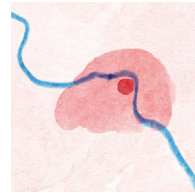
Au-delà d’une prise en compte de la Suisse dans son ensemble, une analyse différenciée a été opérée à l’aune de quatre types de territoire. Les régions de montagne, l’Arc jurassien et les régions préalpines sont confrontées à des problèmes différents de ceux que connaissent les grands centres urbains, tandis que d’autres, encore, se posent dans les agglomérations et petites villes étalées et morcelées situées dans les territoires ruraux de plaine. Au-delà de cette subdivision, des questions se posent bien évidemment aussi de manière spécifique pour des groupes de régions particulières, comme les centres touristiques situés dans les Alpes ou des régions géographiquement périphériques telles que le Tessin.

1.1 Les centres urbains à forte croissance

Les centres urbains tels que Zurich, Bâle, Genève, Lausanne ou Berne et leurs périphéries affichent une forte croissance démographique. Grâce au dynamisme de leur économie et à une politique volontariste visant l’amélioration de la qualité de vie, les grandes villes ont gagné en attractivité ces deux dernières décennies. Cette tendance a renforcer l’exode rural. Contrairement à la situation qui prévalait dans les années 1990, les grandes villes sont redevenues des lieux d’importance pour les entreprises, qu’elles soient locales ou internationales. Les transports publics, la multiplication des garderies, mais aussi la culture ou encore d’autres services facilitant la vie au quotidien sont devenus pour les espaces urbains autant d’éléments attirant une population toujours plus nombreuse. Or, malgré la mise sur le marché de nouveaux logements, la forte demande qui prévaut dans les centres urbains n’a jusqu’ici pas pu être satisfaite alors que les zones périphériques enregistrent déjà d’importants taux de vacance.

Cette évolution vers des « global cities » spécialisées ne concerne toutefois pas uniquement les grandes agglomérations mais aussi des villes plus petites telles que Zoug ou Lugano, dont les entreprises et les hautes écoles s’affirment au niveau international. Du fait d’un avantageux taux d’imposition des entreprises, les finances de ces villes sont plutôt saines, ce qui leur permet d’effectuer des investissements d’avenir. Mais, revers de la médaille, le coût de la vie y est élevé, notamment en raison de la flambée des loyers, et une gentrification de certains quartiers prisés a ainsi pu être observée. Ce phénomène tient au renouvellement constant du bâti et aux mesures d’amélioration de l’espace public. Il se traduit par une augmentation des loyers que la plupart des habitants d’origine ne peuvent plus payer, ce qui entraîne un basculement de la structure démographique urbaine vers des couches sociales à pouvoir d’achat plus élevé.

Les grandes villes sont traditionnellement ciblées par les immigrants de toutes origines et affichent en conséquence une forte multiculturalité. Dans la ville de Zurich, la part des personnes en possession d’un passeport étranger s’élevait ainsi en 2018 à presque 50 % pour les 30–39 ans, une tranche d’âge comptant 55 % de personnes nées hors de Suisse. Une hétérogénéité culturelle et linguistique qui doit, dans les grandes villes, être accompagnée de mesures ciblées en matière de logements et d’écoles afin de permettre une intégration efficace et profitable à l’ensemble de la société.



La question de la mobilité reste une des principales tâches que doivent assurer les villes. Les sondages montrent en effet que les transports sont, dans presque toutes les villes suisses, le problème le plus aigu pour la population. Rappelons à cet égard que le terme « transports » couvre la mobilité propre, mais aussi les conséquences engendrées par la mobilité d’autrui. Cette dernière, lorsqu’elle se fait en transport individuel motorisé, se traduit par du bruit, de la pollution atmosphérique et des embouteillages ainsi que par une surcharge des transports publics aux heures de pointe. En dépit d’une promotion accrue de la mobilité douce (déplacements à vélo et à pied), l’habitat densifié aura dans les villes des conséquences liées aux transports qui iront grandissant. La population demande des zones sans trafic, des véhicules à faibles émissions, une réduction de la vitesse autorisée et de nouvelles formes de mobilité (vélos électriques, partage, véhicules autonomes), ainsi qu’un lissage des heures de pointe grâce au recours au travail à domicile ou dans des espaces de coworking (voir : Avenir de la mobilité en Suisse – Cadre d’orientation 2040 du DETEC, 2017).

Le changement climatique, qui, au moins jusqu’à la vague de chaleur de l’été 2018, était encore perçu comme une « méditerranéisation » agréable par une partie de la population, va, du fait de la multiplication des périodes de canicule, tempêtes et autres événements climatiques extrêmes, révéler aussi son côté néfaste dans les zones les plus urbanisées. La densification en cours de la structure urbaine doit dès lors se faire en respectant les mesures préconisées par l’Office fédéral de l’environnement (OFEV) afin de lutter contre les conséquences du changement climatique, à savoir la création de corridors de rafraîchissement, la plantation d’arbres et la multiplication des surfaces non imperméabilisées dans les villes, et il sera désormais indispensable d’envisager les projets de densification sous l’angle de leur durabilité climatique.

Pour les villes, les questions centrales sont actuellement celles de l’envolée des prix de l’immobilier, de la rareté des appartements « abordables », des volumes de trafic, du réchauffement des étés et du sentiment subjectif de « stress lié à la densité ». Avec à la clé une possible diminution du flux de population vers les grands centres.

Dès lors, devant la multiplicité de ces incertitudes aussi bien endogènes qu’exogènes et auxquelles toutes les grandes villes du monde sont confrontées, la tendance est de plus en plus à la « résilience ».

Résilience : Même si la connotation et l’utilisation de ce terme varient d’un endroit à l’autre, sa signification reste toujours la même : la capacité d’un système à réagir à des crises et à des perturbations et à se renouveler par lui-même sans pour autant changer fondamentalement (Newman, 2009, p. 6).

Exemples d’autres villes :

Paris Résilient : <https://www.paris.fr/parisresilient>

Internationales Netzwerk : <http://100resilientcities.org/>, mars 2019

Le groupe international des « 100 Resilient Cities », soutenu de manière active par la Fondation Rockefeller, a, à l’occasion de sa réunion de 2017, mis en avant l’importance qu’il y a à renforcer la collaboration entre les villes et les entreprises de haute technologie. L’avenir numérique des villes doit ainsi être envisagé à l’aune d’une coopération proactive entre les pouvoirs publics, les entreprises technologiques et de petites start-up innovantes si l’on veut que la numérisation puisse servir à résoudre des questions telles que l’organisation de la mobilité avec ses besoins croissants.

Les stratégies urbaines des métropoles au tournant du siècle dernier visaient en premier lieu la compétitivité et la croissance économiques et la qualité de vie. Aujourd’hui au contraire elles veulent davantage devenir des « smart cities ». Autrement dit elles cherchent à régler, grâce aux technologies numériques et d’une manière aussi durable que possible, les problèmes de ressources et d’écologie dans le but d’améliorer encore la qualité de vie de ses habitants. La notion de résilience va encore plus loin, en ne se limitant pas aux incertitudes écologiques, mais en tentant également de réduire la vulnérabilité à d’autres menaces, par exemple terroristes. Les préposés à la sécurité des villes sont ainsi chargés d’élaborer des stratégies préventives en la matière

Sans recourir de manière explicite au terme de résilience, les grandes villes suisses travaillent elles aussi à des stratégies similaires, notamment afin de maîtriser la croissance en établissant des liens durables avec les régions avoisinantes. L’illustration 2 donne un aperçu du concept régional de développement de Genève, agglomération qui doit en outre surmonter l’obstacle d’être traversée par une frontière.

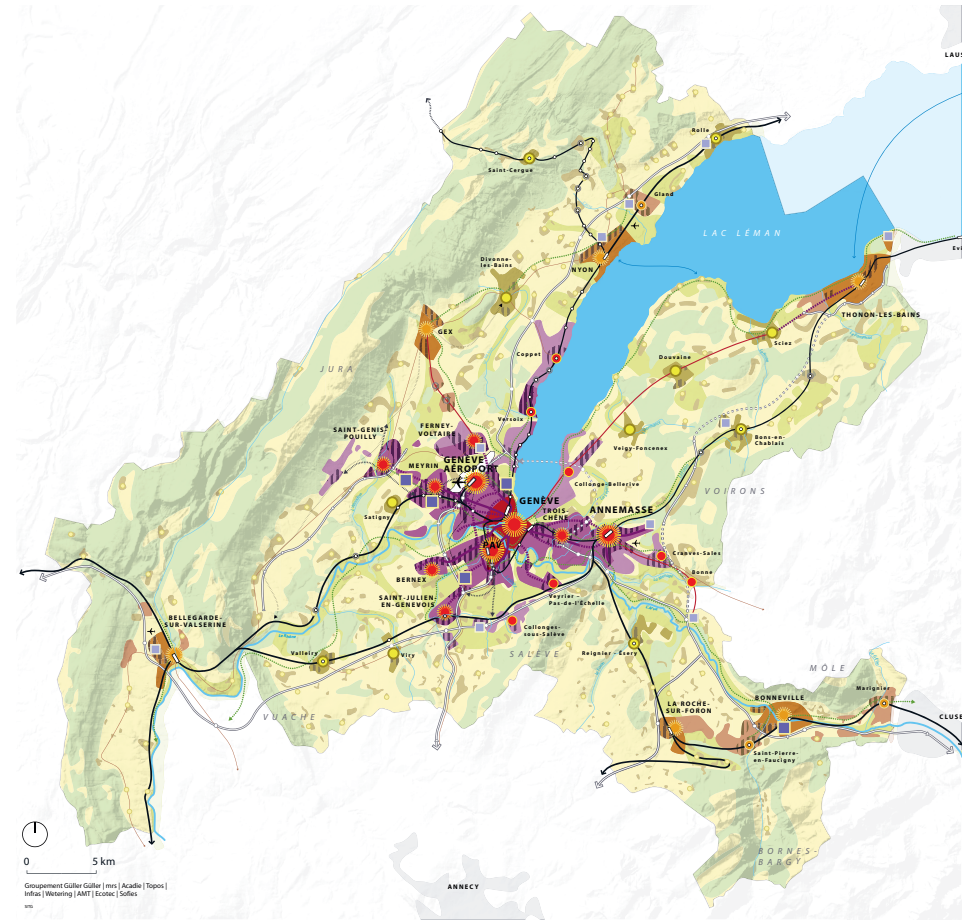
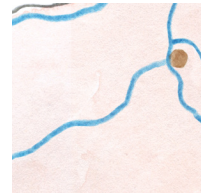


Illustration 2: Projet de territoire Grand Genève 2016–2030, Charte d’engagement, Canton de Genève



1.2 Les espaces ruraux, petites villes et localités inculses

Hors des grands centres urbains se trouvent des espaces encore essentiellement ruraux incluant de petites et moyennes localités et des villes de taille réduite, où le mitage du territoire est souvent déjà visible, comme sur le Plateau ou dans le Sud du Tessin.

L’axe autoroutier A1, de Genève à Romanshorn, traverse, en dehors des grands espaces urbanisés, une mosaïque d’implantations urbaines disparates. En périphérie, en direction des frontières nationales, les espaces ruraux sont peu construits (par exemple dans les cantons de TG, d’AG, de BL, FR et VD), même si certaines de ces régions sont devenues de véritables pôles de croissance, à l’image de parties du territoire fribourgeois, des cantons d’Argovie et de Zoug ou encore du Sud du Tessin. D’après l’Office fédéral de la statistique (OFS, 2016), ce sont les cantons de Fribourg, de Vaud, de Thurgovie, d’Argovie, du Valais et de Zurich qui vont afficher les plus forts taux de croissance démographique d’ici 2045. Les cantons d’Argovie, de Thurgovie, de Fribourg et du Valais vont faire office de « bassins de débordement » pour les centres urbains de Zurich, Berne et Lausanne. Dans ces espaces encore essentiellement ruraux, le défi va donc consister à endiguer tout nouveau mitage du territoire. Des situations similaires (avec des taux de croissance comparables) peuvent être observées dans le Sud du Tessin ou en Bas-Valais.

L’industrialisation de l’agriculture entraîne une multiplication des constructions hors zone à bâtir, ce qui renforce le mitage et dégrade les paysages de manière encore plus visible. De fait, l’agriculture demande une production protégée, sous serre et dans des halles ainsi que d’autres types de bâtiments. Et les cantons et communes sont tenus de guider cette croissance vers des voies respectueuses du paysage et du territoire. Dans son concept de territoire, le gouvernement cantonal de Zurich a suivi les prescriptions de la loi sur l’aménagement du territoire (LAT) en divisant le canton en différents territoires d’action où sont autorisés différents objectifs de croissance. Au sein des « paysages agricoles et naturels », la croissance doit ainsi rester très limitée. En collaboration avec les cantons voisins, ce concept a ensuite été étendu à l’ensemble de l’espace métropolitain de Zurich. Il fait d’ailleurs office de base – non contraignante pour les autorités, certes – pour la planification directrice cantonale au sein des huit cantons de la zone métropolitaine du Grand Zurich (voir l’illustration 3).

D’après leurs plans directeurs, qui reposent sur les projets de territoire, les cantons exercent une influence directe sur la croissance urbaine via le dimensionnement des zones à bâtir. Cela leur permet de favoriser la densification des « paysages urbains » et des « paysages intermédiaires » (voir l’illustration 3) et de maîtriser la croissance de l’urbanisation dans les zones rurales. L’aménagement du territoire doit viser la création de zones urbaines de qualité et la protection des paysages dans les agglomérations. L’agriculture, les forêts et les zones de protection de la nature structurent les paysages et contribuent à leur attractivité. Au-delà de leur valeur esthétique et écologique, les espaces paysagers répondent par ailleurs aux différentes utilisations de loisirs de la population des villes et des agglomérations.

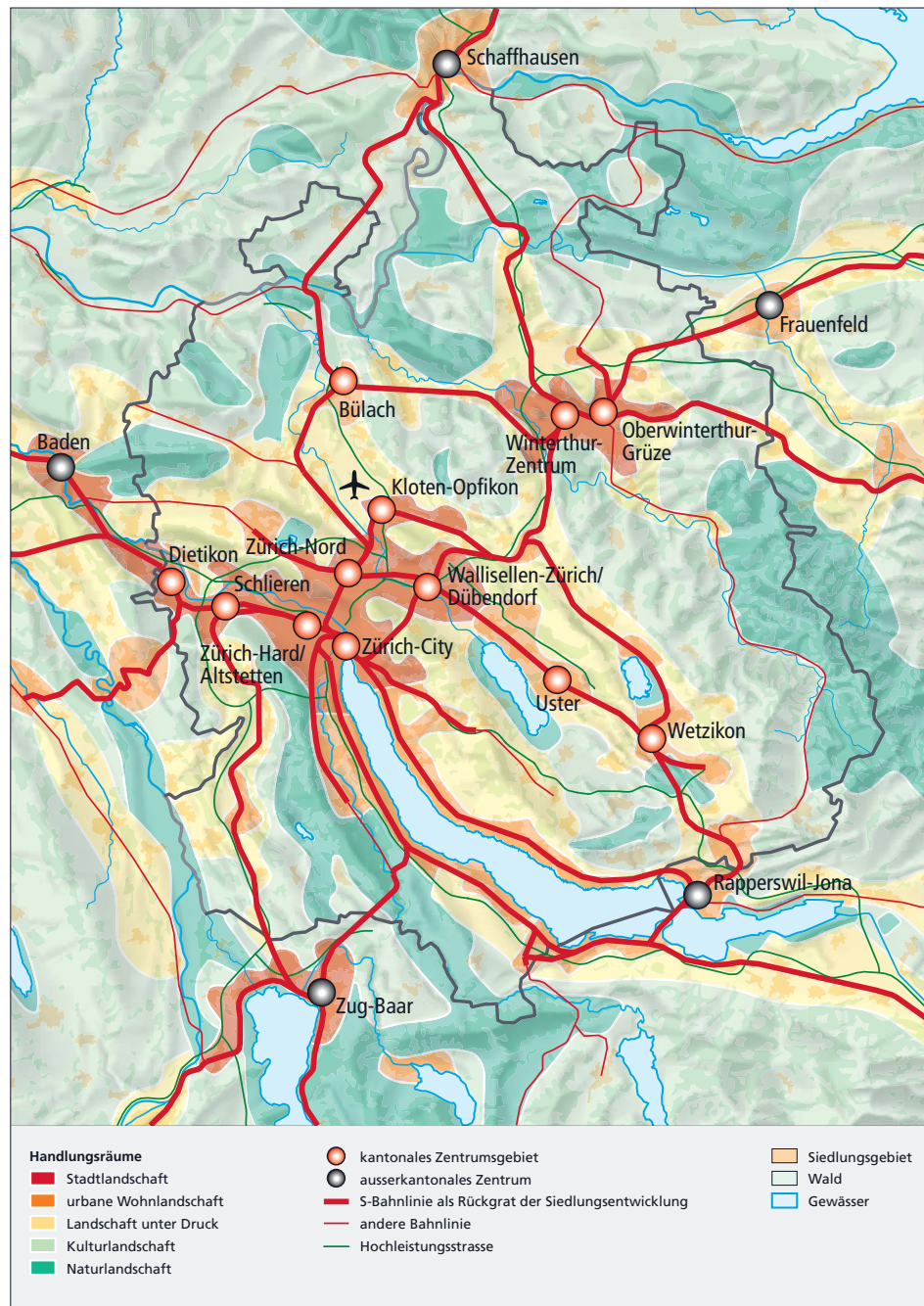


Illustration 3 : Projet d'organisation du territoire pour les cantons de l'espace métropolitain de Zurich, 2015
Éditeurs : planificateurs cantonaux des cantons d'Argovie, de Lucerne, de Schaffhouse, de Schwytz, de Saint-Gall,
de Thurgovie, de Zoug et de Zurich

Pour le développement à l'intérieur du milieu bâti qui est exigé, et les questions qui s'y rattachent sur la concurrence entre les surfaces et la thématique des espaces ouverts en zone urbaine, différentes dynamiques d'évolution sont à l'œuvre selon des cycles totalement divers : d'un côté, des processus économiques et sociaux extrêmement dynamiques, et de l'autre, le caractère quasi inerte des ensembles bâtis et des infrastructures, dont la modification ne peut se faire que ponctuellement et sur le long terme. De nouvelles voies doivent donc être explorées en matière de gouvernance, avec notamment la mise sur pied de nouveaux processus de planification. Que ce soit au travers d'une collaboration contraignante ou via des fusions, les petites communes pourraient parvenir à une plus grande professionnalisation et, partant, à une meilleure qualité urbaine. D'après l'étude 2017 sur les communes de l'ensemble de la Suisse menée par la Zürcher Hochschule für angewandte Wissenschaften (ZHAW) de Winterthur, 22 % des communes sont, de leurs propres dires, mises à rude épreuve, si ce n'est dépassées, par l'aménagement du territoire et la planification des zones (source : NZZ, 04.10.2017), ce qui contribue grandement à la multiplication des fusions de communes dans presque toutes les régions de Suisse.



1.3 Les territoires alpins

Les territoires alpins présentent des types d'espaces très variés et des évolutions démographiques et économiques très diverses. D'un côté, il y a, dans le fond des vallées principales, des espaces ruraux avec des petites villes et des villages avec des fonctions multiples (comparables aux espaces du Plateau, voir 1.2). Par ailleurs, sur les flancs de vallées et dans les vallées adjacentes, majoritairement ruraux, se trouvent des centres touristiques ainsi que de grands espaces naturels inhabités. Les problématiques propres à l'espace alpin diffèrent par conséquent entre le fond des vallées principales, les centres touristiques et les vallées secondaires souvent reculées.

Font partie de l'espace alpin les cantons d'Uri, d'Obwald, de Nidwald, de Glaris, des Grisons, du Tessin et du Valais, ainsi que des parties des cantons de Berne et de Vaud. La surface de ces cantons correspond à presque 50 % de la superficie totale de la Suisse. Pour autant, les six cantons qui se sont regroupés au sein de la Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA: VS, GR, TI, UR, OW, NW, GL) n'accueillaient en 2014 que 12 % de la population helvétique. La CGCA a développé en 2014 une vision commune pour l'espace alpin (voir l'illustration 4).

L'exode rural et son corollaire, le fort vieillissement de la population restante, posent de graves problèmes aux régions périphériques de l'espace alpin (p. ex. Conches ou la Léventine). En effet, de nombreux jeunes rejoignent les grands centres pour leur formation et y restent, ce qui représente une fuite des cerveaux. En considérant la croissance démographique par canton, il apparaît que, jusqu'en 2016, aucun canton n'a enregistré de baisse de sa population. Au niveau régional par contre, certains chiffres reflètent une diminution parfois marquée. D'après les scénarios de l'Office fédéral de la statistique (OFS, 2016), le rapport de dépendance des personnes âgées (nombre de personnes de plus de 65 ans par centaine de personnes de 20 à 64 ans) dépassera 60 en 2045 dans les cantons d'Uri, d'Obwald, du Tessin, de Nidwald et des Grisons. Ces cantons, qui supportent déjà des coûts élevés en matière de desserte et de services publics, font par conséquent face à un surcroît de dépenses liées au suivi de leurs nombreuses personnes âgées, qui vivent souvent dans des zones isolées. Ces régions alpines reculées sont déjà aux prises avec d'autres difficultés telles que le recul de l'activité agricole, l'entretien des infrastructures ou le maintien de services d'approvisionnement.

Dans l'espace alpin, les opportunités de développement se trouvent principalement dans les grandes vallées multifonctionnelles du Rhône, du Rhin, de la Reuss inférieure et de la Léventine inférieure. Certaines d'entre elles n'ont rien à envier aux agglomérations du Plateau en termes de fonctionnalité. En comparaison avec les vallées latérales montagneuses, les villes alpines, parmi lesquelles il convient de citer en particulier Sion, Coire ou Bellinzone, affichent une croissance supérieure à la moyenne. Dans ce contexte, la question est donc de savoir dans quelle mesure les tendances globales alimentent le développement de ces fonds de vallée jusqu'à en faire de véritables centres urbains.

Extraits de la stratégie des cantons alpins de la CGCA (2014): Des centres forts pour un espace alpin plein de vie.

« Un centre fort pour chaque vallée: c'est l'un des quatre principaux piliers de la stratégie de la CGCA. L'espace alpin ne veut pas d'un regain d'activité généré par quelques agglomérations et par de grands centres touristiques. Chaque vallée est tributaire de son propre centre fonctionnel, afin de garantir l'approvisionnement local et régional de base. À l'instar du « réseau de villes suisses » propagé depuis des décennies sur le Plateau, un réseau de centres de petite et de grande taille, à l'échelon régional et national ou d'importance internationale sert de structure de base à la vie quotidienne et aux activités économiques de l'espace alpin.

Pour qu'un tel réseau de villes soit opérationnel et que les centres fonctionnent en tant que centres de vie des différentes vallées, ils doivent être interconnectés entre eux et avec les espaces métropolitains environnants grâce à des offres efficaces de transport et de communications. Les « métropoles alpines » de la Città Ticino, de la vallée du Rhin et de la vallée du Rhône sont les « fleurons » de tout le réseau de centres de l'espace alpin. Elles sont comparables aux petites et moyennes villes et agglomérations du Plateau et doivent pouvoir se développer en fonction de leur importance. »

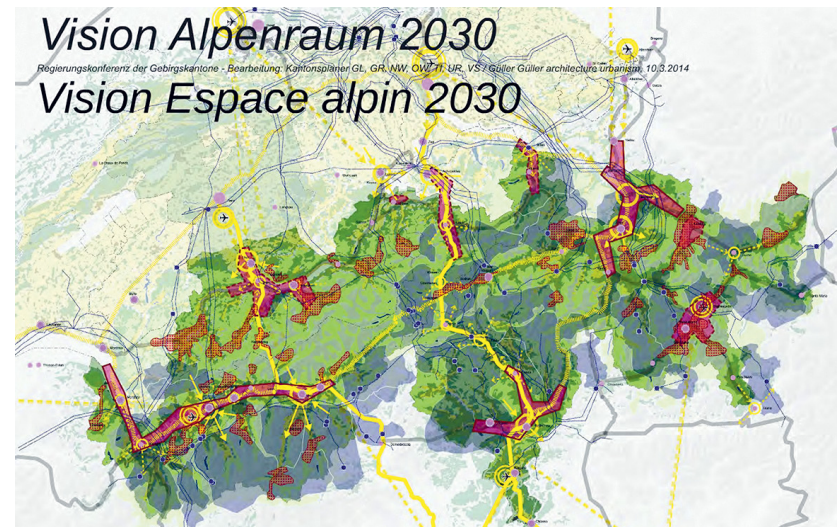


Illustration 4 : Vision Espace alpin 2030, CGCA, 2014

Dans ces fonds de vallée, la principale difficulté, en matière de planification territoriale, tient au caractère linéaire de l'urbanisation. Dans cet espace étroit et contraint se chevauchent en effet de multiples exigences d'utilisation, qu'elles relèvent de l'agriculture, du développement urbain, l'accessibilité, de la prévention des risques naturels, des mesures de protection des paysages, des loisirs ou autres. La croissance se fait encore en grande partie de manière non-contrôlée à l'échelle de plusieurs communes, avec pour conséquence l'apparition de structures urbaines proches de celles des agglomérations. Pour rester attractifs pour la population et l'économie (tourisme inclus), ces territoires doivent faire évoluer leur bâti pour transformer leurs territoires urbanisés non structurés en centres régionaux dotés d'un caractère urbain.

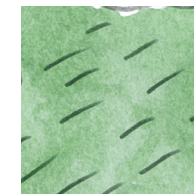
L'implantation de nouvelles institutions de formation ou d'entreprises peut aider à empêcher l'émigration de la population locale vers les grands centres du Plateau ou de l'Arc lémanique, comme le montre l'exemple du Valais. Ici, par l'intermédiaire du projet d'agglomération, l'espace Brigue-Viège-Naters doit être développé en une ville continue de haute qualité urbaine comprenant des éléments paysager de grande valeur.

Les communes situées dans les vallées latérales rencontrent des difficultés d'une toute autre ampleur, notamment lorsqu'elles sont mal reliées à une ville alpine. Tel est le cas des vallées des cantons des Grisons et du Tessin, qui sont bien plus ramifiées et isolées que celles du Valais. Ces dernières sont en effet directement reliées à la vallée du Rhône et disposent bien souvent d'un centre touristique réputé situé au fond de la vallée. Afin de stopper l'exode, les cantons alpins misent sur la sécurisation des places de travail, sur la valorisation de la nature et sur la desserte des vallées en transport et en télécommunication.

Le tourisme est une des principales sources de revenus des cantons de montagne. Or, le tourisme hivernal dans les montagnes suisses, en particulier, a connu ces dernières années une crise liée à la cherté du franc, aux coûts élevés du travail et au changement climatique. Car, même si le tourisme est un marché de croissance au niveau mondial, ce sont plutôt les villes qui attirent les flux de migrants, notamment les couches moyennes en provenance des pays émergents. Et si des villes telles

que Barcelone, Venise ou dernièrement aussi Lucerne, se plaignent d'un excès de touristes, nombreux sont les sites de vacances des montagnes suisses à constater un reflux des réservations pendant la saison d'hiver.

1.4 L'Arc jurassien et les régions préalpines



Les espaces fortement vallonnés de l'Arc jurassien et des régions préalpines, telles que le Toggenburg, la région du Napf ou l'Entlebuch, sont en proie à des difficultés spécifiques qui diffèrent de celles des cantons alpins ou du Plateau. L'Arc jurassien, qui englobe les cantons de Neuchâtel et du Jura, mais aussi des parties des cantons de Berne, de Vaud, de Soleure, de Bâle-Campagne et d'Argovie, s'étire des hauteurs du Jura jusqu'au pied de la chaîne, le long de l'urbanisation linéaire allant d'Yverdon-les-Bains à Soleure en passant par Neuchâtel, Bienne et Granges.

La force de l'Arc jurassien, qui est toutefois aussi sa faiblesse, tient à sa structure économique, fortement marquée par l'horlogerie, la métallurgie et les industries mécaniques (microtechnique et électronique). L'horlogerie est parvenue à surmonter la crise des années 1980 et produit aujourd'hui des montres qui se vendent dans le monde entier sous des marques prestigieuses. Mais la branche ne dispose pas d'une main-d'œuvre autochtone suffisante et est de ce fait dépendante des frontaliers venant de la France voisine. Une partie des revenus qu'elle génère part donc à l'étranger. En outre, nombreux sont les sièges sociaux d'entreprises horlogères à ne pas se trouver dans l'Arc jurassien, ce qui a pour conséquence un transfert de la création de richesse hors de la région. C'est en fait son identité industrielle bien spécifique qui confère à la région ses possibilités de développement. Le savoir-faire en génie mécanique et en microtechnique s'appuie en effet sur le réseau dense de centres de formation et de recherche que possède la région et qui constitue un des principaux piliers de sa compétitivité.

Mais toute médaille ayant son revers, cette spécialisation n'est pas sans inconvénient : jusqu'ici, le développement d'une économie reposant sur des services locaux (économie résidentielle) et tirant ses ressources des revenus locaux et des dépenses des touristes et visiteurs n'a guère été soutenu, du moins pas au niveau cantonal ou régional. À de rares exceptions près (à l'image d'Yverdon-les-Bains), les villes n'ont pas su se positionner en tant que lieux d'habitation ou centres touristiques attractifs. Les localités situées au pied du Jura (Yverdon-les-Bains, Neuchâtel, Bienne, Granges et Soleure) sont plus facilement accessibles. Pour elles, la difficulté est, d'une part, de conserver leurs capacités industrielles et technologiques et, d'autre part, de mieux s'intégrer dans le réseau des villes du Plateau suisse afin d'être en mesure de proposer une gamme intéressante de services publics et privés. Les villes situées au pied de la chaîne du Jura jouent également le rôle de porte d'entrée vers les zones naturelles, industrielles et résidentielles de la région, mais ces liens doivent encore être resserrés.

En effet, les liaisons spatio-fonctionnelles entre le pied du Jura et les espaces naturels et économiques situés au sein de la chaîne laissent encore à désirer. Des projets tels que le RUN (Réseau urbain neuchâtelois) et le Réseau des villes de l'Arc jurassien (RVAJ) tentent depuis des années d'établir de meilleures liaisons.

Le RUN, c'est ...

... une association-faîtière de droit privé (née en 2006) réunissant huit régions et agglomérations constituées de communes neuchâteloises, du Jura bernois et du département français du Doubs. Plateforme d'échange et de concertation politique, notamment en matière de développement territorial, économique et de mobilité, le RUN favorise le partage entre les régions. Il offre à ses membres des prestations, notamment en lien avec leur réflexion stratégique territoriale,

coordonne pour eux le dialogue avec le Conseil d’État et les appuie dans la conception et la réalisation de projets. Disposant d’une équipe multidisciplinaire, le RUN réalise des mandats de prestations pour le compte de ses membres, de communes, du canton de Neuchâtel et d’entreprises publiques et privées, dans la limite des buts qui lui sont conférés par ses statuts. (www.lerun.ch)

Le Réseau des villes de l’Arc jurassien (RVAJ)...

...entend renforcer l’attractivité des principaux centres autour de la région allant de Genève à Bâle en passant par Lausanne et Berne. Il s’est entre autres fixé pour objectif de coordonner l’organisation des services publics et semi-publics et la présence de la région dans les médias. Seize communes de quatre cantons sont représentées au sein du RVAJ afin de mener en commun des projets dans les domaines du tourisme, de l’énergie, des transports, de l’économie et de la culture. Le RVAJ favorise les échanges d’expériences et d’études portant sur la gestion des villes et assure la promotion des intérêts de la région, en particulier auprès des autorités cantonales et fédérales. (www.arcjurassien.ch)

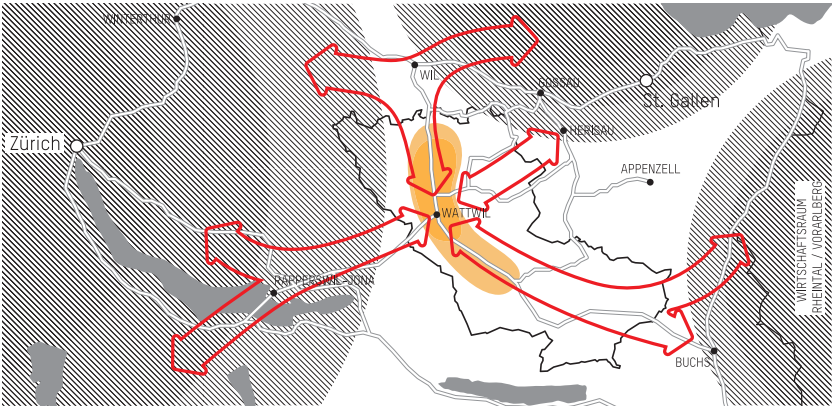


Illustration 5 : Projet de territoire pour l’avenir de la région du Toggenburg, 2013, canton de Saint-Gall, office du développement territorial et de la géoinformation, 2013

Le projet de territoire constitue la base stratégique de la planification régionale et communale dans le cadre de laquelle la région se positionne comme un « espace de vie authentique, sain et naturel » : « La région du Toggenburg est la seule du canton à ne pas être engagée dans un projet d’agglomération. Au travers d’un projet de territoire régional, elle a fixé les points-clés et les stratégies de son développement. Cinq messages essentiels véhiculent ainsi les valeurs que le Toggenburg entend incarner aujourd’hui et demain : qualité de vie élevée, structure économique diversifiée, zone de délasserment rapidement accessible pour l’Est de la Suisse et l’espace métropolitain, région bien raccordée mais autonome, et identité marquée par l’habitat dispersé, l’énergie, la musique et les traditions. Toutes les activités régionales ayant une incidence sur le territoire, qu’elles soient le fait des pouvoirs publics ou d’initiatives privées, sont appelées à y contribuer. »

Contrairement aux grands centres, le pied du Jura n’a guère profité des places de travail créées au cours des 25 dernières années par les universités, les hôpitaux, les pouvoirs publics et les entreprises privées. À quoi se rajoutent l’existence d’importants problèmes au niveau des dessertes transfrontalières et le fait que le potentiel de la Transjurane n’est encore que trop peu mis à profit. Au final, la région a vu sa population vieillir, notamment sous l’effet d’une émigration de ses jeunes des régions périphériques. Cette tendance est toutefois quelque peu contrebalancée par des arrivées, comme à Neuchâtel et à Bienne, et par l’établissement de frontaliers.

Des régions telles que le Toggenburg, le Pays d’Appenzell ou le l’Oberland zurichois présentent des similitudes structurelles avec le Jura. Il s’agit de zones anciennement industrielles, qui – et c’est là une différence avec le Jura – ont été victimes de l’automatisation au XX^e siècle et de la mondialisation au XXI^e. Certains territoires sont toutefois parvenus, grâce à des créations d’entreprises, à renouveler leur tissu industriel, par exemple Glaris ou Appenzell Rhodes-Extérieures, qui ont entre autres su tirer parti de leur excellent raccordement aux réseaux de transport (route et rail) et de leur proximité avec de grandes villes telles que Zurich (p. ex. via le Glarner-sprinter) ou Saint-Gall. D’autres régions, à l’image de l’arrière-pays lucernois ou du Toggenburg, se sentent par contre marginalisées au sein des frontières de leur propre canton, et dans l’arrière-pays lucernois on parle même de tache blanche sur la carte du développement cantonal.

Le projet de territoire du canton de Saint-Gall (voir l’illustration 5) mentionne les différents territoires présents dans le canton et les décrit leurs spécificités. La ligne directrice numéro 4 du projet de territoire établit comment le canton entend mieux desservir et mettre en réseau ses espaces naturels et agricoles, tel que le Toggenburg. La vallée du Rhin, à l’inverse, dont les centres les plus proches du lac de Constance ne cessent de croître au point de se rejoindre, et qui bénéficie en outre de l’afflux des frontaliers, doit conserver sa vocation industrielle.

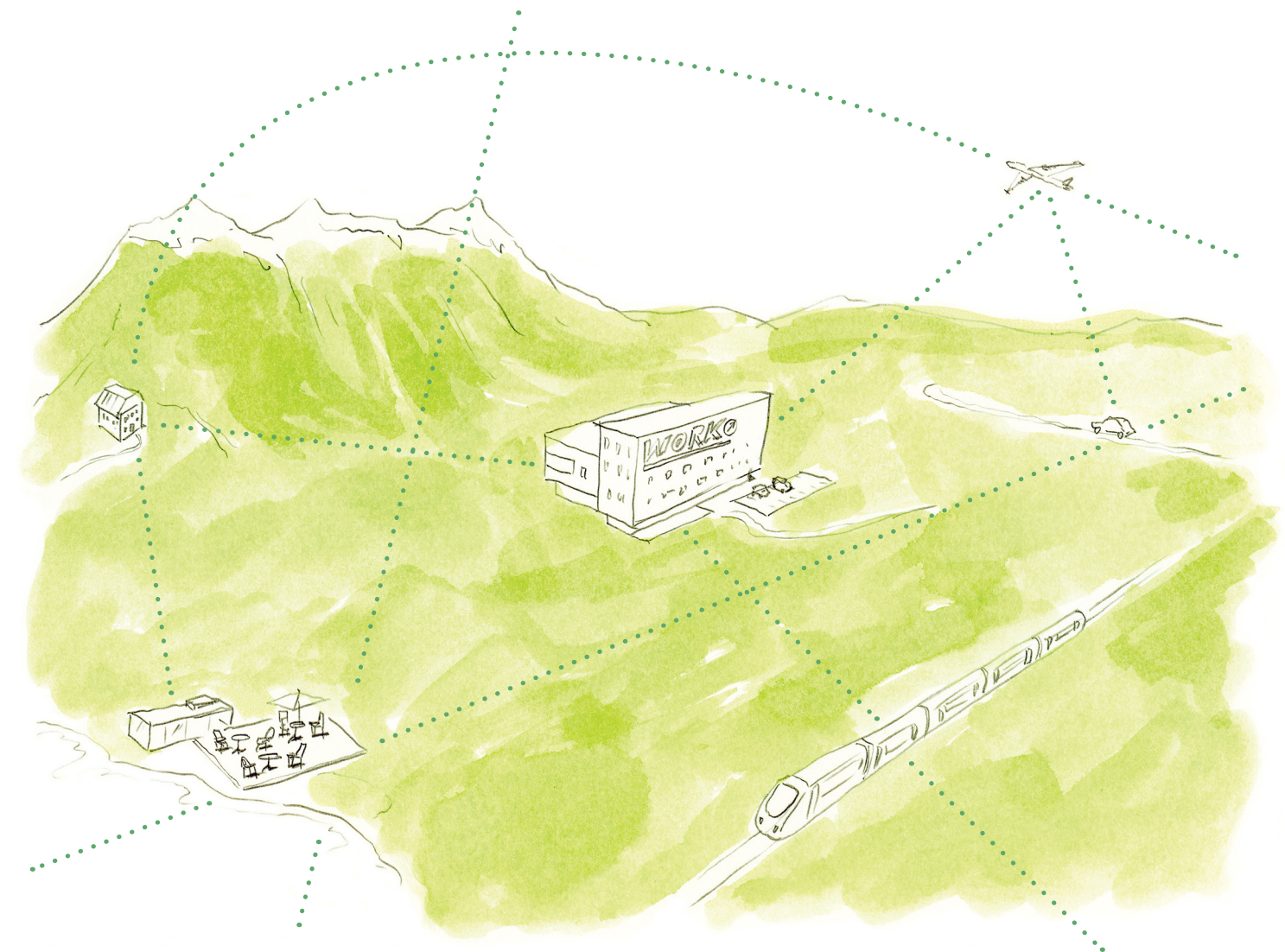
De son côté, la région préalpine du Toggenburg, anciennement industrialisée et dont les attraits touristiques sont indéniables, essaie de rassembler ses forces et d’adopter un nouveau positionnement, par exemple via l’adoption d’un projet de territoire régional qui mentionne la volonté de créer des places de travail tout en promouvant un tourisme novateur axé sur les spécificités culturelles locales, musique en tête.

La difficulté commune à toutes ces régions préalpines pourtant différentes tient entre autres au fait qu’elles se sentent quelque peu délaissées par leurs cantons dans la mesure où elles constituent des territoires à faible création de richesse. Et cela vaut même pour l’Arc jurassien, qui, à l’exception des cantons du Jura et de Neuchâtel, ne représente à chaque fois qu’une petite partie des cantons concernés. Pour toutes ces raisons, ces territoires préalpins essaient, en misant sur les caractéristiques uniques qui sont les leurs, de se faire ou de se refaire une place sous le soleil du tourisme et du travail.

Les défis que doivent relever les différents types de territoires suisses sont différemment influencés par les tendances globales à l’œuvre. Le chapitre qui suit va donc s’attacher à dégager quelles sont les plus pertinentes d’entre elles. Et le chapitre 3, avec ses « Fenêtres sur l’avenir », décrit les conséquences possibles.

2

Mégatrends



2.1 Les mégatrends : de quoi s’agit-il ?

Le terme mégatrend (tendance globale) a été popularisé en 1982 par le futurologue américain John Naisbitt, qui a également lancé la notion de mondialisation. Sa définition originelle est la suivante : « Megatrends (...) are large social, economic, political, and technological changes (...), they influence us for some time – between seven and ten years, or longer. » (« Les tendances globales (...) sont des changements sociaux, économiques, politiques et technologiques de grande ampleur (...) qui nous influencent pour un temps donné – entre sept et dix ans, si ce n’est plus. » (John Naisbitt, New York 1982)

Les tendances globales sont donc des tendances de fond, dont les effets peuvent s’étirer sur des décennies. Elles influencent l’idée que nous nous faisons du monde, nos valeurs, ainsi que notre façon de penser et d’agir. « C’est une question passionnante et non résolue que de se demander si les tendances globales peuvent changer l’échelle des valeurs ou si ce sont les changements de valeurs qui induisent les tendances globales. De fait, les tendances globales influencent les positionnements politiques et économiques de pans entiers du monde des affaires, d’organisations, voire de pays. Auparavant, le terme d’époque aurait été employé, mais aujourd’hui force est de constater que différentes tendances globales, parfois contradictoires, peuvent se chevaucher et que leurs effets peuvent être variés selon les régions du monde et les milieux sociaux qu’elles affectent. » (Andreas Walker, 2010, www.weiterdenken.ch)

D’après le Zukunftsinstitut de Francfort, les mégatrends sont les « principaux vecteurs des processus de transformation », et leurs effets sont immenses. Ils déploient leur dynamique sur des décennies mais peuvent aussi provoquer des avancées rapides (des changements disruptifs). Via l’influence qu’ils exercent sur l’économie, la société et l’environnement, ils se traduisent par des changements d’époque à moyen et long termes. Ils modifient la substance même de la société ou contraignent des branches entières à repenser intégralement leurs structures et leurs modèles d’affaires. Et certains d’entre eux ont des effets majeurs sur les territoires.

Il existe des critères permettant de définir les tendances globales (Zukunftsinstitut, 2018).

- Comme le précisait John Naisbitt, la durée est là aussi un critère : les tendances globales n’opèrent pas seulement à court terme mais sur plusieurs décennies.
- Les tendances globales sont ubiquitaires ou, pour le dire autrement, elles déploient leurs effets dans tous les domaines de la société, en agissant sur l’économie, la consommation, en induisant des changements de valeurs, dans la vie collective, dans les médias, au sein du système politique, etc.
- Les tendances globales sont des phénomènes mondiaux. Et même si elles n’agissent pas partout au même moment avec la même intensité, leur influence finit toujours par gagner l’ensemble de la planète.
- Complexité : les tendances globales sont pluriformes et multidimensionnelles. Leur dynamique et leur pression évolutionnaire peuvent donc se manifester sous forme d’effets croisés.

La littérature est riche d’exemples actuels de tendances globales. La plupart des auteurs définissent des tendances globales plus ou moins similaires, mais en employant des termes parfois différents. Certains comptent jusqu’à 16 tendances globales, d’autres regroupent celles qui sont similaires au sein d’une macro-tendance. Le Zukunftsinstitut de Francfort (www.zukunftsinstitut.de, 2018) publie sur le web un aperçu sans cesse actualisé des tendances globales et de leurs influences croisées dans lequel il met également en lumière les effets contraires des différentes tendances.

22

23

Pour pouvoir accomplir la tâche demandée, à savoir déterminer l’influence des tendances globales sur le développement territorial de la Suisse, le Conseil de l’organisation du territoire s’est appuyé sur la définition de travail suivante : « Par tendances globales, il faut comprendre des processus technologiques, sociétaux et naturels de long terme engendrant des conséquences multiples et variées. » (voir Berlin 2030, 2015)

Plus précisément : « Les tendances globales (...) sont le marqueur de changements nous affectant depuis déjà longtemps et appelés à le faire dans la durée. Elles font le lit des bouleversements les plus profonds et, en tant que constantes d’évolution de l’ensemble de la société, elles s’étendent sur plusieurs décennies. Les tendances globales touchent tous les individus et tous les niveaux de la société, que ce soit l’économie ou les milieux politiques, ou encore la science, la technique et la culture. Elles transfigurent le monde, certes lentement, mais profondément et pour longtemps. » (zukunftsinstitut.de, 2017)

Les tendances globales peuvent exprimer soit des sauts évolutifs provoqués par des développements technologiques, soit des changements en termes de comportement sociétal. Certaines ouvrent de nouvelles perspectives quand d’autres ont un effet inhibiteur. Les tendances globales peuvent être linéaires et constantes, mais également constituer des ruptures ou des points d’inflexion, c’est-à-dire se révéler disruptives. Elles peuvent être faciles à détecter ou rester plutôt diffuses. Elles peuvent combiner leurs effets et s’influencer réciproquement. En outre, presque toutes les tendances – du moins en ce qui concerne la société – présentent une tendance inverse, et ce avec des rapports entre les deux pouvant varier d’une situation à l’autre. Autant d’éléments contextuels qu’il convient de garder à l’esprit lors de l’interprétation des tendances globales. Le présent rapport étudie plus en détail celles qui sont susceptibles d’exercer une influence sur le développement territorial de la Suisse.

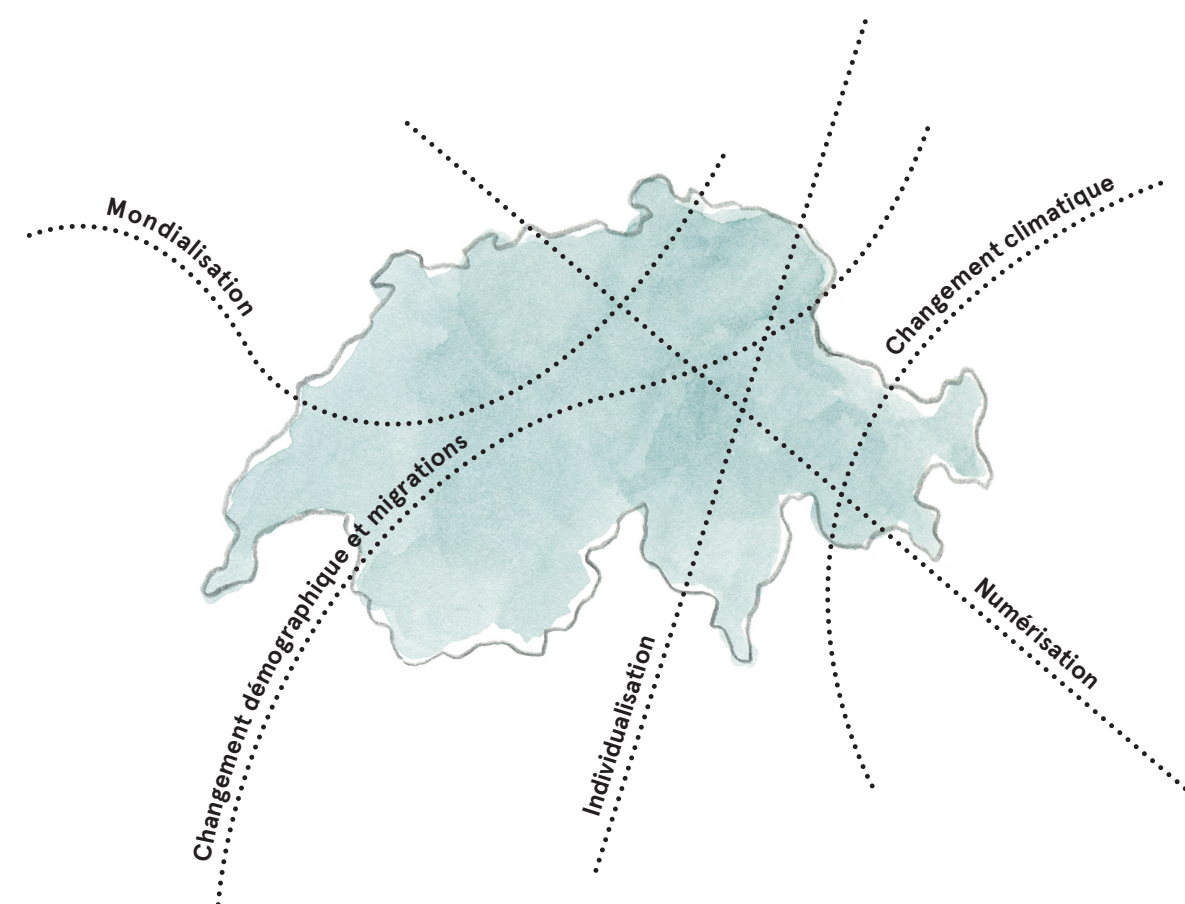


Illustration 6 : Mégatrends importants pour le développement territorial en Suisse (illustration originale)

QUELLES TENDANCES GLOBALES SONT PERTINENTES POUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DE LA SUISSE ?

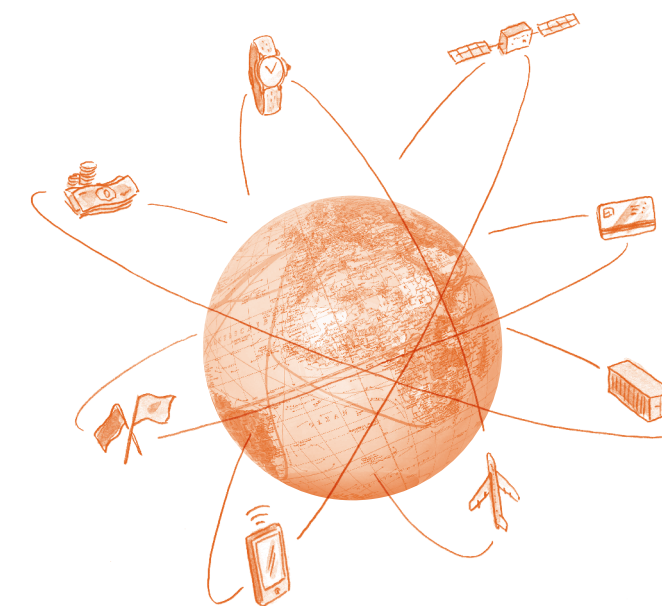
Pour l'élaboration du Projet de territoire Suisse, l'Office fédéral du développement territorial s'est déjà penché en 2012 sur les tendances et défis relatifs au développement territorial du pays. Dans son rapport (ARE, 2012), il identifiait les tendances globales suivantes «[ayant] une incidence territoriale en Suisse» : «Contexte général (politique internationale), Société interconnectée, Mutations sociales, Mutations économiques, Changement climatique et Ressources.» Le rapport élaboré en été 2018 pour les cinq ans d'existence du Projet de territoire Suisse a permis de légèrement adapter les «tendances internationales», en y mentionnant les interdépendances avec l'Europe et le monde, la numérisation, la mutation sociétale, le développement durable et le changement climatique (ARE, 2018).

Pour le COTER, ces tendances ne sont qu'en partie des tendances globales dans la mesure où, selon sa définition des tendances globales, celles-ci doivent comporter une direction claire et une impulsion entraînant dans leur sillage des changements démographiques, naturels ou sociétaux. À ses yeux, les tendances globales suivantes sont susceptibles d'influencer réellement le développement territorial en Suisse : la mondialisation, la numérisation, l'individualisation, le changement démographique et les migrations ainsi que le changement climatique (voir l'illustration 6).

24

25

2.2 Les mégatrends importants pour le développement territorial en Suisse



2.2.1 La mondialisation

Selon l'OCDE, la mondialisation est un processus rendant les marchés et la production de différents pays toujours plus interdépendants, et ce grâce à la dynamique des échanges de biens et de services et aux mouvements de capitaux et de technologies. Les progrès technologiques et la déréglementation facilitent les échanges de marchandises, de personnes et d'idées et en réduisent les coûts. Il s'ensuit des bouleversements géopolitiques tels que la montée en puissance de la Chine et des pays émergents. Les accords de libre-échange bi- et multilatéraux encouragent la libéralisation des flux commerciaux et capitalistiques et, partant, se traduisent par un renforcement de la concurrence mondiale entre les entreprises et les sites. La communication mondiale et les migrations à l'échelle du globe entraînent des interdépendances internationales, y compris dans de nombreux domaines de la société, au nombre desquels la culture, la formation, le tourisme ou les valeurs sociétales, ce qui se traduit par un rapprochement des valeurs au sein de la société majoritaire mondiale, comme le montre, entre autres, l'exemple de l'architecture. Mais il en découle aussi des conflits culturels, économiques et liés à la politique climatique.

Une des principales conséquences de la mondialisation tient à l'urbanisation de la société et à ses effets et dynamiques contradictoires complexes. L'«Urban Age» (Burdett and Sudijc 2011) imprime partout sa marque sur la façon dont les hommes commercent et vivent ensemble. La concentration territoriale des acteurs, des savoirs, des infrastructures et du capital fait des grandes métropoles et des zones urbaines des lieux d'innovation (R. Florida et al., 2017).

Pour autant, de plus en plus de tendances opposées à la mondialisation se font jour. Elles s'expriment par un repli grandissant de certains pays et par le besoin grandissant manifesté par les consommateurs de consommer local et régional. Même si une marche arrière de la mondialisation n'est plus possible en raison de l'ampleur des interconnexions, les intérêts locaux et régionaux n'en gagnent pas moins en importance et font de plus en plus l'objet de préoccupations politiques. À l'avenir, la mondialisation n'a donc pas fini de faire couler de l'encre, tant au niveau national qu'international.

EFFETS ATTENDUS SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN SUISSE

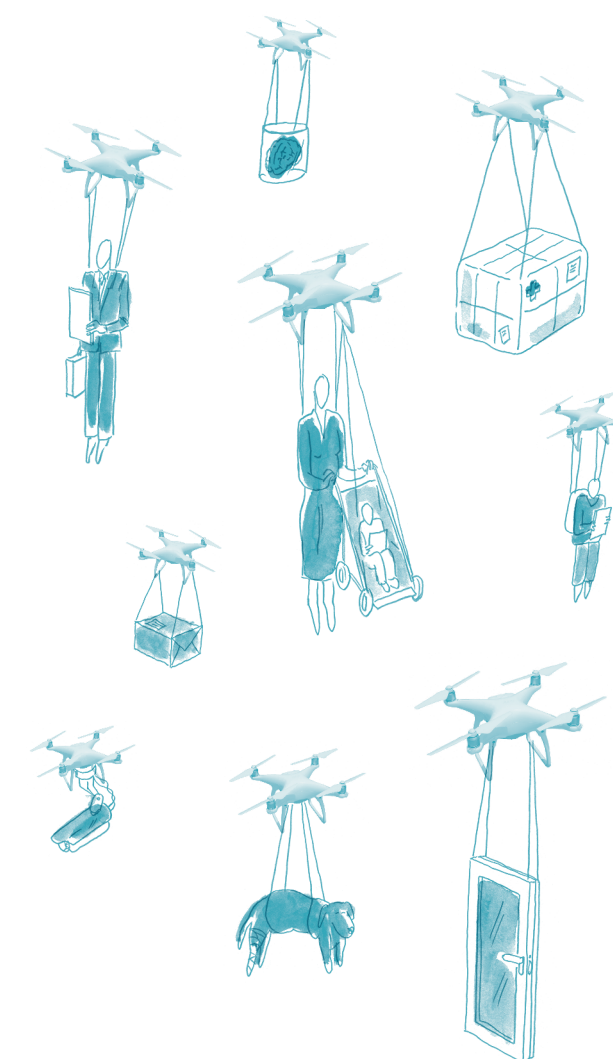
La Suisse tire parti de la mondialisation. Ainsi, d'après le Rapport sur la mondialisation de la fondation Bertelsmann (2018), elle est, de toutes les nations, celle qui en a le plus bénéficié ces dernières années : « La Suisse, sans être membre de l'UE, est une des économies les plus ouvertes de la planète. Aucun autre pays n'a vu son revenu par habitant s'élever autant grâce à la progression de la mondialisation. Une évolution à laquelle le haut niveau du PIB helvétique a aussi contribué. »

Lieu d'implantation attractif, la Suisse urbaine est une des plaques tournantes de l'économie mondiale et elle attire des personnes, des entreprises et des investissements. Les villes suisses, à l'exemple des places bancaires de Zurich et de Genève, du pôle pharmaceutique de Bâle ou du site de négoce de matières premières et de blockchain qu'est Zoug, ne cessent d'affirmer leur position de « global cities ». En outre, le pied du Jura et son industrie horlogère ou encore des lieux touristiques tels que Saint-Moritz, Zermatt ou Gstaad sont des sites de classe mondiale (Daniel Müller-Jentsch, Avenir Suisse, 2018). La tendance globale qu'est la mondialisation va donc, malgré l'apparition de contre-tendances toujours plus marquées, continuer à exercer une influence primordiale sur le développement territorial helvétique. Les interdépendances internationales grandissantes en matière d'économie, de politique, de culture, d'environnement et de communication entre individus, sociétés, institutions et États jouent sur le développement démographique et économique de la Suisse, mais aussi sur le commerce, le tourisme et la mobilité. Elles ont des effets territoriaux sur les villes et les zones de travail, sur l'agriculture et les paysages et sur les régions touristiques. Et le devenir des relations qu'entretient la Suisse avec l'UE va aussi jouer un rôle crucial pour son avenir.

La mondialisation va entraîner dans son sillage un accroissement de la mobilité internationale tant l'accessibilité physique est et reste primordiale. Les trois aéroports de Zurich, Bâle et Genève gagnent en importance, de même que les liaisons ferroviaires rapides ralliant les métropoles des pays voisins. La sécurité, la flexibilité et l'efficacité de tout le système de transport sont pour la Confédération des éléments indispensables. Par ailleurs, la tendance mondiale à l'urbanisation se manifeste également en Suisse, où la part des personnes vivant en ville ne cesse de progresser. Pour compenser la densité grandissante des villes, la campagne environnante est de plus en plus sollicitée, bien qu'elle subisse elle aussi une forte pression due au mitage du territoire qui se poursuit et aux constructions nouvelles qu'impose une agriculture de plus en plus exposée à la concurrence mondiale.

L'explosion du tourisme à l'échelle mondiale concerne également la Suisse. Le tourisme de masse se concentre sur les lieux phares des villes et sur les destinations alpines les plus connues. Les amateurs de voyages à la carte privilégient, eux, les destinations de niche et le tourisme doux, ce dont bénéficient des régions moins prisées, par exemple le Jura ou la réserve de biosphère de l'Entlebuch.

En réaction à la mondialisation, des valeurs liées aux identités régionales ou nationales se manifestent, ce qui s'exprime notamment par la valorisation des traditions architecturales locales, des sites construits à protéger et de la préservation des paysages intacts. Les paysages du quotidien dans les villes et les agglomérations sont appréciés eux aussi par la population comme d'importants lieux de délassément.



2.2.2 La numérisation

Après les impulsions technologiques induites par la mécanisation, puis l'électrification et enfin l'automatisation, c'est aujourd'hui la numérisation, autrement dit la transformation de signaux analogiques en signaux numériques, qui prend le relais dans tous les domaines de la vie. L'utilisation de plus en plus fréquente d'appareils numériques tels que les ordinateurs ou les téléphones portables, mais également la saisie numérique d'informations jusque-là stockées sous forme analogique (livres, plans, processus) font augmenter de manière exponentielle la quantité de données disponibles, bouleversant en cela la formation, l'économie et la vie privée de manière irréversible. Le Zukunftsinstitut appelle cela la « connectivité », c'est-à-dire la mise en réseau faisant suite à la numérisation, favorisée par de nouvelles technologies de transmission, par exemple la 5G.

La mise en réseau numérique tout au long de la chaîne de création de valeur et de l'ensemble du cycle de vie des prestations de marché est pour l'industrie porteuse d'un fort potentiel économique. Cela va d'augmentations de la productivité à de nouveaux modèles d'affaires en passant par des innovations au niveau des produits et des services. La numérisation ouvre ainsi la voie à l'industrie 4.0. Contrairement à ce qui avait été le cas lors des précédentes avancées technologiques, celle d'aujourd'hui n'est pas le fait d'une seule technologie, mais de la combinaison de différentes

méthodes et technologies numériques permettant de profiter des potentialités offertes par la mise en réseau de personnes, de produits, de machines, de systèmes et d'entreprises. L'optimisation se poursuit donc dans différents domaines de l'entreprise ou au niveau des interfaces avec les clients, les fournisseurs ou les partenaires. Il en ressort de nouveaux besoins et de nouvelles exigences chez les clients, ainsi qu'une nécessité d'individualiser la production.

La rapidité de l'évolution ainsi dépeinte va grandissant, et on parle même de trajectoire exponentielle, ce qui s'explique par un recours de plus en plus généralisé aux appareils numériques et par leur adaptation permanente, que ce soit en matière d'apprentissage, de quotidien professionnel ou de loisirs. À quoi s'ajoute le fait que les infrastructures sont constamment étendues et optimisées et les technologies toujours plus puissantes.

Au jour le jour, en particulier pour les personnes âgées ou handicapées, la numérisation est porteuse de simplifications, d'aides et de bases décisionnelles, par exemple pour la communication, la mobilité, les achats ou la planification des loisirs, mais aussi de plus en plus pour le pilotage des installations techniques de la maison (domotique), et ce indépendamment du lieu, sauf restriction d'accès ou d'infrastructure. Le maniement des appareils devient de plus en plus simple, et l'avenir est à la commande vocale. La numérisation autorise aussi l'arrivée des véhicules autonomes sur la route, sur le rail et dans les airs, en commençant par des systèmes d'aide à la conduite pour arriver à des véhicules entièrement autonomes.

La numérisation n'est toutefois pas sans risques. Deux thèmes majeurs tiennent le haut du pavé en la matière : la crainte d'un chômage induit et les questions de sécurité. Sans pour autant occulter d'autres questions sérieuses, liées aux dépendances, aux incertitudes et à une possible perte d'identité.

D'après le Think Tank W.I.R.E. (Zukunft digitale Schweiz, 2018), la numérisation entraîne quatre « dilemmes d'ordre supérieur » :

- 1) La marge de manœuvre de tout un chacun augmente. Avec en corollaire toutefois une progression de la complexité et un risque de surmenage.
 - 2) L'efficacité des processus peut être augmentée grâce à des systèmes autonomes tels que des algorithmes ou des robots. Avec toutefois en corollaire une normalisation grandissante générée par l'économie et la société reposant sur les données.
 - 3) Les réseaux sociaux, qui associent l'homme et l'ordinateur, ouvrent de nouvelles possibilités de communication, facilitent les échanges de savoirs et rendent possible l'économie du partage. Avec toutefois en corollaire une fragmentation et un phénomène de « filter bubbles » engendrés par les programmes auto-apprenants basés sur des algorithmes, privilégient la communication au sein de son propre groupe.
 - 4) La numérisation rend notre vie plus sûre, plus performante et plus transparente. Mais cela va de pair avec une augmentation des dangers liés à la perte de données, aux utilisations abusives et aux cyberattaques envers les systèmes.
-

EFFETS ATTENDUS SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN SUISSE

Les effets de la numérisation sur le territoire suisse sont énormes. Il convient de les apprécier en les combinant avec d'autres tendances globales, comme la mondialisation, l'individualisation ou la démographie. Les effets se font ressentir dans presque tous les domaines de la société et de l'économie. Le monde du travail et des loisirs devient ainsi flexible et « multilocal ». De nouveaux sujets prennent de l'ampleur, à l'image de la sécurité des données, de leur protection, de la cybercriminalité, de la mobilité à l'ère numérique, de la formation initiale et continue aux technologies informatiques, des médias sociaux, de l'économie du partage. Ceci concerne la Suisse tant en tant qu'espace de vie que de site de production et de recherche. Pour l'économie helvétique, l'industrie 4.0, dont le haut degré d'automatisation permet de produire de manière rentable de petites séries et des produits individualisés, fait de la relocalisation de la production en Suisse un thème central car elle peut être génératrice d'emplois. Par ailleurs, de nouveaux bassins d'activité pourraient faire leur apparition sur des sites bien desservis dans l'ensemble du pays.

La flexibilisation, la possibilité de connexions multiples bien au-delà de l'espace local et la possibilité d'une mobilité autonome vont poser des défis complexes à l'aménagement du territoire en Suisse. Les employés vont profiter de nouveaux modèles de travail (home office, mobile-office, desk-sharing, coworking-spaces, etc.) et pouvoir accomplir leurs tâches depuis les lieux de leur choix grâce à la connexion de leur poste de travail. De leur côté, les employeurs vont tirer avantage de la diminution des places de travail nécessaires. Leurs besoins en surface vont se faire moindres et plus flexibles et vont pouvoir être satisfaits par la location d'espaces de coworking situés dans des lieux moins centraux et moins chers, par exemple dans des communes périphériques (village-office). Une flexibilité grandissante qui va – notamment aux heures de pointe – réduire le flux des pendulaires, réduisant par là même l'engorgement des axes routiers et ferroviaires aux mêmes heures.

Devenant majoritairement électrique, et donc peu émettrice de polluants, la mobilité en Suisse pourrait reposer de plus en plus sur des véhicules automatisés. La circulation ferroviaire conserve son importance pour les liaisons rapides entre les centres et à titre de réseau express régional dans l'environnement urbain des agglomérations. Mais dans les espaces périphériques, elle devrait céder la place aux véhicules autonomes. Les courses logistiques, qui ont vu leur nombre grimper du fait du commerce en ligne, pourraient à l'avenir être pilotées de manière numérique, c'est-à-dire se faire grâce à des drones ou à des véhicules postaux automatiques (voir à ce sujet : OFROU : Conduite automatisée – Conséquences et effets sur la politique des transports, 2016).

Dans le secteur des services et des soins, des machines et des robots dotés de la reconnaissance vocale sont désormais employés en combinaison avec l'intelligence artificielle afin de faciliter les relations homme-machine. Les villes deviennent des « smart cities ». Grâce au progrès technique et à l'interconnexion des objets, il devient possible d'apporter des améliorations en termes de qualité de vie et d'environnement. C'est par ce biais que les villes parviendront à se développer de manière durable malgré la pression écologique et économique qu'elles subissent. Et l'optimisation des processus devrait permettre des économies et une baisse des coûts.

La numérisation renforce la productivité de l'agriculture et réduit ses besoins en personnel. Des machines automatisées sont désormais utilisées pour les semis, l'entretien et la récolte. Des serres, des halles d'engraissement et bâtiments d'élevage entièrement numérisés sont édifiés, ce qui modifie les paysages. Sur le Plateau, des conflits apparaissent entre la production agricole intensive et le besoin de maintenir des paysages propices au délassement de proximité.

Dans les cantons alpins, la numérisation et le fait que les distances perdent de leur importance ouvrent des possibilités. Et, sous l'effet du changement climatique, certains lieux situés dans les montagnes gagnent en attractivité comme sites de retraite ou de vacances durant les mois d'été.



2.2.3 L'individualisation

La tendance à l'individualisation, détectée dans les années 1980 et décrite comme telle dès cette époque, n'a cessé de se renforcer (Ulrich Beck, 1983). Les classifications sociétales traditionnelles, par exemple la couche sociale, l'appartenance religieuse ou le sexe, ont perdu de leur signification. Nombre des obligations incombant autrefois à la famille sont aujourd'hui en grande partie assumées par la société ou par l'État (garde des enfants, soins aux personnes âgées). Le concept de la famille s'inscrivant dans la durée a lui aussi perdu de son importance du fait de la mobilité individuelle. Dans les centres urbains, notamment, le modèle traditionnel de la famille est de plus en plus battu en brèche par les partenariats et les nouvelles formes de ménages. Dans notre société actuelle offrant de multiples options, l'individu se retrouverait ainsi confronté à de nombreuses possibilités de choix, ce qui dépasse la capacité de certains. La société individualiste risquerait donc de mener à l'isolement. La multiplication des styles et des parcours de vie se poursuit, avec des gagnants et des perdants. La recherche d'identité et de sens devient ainsi une affaire personnelle.

La société européenne est fortement empreinte d'individualisme. Mais, désormais, la numérisation et les réseaux sociaux posent la question de savoir jusqu'où cette individualisation peut aller. Les nouvelles formes de communication permettent en effet de s'affranchir des distances pour rester en contact à tout moment. Mais, inversement, et en particulier dans les grandes villes, une tendance contraire se fait jour qui traduit le besoin d'une proximité réelle, d'une vie en commun avec des personnes partageant les mêmes idées, par exemple au sein de coopératives, de communautés, de « fermes urbaines » ou d'associations plus classiques.

L'individualisation est une tendance sociétale qui est d'une part dépendante des évolutions démographiques et économiques mais qui ne se laisse pas modifier par les programmes politiques. L'évolution des styles de vie est en fait spontanée, comme dans l'exemple des tendances inverses allant vers le développement de nouvelles communautés.

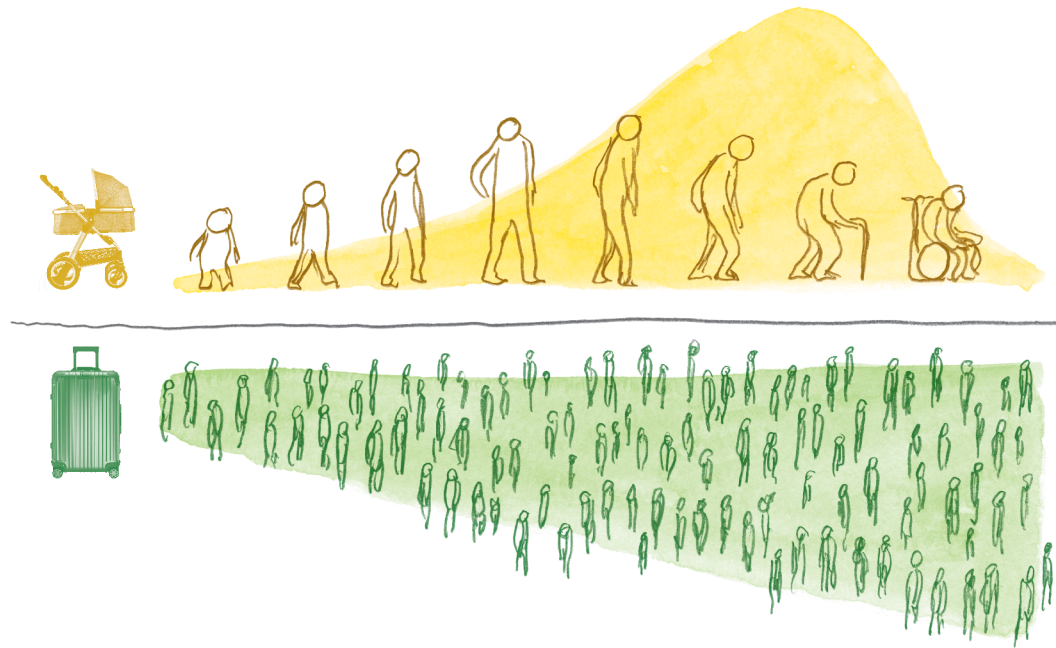
EFFETS ATTENDUS SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN SUISSE

Les effets de l'individualisation sur le territoire suisse sont plutôt indirects. Elle renforce les tendances déjà mentionnées allant en direction d'une « société à choix multiples », laquelle fait référence à la rapide progression des besoins individuels dans le domaine des formes multilocales d'habitat ainsi qu'aux nouveaux modèles de travail basés sur le « Home Office », à savoir l'activité indépendante reposant sur des mandats temporaires et une organisation des loisirs fluctuant rapidement sur fond de mobilité accrue. Dès lors, l'individualisation et l'amélioration des conditions de logement se traduisent, ce qui n'est en rien nouveau, par une demande toujours plus forte d'espace dans la mesure où toujours plus de personnes souhaitent avoir leur propre logement, sous une forme ou une autre, même si elles sont en couple.

La mondialisation a encore renforcé la tendance à l'individualisation dans la mesure où la nouvelle politique identitaire dominante, en premier lieu aux États-Unis, qui consiste à mettre désormais l'accent sur les groupes minoritaires et leurs identités, se traduit par une segmentation accrue et même un morcellement de la société (Francis Fukuyama, dans : Neue Zürcher Zeitung, 13.10.2018).

Les planifications territoriales et les grands projets sont de plus en plus souvent bloqués par des intérêts particuliers multiples et variés formulés par des groupes de taille diverse, ce qui complique la définition du « bien commun » et l'arrivée à un compromis.

L'individualisation distend les liens d'entraide. Dans les territoires marqués par un recul des services publics et donc devenus dépendants des prestations apportées par la société civile, en particulier dans les zones périphériques, l'engagement et la solidarité font ainsi fréquemment défaut. Pour autant, des tendances contraires, en faveur d'une refondation du collectivisme et de l'engagement local, se font jour, entre autres sous la forme d'initiatives citoyennes visant à la conservation des services proposés par les petites communes ou via des offres privées de services destinées aux personnes âgées.



2.2.4 Le changement démographique et les migrations

Par changement démographique, il faut comprendre l'évolution de la population en termes de taille, de structure par tranches d'âge, de ratio entre les sexes, de part des ressortissants nationaux, des étrangers et des personnes naturalisées dans la population totale, de naissances et de décès, d'arrivées et de départs.

En Suisse, le changement démographique est de nature multiple. Grâce à l'immigration et malgré des taux de fécondité faibles, la population croît de manière constante depuis des décennies. Elle est aussi devenue plus hétérogène, notamment du fait de l'augmentation de la part des personnes issues de l'immigration. D'après l'OFS, la composition de la population était la suivante en 2017 : 37 % des résidents permanents de plus de 15 ans avaient un passé migratoire. Un peu plus d'un tiers des individus composant ce groupe (958 000 personnes) étaient de nationalité suisse. Quatre cinquièmes des personnes ayant un passé migratoire appartenaient à la première génération (autrement dit, étaient elles-mêmes des migrants) tandis que celles composant le cinquième restant étaient nées en Suisse (donc des étrangers de deuxième génération et des ressortissants suisses de naissance ou naturalisés).

L'Europe et aussi la Suisse connaissent un autre changement démographique de taille : celui du vieillissement de leur population. Au cours du XX^e siècle, la population suisse a en effet profondément vieilli. La part des plus de 64 ans est ainsi passée de 5,8 % en 1900 à 18,1 % en 2017 et, si l'on en croit les scénarios démographiques de l'OFS, elle devrait atteindre un quart de la population (25,6 %) en 2040. En termes statistiques, l'immigration a quelque peu compensé le vieillissement de la population ces dernières années dans la mesure où les nouveaux venus sont majoritairement jeunes. Néanmoins, la part des retraités, et notamment celle des personnes très âgées, va continuer à progresser, rendant nécessaire le recours à de la main-d'œuvre étrangère pour assurer leur suivi.

LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE DUE AUX MIGRATIONS

À l'échelle mondiale, les migrations se sont multipliées ces dernières décennies, et ce pour des raisons multiples. Ce sont en premier lieu des motifs économiques qui ont poussé – et qui incitent encore et toujours – les migrants à quitter leur patrie pour se rendre dans des pays où les perspectives de travail sont meilleures. Mais les flux migratoires sont aussi le fait des guerres et des guerres civiles qui secouent le monde. Sans oublier les changements climatiques, causes de sécheresses et de famine. Or, une partie de ces migrations, qu'elles soient de nature économique ou le fait de réfugiés, se fait en direction de la Suisse.

EFFETS ATTENDUS SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN SUISSE

Depuis les années 1970, la Suisse est une terre d'immigration, notamment pour les travailleurs en provenance de l'UE. S'il s'agissait auparavant d'immigrés actifs dans des métiers ne nécessitant que peu de qualifications, la donne a radicalement changé aujourd'hui, les profils pouvant désormais présenter des niveaux de qualification aussi variés que chauffeur de taxi ou professeur d'université. Et, manque de main-d'œuvre dans de nombreux secteurs oblige, la Suisse a besoin de ces travailleurs. Les migrations purement motivées par l'emploi dépendent en fait de la situation économique en Europe et dans la Confédération, mais il y a tout lieu de penser que le solde migratoire va rester positif en Suisse. Sur les dernières décennies, la croissance de la population est également à mettre en premier lieu sur le compte de l'immigration. La population résidente helvétique n'a en effet cessé d'augmenter depuis 1865 et a presque doublé depuis 1945. Fin 2017, la Suisse comptait près de 8,48 millions d'habitants. Et l'Office fédéral de la statistique (OFS), dans son scénario moyen, table sur un passage de celle-ci à près de 10 millions de personnes d'ici 2040.

La progression de la population résidente, et la demande associée de logements, s'est traduite par une activité soutenue sur le front de la construction dans presque toutes les parties du pays. Seuls les cantons de Neuchâtel et du Tessin ont vu leur population reculer, légèrement, en 2017. En bien des endroits, les constructions ont pris place dans des zones non encore bâties, entraînant un mitage non désiré du territoire. Celui-ci est d'ailleurs un des principaux motifs présidant à l'exigence d'une urbanisation à l'intérieur du milieu bâti posée par la LAT, c'est-à-dire l'obligation de densifier les zones urbanisées existantes.

Depuis longtemps, l'immigration a pour effet de modifier la composition de la population. Le fait que plus d'un tiers de la population résidant en Suisse ait un passeport étranger ou un passé migratoire (état : 2017) montre la multiplicité des origines des personnes établies dans la Confédération. Cette grande variété ethnique liée à l'immigration renforce l'hétérogénéité culturelle et sociale de la population, ce qui nécessite la prise de mesures destinées à favoriser l'intégration. Par ailleurs, la mondialisation de l'économie et des cursus universitaires ne va faire qu'accentuer le caractère international de la population, avec pour corollaire, une intensification de la mobilité transnationale (voyages d'affaires).

L'immigration économique en provenance des pays étrangers, au premier rang desquels ceux de l'UE, qui a connu une progression spectaculaire ces dernières années, est toutefois une composante plutôt volatile du changement démographique. Elle dépend de facteurs exogènes tels que la marche de l'économie en Europe et en Suisse ou encore le tour donné aux liens qui nous unissent à l'UE. Les flux migratoires internationaux ne sont dès lors que très peu affectés par les décisions politiques locales.

Soumise à des fluctuations difficilement prévisibles, l'immigration demeure un facteur permanent d'incertitude pour le développement territorial, le danger étant alors de tabler sur une croissance trop élevée et de construire trop de logements et dans les lieux souvent périphériques.

LE VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Contrairement à de nombreuses régions de la planète, l'Europe est confrontée au vieillissement de sa population. En raison de l'allongement de l'espérance de vie et d'un faible taux de fécondité, la part des personnes âgées dans la population totale va grandissant. Un vieillissement collectif qui se reflète dans les rapports de dépendance, soit le rapport entre retraités et actifs.

Ce changement démographique de la société vieillissante et les modifications intervenues au sein de la pyramide des âges ont donné naissance à la « famille en rame de haricots ». Si, en 1900, les jeunes générations constituaient encore l'essentiel de la population, leur base n'a depuis cessé de se rétrécir. D'autant plus que les classes âgées de plus de 65 ans sont surreprésentées du fait des forts taux de natalité enregistrés durant le « baby-boom ». Dans le cas des familles en rame de haricots, quatre générations partagent une période de vie commune plus longue. Parallèlement, ces familles comptent moins d'enfants et de petits-enfants. Pour de nombreux jeunes adultes, les grands-parents et les arrière grands-parents font désormais partie du quotidien alors que les frères et sœurs, les oncles et tantes, les cousins et cousines sont nettement moins nombreux qu'il y a 50 ans. Il s'ensuit un renforcement – parfois par manque d'autres options – du dialogue et de la propension à la solidarité entre les générations au sein des lignées familiales directes, un effet du changement démographique dont la majorité des personnes n'ont pas encore pris la mesure (tiré du blog Intergeneration 15.04.18, Klaus Preisner, Universität Zürich).

EFFETS ATTENDUS SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN SUISSE

Il est possible de prévoir avec précision l'évolution naturelle de la population : d'après l'Office fédéral de la statistique, le taux de natalité va osciller d'ici 2045 entre 1,48 et 1,68 enfant par femme, ce qui explique qu'aucune modification d'importance ne soit attendue sur ce plan. L'espérance de vie, en revanche, atteindra 90 ans pour les femmes et 86 pour les hommes. Il va donc s'ensuivre une très forte augmentation du nombre de personnes très âgées en Suisse, même si l'immigration, qui renforce la proportion de personnes jeunes, corrige quelque peu cette tendance.

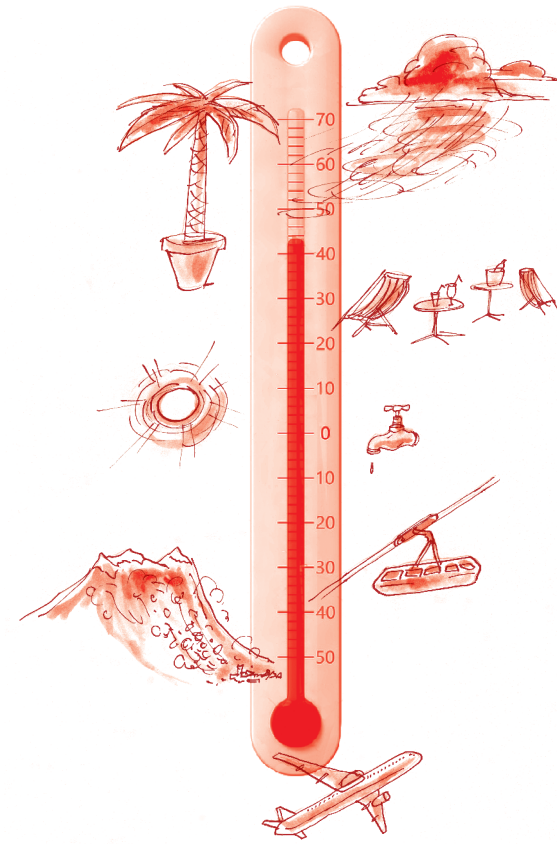
Le nombre des personnes en âge d'être à la retraite va, selon l'OFS progresser de plus de 50 % dans presque tous les cantons pour représenter en 2040 environ un quart de la population totale. La structure des âges va toutefois connaître des évolutions disparates selon les régions : « Les cantons de Schwyz, Fribourg, Thurgovie, Obwald et Argovie verront même doubler leur population de 65 ans ou plus au cours de cette période. (...) ». Cela est d'une part dû à la proportion déjà importante de personnes âgées dans les cantons et, d'autre part, (...) aux départs réguliers vers d'autres cantons d'un grand nombre de résidents (...) n'ayant pas encore atteint l'âge de la retraite. » (OFS, mai 2016). Les grandes villes, grâce à leurs établissements de formation tertiaire qui ne cessent d'attirer des jeunes, sont en revanche plutôt jeunes alors qu'un vieillissement massif est promis aux zones périphériques.

La classe d'âge qui aura autour de 70 ans en 2025 est née dans les années 1950 et était jeune dans les années 1960. Cette génération du baby-boom a des projets de vie radicalement différents de ceux des générations qui l'ont précédée. De nos jours, la plupart des jeunes retraités sont en bonne santé, disposent de revenus confortables et font un grand usage des offres de mobilité et de loisirs existantes. Une véritable « silver economy » s'est développée grâce aux offres en matière de tourisme, de loisirs et de santé destinées à cette classe d'âge.

La forte augmentation imminente du nombre de personnes très âgées (plus de 80 ans) nécessite la mise en place de formes d'habitat transgénérationnel permettant un soutien à la demande, afin de répondre aux exigences accrues d'autonomie. Ce n'est qu'au travers de ces nouveaux modèles d'habitat qu'il sera possible de limiter le coût prévu des soins à venir et la nécessité de disposer de ressources personnelles (voir Avenir Suisse : De nouvelles mesures pour les soins aux personnes âgées, 2016).

Eu égard à l'incertitude qui pèse sur le financement de la prévoyance vieillesse future et à la durée toujours plus longue du bénéfice de rentes, le système de retraite se trouve confronté à des défis de taille pour les prochaines décennies. De pair avec l'augmentation des coûts d'habitation et de soins, cela pourrait faire basculer de larges couches de la population âgée dans la précarité (voir OFS, La pauvreté des personnes âgées, 2014). Et il n'est pas exclu que la pauvreté gagne du terrain avec l'âge. Étant donné que, du fait des changements démographiques, le devenir du système de retraites n'est plus réellement assuré, il est possible que les jeunes générations actuelles aient à composer avec une prévoyance vieillesse nettement moins avantageuse que celle dont bénéficient les plus de 50 ans d'aujourd'hui. Sans oublier l'âge de la retraite, qui va tôt ou tard être relevé.

La tendance globale « vieillissement de la population » peut être en partie contrée par l'application d'une politique familiale. Lorsque les naissances repartent à la hausse, comme c'est actuellement le cas dans les villes, cela a sur le long terme un effet sur la pyramide des âges. Mais l'allongement de l'espérance de vie et, partant, l'augmentation de la proportion de personnes de grand âge dans la population, est et demeure un fait incontournable.



2.2.5 Le changement climatique

La hausse des températures due au changement climatique que connaît la planète se traduit par une intensification des phénomènes météorologiques exceptionnels comme les ouragans et les pluies diluviennes. Le réchauffement global provoqué par l'augmentation de la concentration des gaz à effet de serre entraîne des conséquences diverses selon les zones de la planète. Dans certaines régions, celles-ci sont plutôt positives tandis que pour d'autres, elles constituent un réel danger. Le changement climatique pourra aussi entraîner d'importants flux migratoires si certaines régions de globe finissent par devenir inhabitables. Des migrations auxquelles la Suisse ne pourra pas échapper, et qui, même s'il s'agit d'un effet indirect, ne doivent pas être mésestimées.

Le changement climatique se fait déjà sentir depuis plusieurs décennies. Malgré toutes les mesures décidées au niveau mondial (Protocole de Kyoto en 1997 et, depuis, 13 conférences de l'ONU sur le climat), le réchauffement se poursuit aux quatre coins du globe. Il s'agit donc d'une tendance globale difficilement influençable, qui ne va pas manquer de se faire sentir partout en Suisse.

EFFETS ATTENDUS SUR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL EN SUISSE

La Suisse applique une politique active de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre. Ce faisant, elle contribue à l'objectif internationalement reconnu de limitation du réchauffement global à nettement moins de 2 degrés. La loi actuelle sur le CO₂, en cours de révision, vise à réduire les émissions dans le pays.

Les nouveaux scénarios climatiques pour la Suisse (National Centre for Climate Services, NCCS, 2018) décrivent les conséquences actuelles et attendues dans le pays. Les effets du changement climatique y sont variables selon les territoires. Mais ses effets territoriaux seront partout importants dans la mesure où ils influencent l'utilisation et le développement des différents types d'espaces. Dans les zones de montagne, les conséquences sont doubles. D'un côté, les dangers naturels augmentent (glissements de terrain ou chutes de pierres) et l'enneigement va diminuant, tandis que, de l'autre, les stations de montagne et leur air frais gagnent en attrait pour le tourisme estival. Dans les plaines, les étés secs et brûlants et les événements climatiques extrêmes que sont les ouragans et les pluies diluviennes vont se multiplier. Et nul besoin d'être devin pour en dessiner les conséquences : lieux devenant inhabitables dans les régions alpines et préalpines et conditions de vie désagréables, si ce n'est nocives, dans les villes.

Pour l'agriculture suisse, le changement climatique est porteur d'avantages et d'inconvénients. La productivité va pouvoir être augmentée, et la variété des espèces cultivées et des modes de culture va pouvoir être élargie. Mais les besoins en eau d'irrigation grandissent et la force des événements climatiques va nuire aux récoltes.

C'est dans l'espace alpin et le long des cours d'eaux que les conséquences seront les plus sensibles, notamment au niveau des infrastructures et des centres urbains situés en zones exposées aux dangers naturels. Une évaluation réalisée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV, 2012) et reposant sur des données disponibles au niveau national montre que près d'un cinquième de la population suisse vit dans des zones inondables. Ce sont ainsi environ 1,7 million de personnes et 30 % des emplois qui sont concernés. Sans oublier les quelque 25 % du total des biens matériels (soit 840 milliards de CHF) qui s'y trouvent.

D'ici la fin du siècle, la majorité des glaciers alpins aura disparu. Le domaine des neiges éternelles, où la probabilité de chutes de neige oscille entre 80 et 100 %, est passé de 27 % entre 1995 et 2005 à 23 % au cours de la dernière décennie, ce qui soulève des questions quant aux risques d'inondation et d'approvisionnement en eau, étant donné que la neige est un réservoir naturel. Par ailleurs, les parois étant de plus en plus déstabilisées par la hausse des températures moyennes sur l'année, ce qui ramollit le permafrost, la probabilité de glissements de terrain et d'effondrements de falaises va grandissant. Les principales victimes de ces évolutions sont les habitants des villes situées dans les vallées.

Le ski ne sera bientôt plus un facteur de tourisme en-dessous de 2500 mètres, ce qui aura un impact sur la demande touristique hivernale et, partant, sur l'hôtellerie et la parahôtellerie. Cette baisse de la demande va avoir des effets visibles en termes d'urbanisation.

L'utilisation accrue des ressources naturelles que sont le soleil, l'eau et le vent, telle que prévue dans le cadre de la Politique climatique suisse, va immanquablement déboucher sur des conflits d'intérêts avec la protection de la nature et des paysages et avec la protection du patrimoine et des monuments historiques.

2.3 Spécificités et interdépendances des mégatrends

Les processus de changement sont en permanence à l'œuvre à différents niveaux et jouent sur l'évolution de la société, de l'économie et de l'environnement. Citons pêle-mêle les tendances technologiques, socioculturelles, les tendances de consommation, les effets de mode et même l'air du temps. Les tendances globales sont celles qui provoquent les changements d'époque, à l'échelle mondiale, et non dans certains domaines uniquement. En leur qualité de «trend clusters» (groupes de tendances imbriquées), elles donnent un nouveau tour à l'ensemble de la société ou à des pans entiers de celle-ci. Les tendances globales décrites ne sont pas indépendantes les unes des autres mais s'influencent mutuellement. Leurs effets sont parfois déjà sensibles depuis longtemps, à l'image du changement climatique, du changement démographique ou de l'individualisation. En revanche, les conséquences de la numérisation sont nouvelles, et il est encore difficile de totalement les appréhender. Pour autant, la numérisation renforce d'autres tendances globales (p. ex. la mondialisation ou l'individualisation), notamment parce que les technologies numériques ouvrent des possibilités de communication couvrant l'ensemble de la planète et rendent ainsi moins importante la situation géographique réelle. Comme le montre le graphique, la tendance globale qu'est la numérisation a un effet stimulateur dans tous les domaines de la vie. À l'inverse, l'augmentation des incertitudes pourrait plutôt inhiber le développement.

Certaines tendances globales courent sur une très longue période et sont en mutation permanente, par exemple l'individualisation. D'autres, telles le vieillissement de la population ou le changement climatique, vont crescendo. Mais toutes ont des effets, divers et variés, sur les questions liées au développement territorial en Suisse. Le graphique montre clairement que certaines tendances globales ont une direction et une intensité calculables, autrement dit des effets plus ou moins constants, là où d'autres, notamment les migrations, sont disruptives et difficilement prévisibles. L'expérience prouve d'ailleurs que les anticipations de croissance ne sont guère fiables.

L'influence des tendances globales est décrite au chapitre 3 sous la forme de scénarios possibles baptisés «Fenêtres sur l'avenir».

38

39

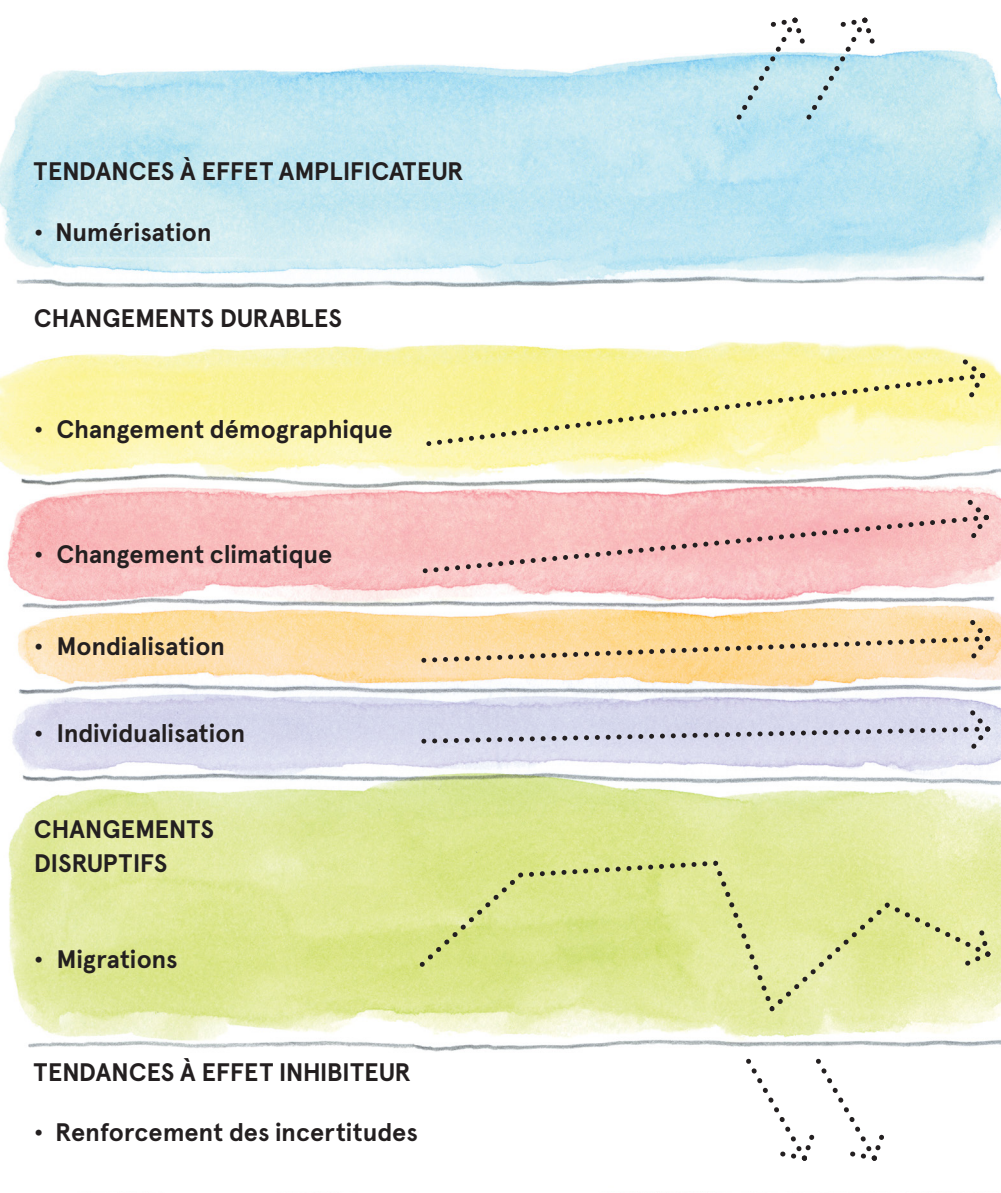


Illustration 7: Intensité et effets des tendances globales

2.4 Des incertitudes grandissantes qui conditionnent toujours plus notre comportement

«La société est en permanence sur le qui-vive, et une crise chasse l’autre, que ce soit la survenue d’un possible conflit commercial, l’explosion d’une crise des réfugiés au sein de l’UE ou encore la montée en puissance de robots prenant la place des travailleurs. Tout s’aggrave, et le monde est proche de l’infarctus. Pourtant, même si notre perception nous plonge dans l’incertitude, le monde ne devient pas plus risqué, bien au contraire. Nous vivons même l’époque la plus sûre de tous les temps. Et pourtant... jamais comme aujourd’hui nous n’avons aspiré à la sécurité.» (Zukunftsinstitut.de, Megatrends, 2018)

Dans les années 1970 et 1980, le nombre d’attaques terroristes était par moments deux fois plus élevé que de nos jours (M.Roser, M.Nagd, H.Ritchie, 2018). Mais les comptes rendus d’améliorations lentes et progressives font rarement les gros titres, même si elles sont fondamentales et touchent des millions de personnes. Dans son livre «Die 21 Lektionen für das 21. Jahrhundert» (21 leçons pour le XXI^e siècle), Yuval Noah Harari (2018) parle ainsi d’effets spectaculaires ciblés, aux dégâts somme toute mineurs, mais exerçant à l’échelle mondiale des effets indirects marqués tels que des paniques, des peurs ou des incertitudes. Les attentats terroristes mettent ainsi en exergue la vulnérabilité des États et des villes.

À des risques jusqu’ici inconnus tels que les activités des organisations mondiales de hackers s’ajoutent désormais une complexité grandissante, le rythme des changements et la communication qui les entourent (avec l’incertitude liée aux «fake news»). Partout, d’aucuns prétendent que le monde est à la veille de catastrophes que les États n’ont pas (encore) trouvé le moyen de juguler. La responsabilité glisse dès lors des institutions politiques aux individus et aux entreprises et cela se traduit par le sentiment d’être soi-même responsable, mais aussi par l’inclusion dans des communautés de toute sorte. La nécessité de prévisions, de clarté, de cadre normatif est ainsi grande.

Les gens sont de plus en plus focalisés sur leur sécurité individuelle. Partout de par le monde, nous basculons d’une société du risque à une société de la sécurité, une sorte de «super-safe society». La sécurité des personnes s’évalue sous deux aspects : l’un physique et l’autre économique. Par sécurité physique, il faut comprendre intégrité corporelle immédiate et absence de menace tandis que la sécurité économique fait, elle, référence à la garantie durable de moyens de subsistance. Partant, le terme «sécurité» va au-delà de l’absence de violence pour s’intéresser à la qualité de vie. Ce bien-être repose sur les conditions matérielles (revenus, travail, logement) et sur un ressenti subjectif (santé, formation, qualité de l’environnement, sécurité personnelle, possibilités d’interaction et équilibre travail-vie privée). Depuis des décennies, tous les indicateurs pointent vers un bilan positif. Au-delà du sentiment fondamental de sécurité vis-à-vis des événements et des voies de fait (sécurité face aux attaques), la question de la sécurité en termes d’approvisionnement, d’infrastructures pour l’eau, l’électricité et la communication, ou encore d’accessibilité (sécurité des systèmes et de leur exploitation) se pose.

S’agissant des tendances globales et de leurs effets sur le territoire suisse, une différenciation est nécessaire autour des mesures à prendre et des recommandations relatives à l’aménagement du territoire. Et il convient de relativiser car les changements, de quelque nature qu’ils soient, ont toujours été porteurs d’incertitudes et sont appelés à le rester. Au final, les tendances globales sont également synonymes de chances à saisir.

Du fait de ses effets visibles et rapidement diffusés, la mondialisation est souvent perçue comme un problème lié à la dynamique globale, comme un vecteur de changement et comme une cause d’incertitude. Plus le monde est interconnecté, plus il se révèle vulnérable aux failles du système. Qu’une de ses parties vienne à faire défaut, et c’est souvent l’ensemble qui s’écroule. La migration est également source d’angoisse, comme la manière d’y réagir. Mais les effets globalement positifs ne doivent pas s’en trouver masqués.

La numérisation, elle, fait peser sur les individus des incertitudes en termes de chômage et de sécurité des données. Pourtant, les avancées technologiques permettent de faire faire par des machines les tâches routinières ennuyeuses et dénuées de sens et permettent de renforcer la sécurité, par exemple par le biais de caméras de vidéo-surveillance au sein de l’espace public. Mais certains craignent qu’elles ne fassent aussi le lit d’un contrôle étatique tous azimuts. Nombreuses sont les personnes affectées aujourd’hui par la cybercriminalité, les virus et logiciels malveillants, les fraudes à la carte de débit ou de crédit, le vol de données ou encore des achats en ligne tournant à l’arnaque. Il en résulte une insécurité aussi bien chez les individus qu’au niveau des entreprises. La privatisation de la sécurité bat son plein car, malgré l’intensification des mesures en la matière, le besoin de sûreté va grandissant. Il n’est qu’à voir la multiplication des entreprises de surveillance et de sécurité pour s’en convaincre et pour comprendre qu’il s’agit d’un marché d’avenir en plein boom. Car le décalage entre les connaissances en matière de mesures de sécurité, d’une part, et leur utilisation et leur mise en œuvre effectives, d’autre part, ne cesse de se creuser. Sans compter que de nouvelles technologies telles que la blockchain sont susceptibles d’ouvrir de nouveaux horizons pour la sécurité et l’établissement de la confiance.

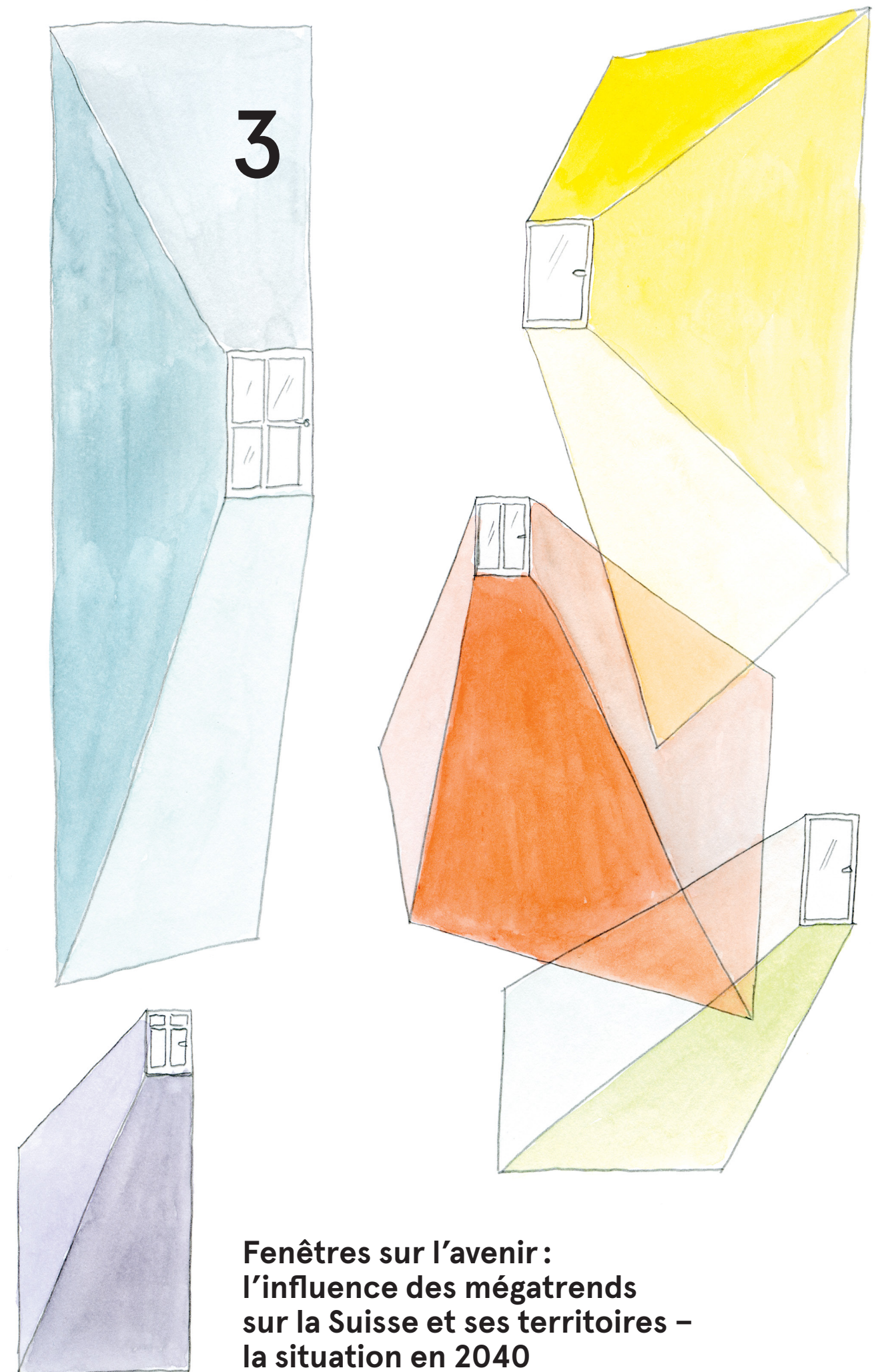
Le changement démographique est de son côté porteur d’une autre forme d’incertitude concernant l’avenir personnel des individus. Vieillir au sein d’une société individualisée éveille en effet la peur de la solitude et de la perte d’autonomie ainsi que la crainte de ne plus pouvoir faire face aux coûts d’habitat et d’éventuels soins. Par ailleurs, les discussions politiques actuelles sur le sujet mettent en lumière l’autre facette du changement démographique, à savoir l’immigration et les craintes de pertes qu’elle génère dans les pays cibles.

En Suisse, le changement climatique occasionne de multiples débats politiques du fait des événements que connaît le pays : glissement de terrain à Bondo, événements climatiques violents (pluies diluviennes et orages de grêle), canicules de plus en plus fréquentes, manque répété de neige. Pourtant, la Suisse est aux prises avec les phénomènes naturels depuis des siècles. Et les incertitudes qui y sont liées ont toujours entraîné la prise de mesures de protection des installations infrastructurelles. Reste à voir quelles seront les nouvelles parades.

BESOINS D’INTERVENTION ET POSSIBILITÉS OFFERTES PAR L’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L’aménagement du territoire doit intégrer ces conditions modifiées et dégager des marges de manœuvre et des options. En matière de sécurité, le maître-mot de l’aménagement du territoire est la prévention. Lors de la planification et de la réalisation de structures territoriales, de bâtiments et d’installations, la prudence et la volonté de sécurité exprimée par les personnes doivent être encore mieux prises en compte. Développer des structures territoriales avec prévoyance et anticipation a toujours été et est encore la tâche pivot dévolue à l’aménagement du territoire afin de pouvoir en assumer les effets sur la société, l’économie et l’environnement et assurer le bien-être de la population (art. 3 LAT). L’objectif est de créer des structures territoriales sûres et résilientes et des bâtiments et installations adaptés aux risques naturels, résistant aux tremblements de terre et respectant l’environnement. Il convient également d’organiser les espaces publics, les bâtiments et les installations avec clairvoyance, d’attirer davantage de personnes dans les quartiers en y favorisant le développement à l’intérieur du milieu bâti et d’amener de la vie dans les rues.

Il convient toutefois de se défaire de l’idée que l’État doit et peut partout protéger ses citoyens. La sécurité n’est pas un état accessible, mais un processus dynamique permanent qui doit toujours découler d’une analyse de valeurs. Au sens large du terme, la sécurité ne saurait être marchande, même si l’économie et la technique laissent penser qu’il est possible de se prémunir contre la plupart des menaces. Car, redisons-le, des événements imprévus ou des évolutions disruptives peuvent faire vaciller des systèmes entiers. Dès lors, l’homme doit apprendre à vivre avec des incertitudes, en Suisse comme ailleurs.



**Fenêtres sur l'avenir :
l'influence des mégatrends
sur la Suisse et ses territoires –
la situation en 2040**

Les cinq fenêtres sur l’avenir donnent à voir ce qui est probable pour la période débutant vers 2040, soit à un horizon de 20 à 25 ans. Dans ce chapitre, le futur est considéré comme un présent dans lequel les influences des différentes tendances globales et de leurs tendances contraires ainsi que les recommandations formulées dans le rapport ont déjà déployé leurs effets. Pour ce faire, les hypothèses retenues sont celles qui semblent plausibles à ce jour (2019). Il en ressort une vision positive de l’avenir. Ainsi les recommandations formulées dans le dernier chapitre de ce rapport doivent contribuer à orienter le développement de la Suisse dans ce sens.

3.1 La Suisse – un pays interconnecté, numérisé, à la qualité de vie élevée

PUISSANCE ÉCONOMIQUE ET QUALITÉ DE VIE INTACTES – GROS BESOINS D’ESPACE

Les deux tendances globales que sont la numérisation et la mondialisation ont modifié la vie en Suisse aussi. L’« Internet des objets » organise notre quotidien, et l’infrastructure numérique suisse répond à la norme internationale la plus élevée. Les robots et algorithmes de l’intelligence artificielle couvrent désormais une part importante de la chaîne de création de valeur, et ce jusqu’aux tâches routinières qualifiées (compatabilité, diagnostics médicaux, etc.). Ceci s’était, au début du processus, traduit par la crainte d’une disparition des emplois dans ces secteurs.

Dès lors, le fait que le chômage n’ait pas explosé, contrairement à ce que d’aucuns avaient pensé 20 ans plus tôt, en a surpris plus d’un. En fait, la collaboration entre les entreprises, les associations économiques et l’État a permis l’émergence de nouveaux emplois. Il faut dire que la Confédération avait élaboré dès 2016 une stratégie « Suisse numérique » qui n’a ensuite cessé d’être adaptée aux évolutions en cours. Ainsi, le groupe de coordination interdépartementale Numérisation placé sous l’autorité de l’Office fédéral de la communication et les contacts permanents avec l’économie et les écoles supérieures ont-ils grandement contribué à un emploi fructueux des nouvelles technologies dans des secteurs des plus divers. Ce qui, de pair avec une posture ouverte et coopérative à l’égard de l’UE, a permis de maintenir la puissance économique et la compétitivité de la Suisse à un niveau élevé.

De nouveaux postes qualifiés ont été créés dans l’industrie 4.0, dans la formation et dans la recherche. L’industrie 4.0 combine différentes méthodes et technologies numériques et met à profit les potentiels issus de la mise en réseau des hommes, des produits, des machines, des systèmes et des entreprises. La mise en réseau numérique le long de la chaîne de valeur et de l’ensemble des prestations dans l’industrie des machines, l’industrie des appareils électriques et la métallurgie, parallèlement à l’apparition de nouveaux modèles d’affaires, est devenue une réalité en Suisse. Grâce à des procédés de fabrication pilotés par ordinateur et autorisant de petites productions à la demande, il a été possible de rapatrier des processus de fabrication en Suisse.

Mais même si des réorientations ont pu être trouvées pour de nombreux employés, l’évolution a laissé de côté des « digital losers ». Fondant comme neige au soleil, les tâches routinières ont, de fait, été de plus en plus remplacées par l’intelligence artificielle et les robots, à tous les niveaux. Toutefois, de nouveaux emplois nécessitant créativité et empathie, donc plus à même d’être assumés par l’homme que par la machine, ont fait leur apparition. Les services à la personne, les loisirs et le secteur créatif emploient toujours des personnes moyennement qualifiées mais ne pouvant

pas être remplacées par l’intelligence artificielle. Avenir Suisse (2017) estime ainsi depuis longtemps qu’il n’y aura pas de « robocalypse » mais que l’évolution devrait se faire progressivement. Afin d’éviter que les postes à durée limitée ou le télétravail ne se traduisent par une précarisation des personnes du fait de l’incertitude de leurs relations de travail, une troisième catégorie, à savoir le « travailleur indépendant » a été créée au-delà des catégories alors existantes qu’étaient le salariat et l’indépendance (Avenir Suisse). Les travailleurs indépendants bénéficient depuis lors d’une couverture d’assurance sociale forfaitaire, à l’instar des salariés normaux, mais moins étendue.

Le recul des postes de travail qui a eu lieu malgré tout dans le domaine des qualifications inférieures à intermédiaires a entraîné dans les années 2020 une offensive en termes de formation ainsi qu’un retour dans l’UE des personnes au bénéfice de qualifications inférieures à intermédiaires, ce qui s’est traduit par un aplanissement de l’immigration nette. Le manque de main-d’œuvre, déjà prégnant dans les années 2010, n’a fait que se renforcer depuis, obligeant à assouplir le contingentement de l’immigration des personnes qualifiées en provenance de pays tiers. En Suisse, le chômage a néanmoins légèrement progressé, avec à la clé une résurgence de l’idée politique d’un revenu inconditionnel de base, pourtant sèchement rejetée par le peuple en 2016. Une votation est ainsi en préparation sur ce point.

La mondialisation a été un vecteur de la forte croissance économique et par conséquent du développement urbain en Suisse au cours des décennies passées. Si elle a garanti la prospérité du pays, l’arrivée de personnes et de capitaux a également mis la politique suisse de développement territorial à rude épreuve. Ces dernières années, la croissance la plus soutenue a continué à être enregistrée dans les espaces métropolitains de Zurich, de Bâle et de l’Arc lémanique. Pour autant, la concurrence que le fédéralisme permet entre les sites ainsi que de nouvelles conceptions d’aménagement du territoire ont empêché que l’expansion soit l’exclusivité des grands centres. Grâce à la révision de la loi sur l’aménagement du territoire et à sa mise en œuvre conséquente, il a été possible de canaliser la croissance des localités et centres logistiques éparpillés sur le Plateau en une zone densifiée de « conurbation du Plateau » s’étirant de Langenthal à Aarau. L’industrie 4.0 s’est pour partie implantée dans les nouveaux pôles de développement urbain que sont la vallée inférieure de la Reuss, la plaine du Rhône valaisanne et le Sud du Tessin, ce qui a permis d’empêcher tout nouveau mitage des territoires ruraux et ainsi de conserver de grandes zones paysagères d’un seul tenant. Par ailleurs, la nouvelle conception de promotion des espaces urbains décentralisés a contribué à la diminution des disparités régionales.

DE NOUVEAUX MODÈLES D’AFFAIRES ET DE NOUVELLES FORMES DE CONSOMMATION – UNE DEMANDE DE SURFACES DE BUREAUX EN BAISSÉ ET UNE UTILISATION DES REZ-DE-CHAUSSÉE EN PLEINE MUTATION

Grâce à la numérisation, beaucoup d’activités sont désormais libérées de toute contrainte géographique, faisant du bureau classique une relique du passé. Le travail se fait sur tablette, en déplacement ou à domicile, quand ce n’est pas dans un café. Même les installateurs, qui effectuent pourtant des réparations chez les clients, ne se séparent jamais de leurs outils et de leur matériel informatique. Leur véhicule est devenu bureau et réserve de matériel. Toutes les gares sont équipées d’espaces de coworking et de salles de réunion. Et nombreux sont même ceux qui travaillent directement dans des cafés, s’évitant ainsi un loyer. La frontière entre travail et loisirs devient de plus en plus floue. Les grandes entreprises n’ont plus de places de travail fixes que pour deux tiers de leur effectif. Beaucoup de petites surfaces de bureau ont été remplacées par des « open spaces » et des espaces de créativité. La demande de surfaces de bureau n’a donc cessé de décroître depuis le milieu des années 2010, et les taux de vacance ont grimpé en flèche dans les années 2020. Nombre de bureaux ont été transformés en logements ou utilisés pour des affectations temporaires facilement adaptables à des tendances elles-mêmes en pleine mutation.



La numérisation a aussi profondément modifié les habitudes de consommation. Une grande part des achats se font désormais en ligne, les possibilités de choix et de comparaison étant sans fin sur Internet. Les achats à grande distance sont devenus monnaie courante sans même que les clients n'aient à se déplacer, ce qui n'a pas manqué de plonger le commerce local dans une crise profonde lorsque les achats en ligne ont fait leur apparition. D'abord à l'œuvre dans les villages, la tendance a gagné les villes, qui ont vu leurs rues commerçantes et leurs centres de quartiers perdre en attractivité du fait de la disparition des commerces de détail. Il a fallu quelques années pour que les magasins de proximité parviennent à se redresser en se lançant dans les ventes sur Internet et en combinant les deux. Les taux de vacance alors élevés ont entraîné une baisse des loyers commerciaux jusque-là très élevés dans les centres des grandes villes. Puis, des établissements culturels ou gastronomiques, des magasins éphémères ou encore des espaces d'exposition ont pris le relais des boutiques traditionnelles. Dans les quartiers, des initiatives citoyennes locales inédites ont ouvert la voie à des utilisations combinées de points de vente, où par exemple aussi des paysans des environs viennent proposer leurs produits.

Malgré le recul du commerce de détail, les espaces publics ont vu leur rôle renforcé, et pas seulement dans les villes. En raison de la hausse des températures due au changement climatique, les gens aiment davantage se retrouver dans des espaces publics ou semi-publics. Mais si la population s'approprie les espaces libres, elle évolue parallèlement dans un monde virtuel. Ainsi, au-delà des occupations offertes par les smartphones eux-mêmes, toutes les tranches d'âge se trouvent prises entre des tendances contradictoires. La santé et le fitness sont des valeurs à la mode, et, grâce à la simplicité et à la modicité des inscriptions dans les clubs sportifs, nombreux sont ceux qui pratiquent une activité sportive, parfois plusieurs, et de préférence en pleine nature. Il s'ensuit une intensification de la mobilité de loisir, plus difficile à canaliser que celle des pendulaires, ainsi qu'une utilisation accrue des espaces de déassement proches des grands centres.

PASSAGE DE LA BARRE DES 10 MILLIONS D'HABITANTS ET RALENTISSEMENT DE L'IMMIGRATION

La mondialisation et la bonne santé économique de la Suisse n'ont eu de cesse de faire gonfler la population ces dernières décennies, même si cette dynamique a récemment ralenti. Le seuil des 10 millions d'habitants a été atteint en 2039. Dans les années 2020, le pays a été pris de «douleurs de croissance» en raison d'une mauvaise répartition du boom entre les différentes régions, la croissance étant alors presque exclusivement le fait des grandes zones urbaines. Pour autant, et malgré la forte densification des villes-centres, l'expansion a gagné les couronnes urbaines. Ces dernières ont, grâce au développement vers l'intérieur et à la promotion des qualités urbaines, connu un développement similaire à celui des villes-centres.

La forte croissance enregistrée au début du XXI^e siècle a mis les infrastructures et l'aménagement du territoire à rude épreuve, davantage de personnes demandant alors plus de surfaces de logement, plus de mobilité, plus de centres de formation, plus d'activités de loisirs et, partant, une densité accrue. Les résultats sont aujourd'hui visibles aussi bien dans les grands centres urbains que dans les villes de taille petite à moyenne. Les gigantesques investissements effectués dans les années 2010 en matière de logements se sont temporairement traduits dans les zones périphériques et dans les petites villes par des taux de vacance élevés. Ceux-ci se sont cependant résorbés au fil du temps.

Au milieu des années 2020, les personnes en recherche de logement ont découvert que les petites et moyennes villes étaient devenues plus urbaines et s'était beaucoup investies pour améliorer leur qualité de vie. Si bien que grâce à une gestion de la mobilité efficace et durable, mais aussi grâce à la communication numérique, il est aujourd'hui possible de vivre et de travailler partout confortablement en Suisse. Les efforts d'aménagement du territoire déployés afin de conférer des qualités urbaines

au Plateau et aux régions périphériques que sont le Valais, la vallée de la Reuss ou le Tessin, toutes ces régions étant aujourd'hui très prisées.

La croissance démographique due au vieillissement de la population et à l'immigration ont durablement modifié la composition de la population résidente suisse, avec toutefois des différences très marquées selon les types de territoire considérés : d'un côté des espaces urbains multiculturels et colorés grâce à l'arrivée de nombreux immigrants jeunes en provenance de pays variés et, de l'autre, des territoires alpins et ruraux faisant «grise mine» car essentiellement peuplés par des personnes plus âgées. Comme le laissaient penser les «scénarios 2017-2045» élaborés par l'OFS en 2017, la population a augmenté dans presque tous les cantons, et plus particulièrement dans ceux de Fribourg, de Vaud, de Thurgovie et d'Argovie. Le fait que la croissance ait eu lieu dans ces cantons du Plateau, à l'origine plutôt ruraux, est à mettre sur le compte des réserves de terrains constructibles dont ils disposaient et de leurs prix comparativement faibles. Ceci a fait d'eux des bassins de débordement pour les centres urbains de Zurich, Genève/Lausanne, Bâle et Berne. À la fin des années 2010, les zones à bâtir de ces cantons étaient relativement importantes, et la LAT révisée n'a que lentement commencé à faire effet, obligeant, malgré le développement vers l'intérieur, la densification soutenue et le recours accru au sous-sol, à attendre les années 2020 pour voir le mitage du territoire être quelque peu endigué.

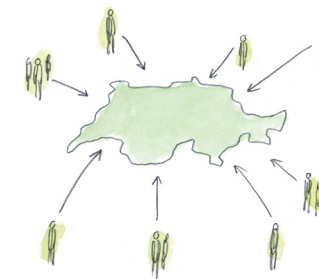
UNE VIE EN COMMUN MULTICULTURELLE DEVENUE LA NORME

L'immigration en provenance de différents horizons s'étant maintenue, la multiculturalité fait depuis longtemps partie du paysage suisse. Et les régions rurales du pays n'y échappent pas puisque plus de la moitié de leurs résidents ont un passé migratoire. Grâce à la capacité d'assimilation traditionnellement élevée de la Suisse, et surtout à l'enseignement obligatoire et au système de formation duale, rares sont les quartiers d'habitation à caractère ségrégationniste ou en voie de ghettoïsation par origine ethnique. Une certaine séparation des ménages prévaut toutefois en fonction de leur pouvoir d'achat. Les quartiers particulièrement recherchés dans les grands centres urbains ou encore les situations privilégiées hors des centres villes (Goldküste zurichoise ou rives du Lac Léman) accueillent ainsi majoritairement des personnes aisées indépendamment de leurs origines géographiques. Quant aux centres urbains, ils sont et restent les portes d'entrée les plus significatives pour les migrations, et ce n'est qu'après un certain temps que les arrivants se répartissent pour gagner les environs ou les territoires périphériques.

Les nombreux réfugiés arrivant en Europe en provenance du monde entier, essentiellement pour des raisons économiques ou du fait de guerres locales, voire du changement climatique, sont aujourd'hui accueillis au sein de l'UE en fonction d'une clé de répartition que la Suisse a acceptée. Par ailleurs, ces réfugiés sont désormais rapidement intégrés au marché du travail en fonction de leurs compétences et viennent ainsi combler les lacunes. D'autant plus que de nouvelles applications linguistiques facilitent la compréhension et l'apprentissage de l'allemand, du français et de l'italien. Mais la situation est moins favorable pour les réfugiés et demandeurs d'asile qui continuent d'arriver sans qualification car, pour eux, les chances d'intégration en Suisse sont faibles.

GRANDES DISPARITÉS SOCIALES CHEZ LES SENIORS – HABITATS MULTIGÉNÉRATIONNELS, MÊME DANS LES PETITES COMMUNES

À l'image des autres pays européens, la Suisse présente une proportion élevée de personnes âgées et très âgées. Quelque 25 % des résidents ont plus de 65 ans, et les personnes de plus de 80 ans représentent près de 10 % de la population, c'est-à-dire deux fois plus qu'en 2015. Les cantons urbains sont moins touchés car marqués par une arrivée de jeunes et un départ de seniors. Inversement, les cantons d'Uri, du Tessin, d'Obwald et de Nidwald accueillent une proportion plus élevée de retraités, ce qui tient au départ de jeunes adultes et à l'arrivée de personnes âgées aisées.



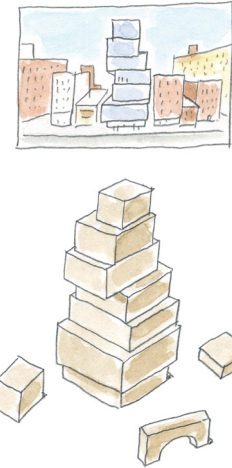
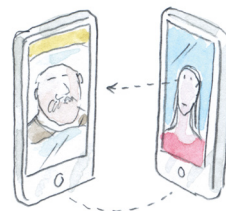
Depuis quelques années, l'âge de la retraite est lié à l'espérance de vie et est actuellement fixé à 67 ans. Les retraités forment une catégorie des plus hétérogènes. Les « jeunes seniors » sont ainsi en bonne santé et se déplacent beaucoup, tandis que les « personnes de grand âge » (80 ans et plus) présentent souvent, même en bonne santé, une fragilité qui leur impose un certain suivi. Un troisième groupe, beaucoup moins nombreux, est constitué des personnes en situation de dépendance.

Les jeunes seniors, qui ont conservé leur style de vie antérieur, c'est-à-dire leurs conditions de logement et leur quotidien, ne se différencient guère des générations plus jeunes, si ce n'est par le fait qu'ils ont davantage de temps libre. Nombreux sont ceux qui ont gardé une occupation professionnelle à temps partiel, que ce soit par goût ou par nécessité de disposer d'un complément de revenus vu que les retraites et les pensions ont dû être diminuées pour des raisons démographiques. Légèrement assouplis, les rapports de travail et d'octroi de mandats autorisent une grande variété d'activités à temps partiel. D'autre part, les jeunes seniors, qui soutiennent le marché des loisirs et des voyages, sont très mobiles et ont des formes de vie multilocales. Les actifs attendent cependant que les retraités fassent montre de solidarité à leur endroit, ce qui est d'ailleurs partiellement le cas. De nombreux retraités se lancent en effet dans le bénévolat, s'occupent de leur quartier, de leur commune, de leurs petits-enfants, de personnes très âgées ou apportent leur aide dans des écoles ou des jardins d'enfants.

Mener une vie indépendante reste possible plus longtemps malgré l'âge, mais la phase de la fragilité finit toujours par arriver. Le nombre élevé de personnes très âgées dépendantes implique la mise en place de suivis multiples, que ce soit sur place sous la forme de soins à domicile (Spitex) ou dans les nombreux établissements spécialisés. Pour faire face à ces prestations, la Suisse dépend de l'immigration de spécialistes et de soignants et – pour des raisons financières – du bénévolat. Le financement et la garantie d'un suivi professionnel sont dès lors conditionnés par le niveau de santé et d'autonomie relativement bon des personnes très âgées et par l'engagement bénévole d'un grand nombre de jeunes et de seniors. Le modèle, débattu de longue date, de la prévoyance-temps, qui permet d'accumuler des heures de bénévolat, s'est donc imposé en bien des endroits ces dernières années (www.zeitvorsorge.ch). Les personnes disposant de temps libre ont de plus en plus tendance à effectuer, selon le principe de bonus-temps bonifié à récupérer plus tard ou du défraiement, des tâches normalement payées mais ne nécessitant pas de qualification professionnelle, par exemple du soutien administratif ou de l'accompagnement pour des promenades à pied ou des visites chez le médecin.

La plupart des personnes très âgées restent, tant qu'elles le peuvent, dans leur logement. Mais des migrations liées à l'âge sont observées : les jeunes partent dans les centres urbains pour leur formation tandis que les familles avec enfants déménagent souvent en périphérie des agglomérations ou dans des villes plus petites faisant partie du réseau des villes. La tendance qui veut que les personnes âgées déménagent des grandes agglomérations vers les centres régionaux et qu'elles laissent ou vendent l'appartement familial ou la maison à leurs enfants perdure. Cela facilite la vie de ces derniers en leur offrant une meilleure desserte et des trajets plus courts. Mais une tendance inverse se fait également jour, celle qui voit les personnes âgées, une fois à la retraite, revenir seules ou en groupe dans les régions de montagne ou au Tessin, si ce n'est à l'étranger, pour bénéficier d'un coût de la vie moins élevé que dans les grands centres du pays. La mobilité résidentielle des seniors est dès lors en forte progression.

De nouveaux types d'habitat, collectifs et de mise en réseau, ont fait partout leur apparition à grande échelle. Ils permettent une vie certes autonome mais associée à des soins et riche de contacts via l'existence de lieux communs. Des maisons multigénérationnelles et des ensembles favorisant la mixité des âges ont ainsi été créés. Ils proposent différentes tailles de logements et des offres de services et de soins grâce à Internet. Il est dès lors possible de vivre seul tout en gardant des liens avec le voisinage. Dans les grands ensembles, la numérisation se révèle très utile. Elle rend possible une vie intergénérationnelle grâce aux nouvelles applications de surveillance et de mise en



réseau des appartements. Dans les quartiers de logements les plus récents, des offres de services variées et accessibles via le téléphone portable ont été mises en place. Ceci a grandement contribué à la mixité démographique dans la mesure où de tels services, devenus peu onéreux tant ils sont répandus, peuvent se révéler précieux tant pour les personnes âgées que pour les jeunes actifs. Enfin, l'aide apportée par l'intelligence artificielle (contrôles médicaux p. ex.) combinée à un suivi humain permet aux personnes âgées de continuer à vivre chez elles en cas de dépendance légère.

UNE NOUVELLE SIGNIFICATION POUR LA CULTURE DU BÂTI ET LA QUALITÉ URBAINE

Dans une Suisse comptant 10 millions d'habitants, la densité est toujours plus forte. Le visage des agglomérations a évolué pour se rapprocher de celui des villes, elles sont devenues de plus en plus urbaines. Grâce à la Stratégie pour la culture du bâti contemporain de la Confédération et aux systèmes d'incitations qui en ont découlé, la culture du bâti, envisagée sous l'angle des territoires déjà bâtis et de la qualité urbaine des transformations et des constructions nouvelles, est devenu un sujet majeur. Partout en Suisse, des solutions sont recherchées pour tenir compte des spécificités locales, architecturales et urbaines, et chaque grand projet fait l'objet d'une mise au concours, qu'il s'agisse de projets industriels, commerciaux ou agricoles. Certes, il existe encore dans de petites localités des zones pavillonnaires découpées en micro-parcelles, mais les exemples abondent qui montrent comment les propriétaires se sont regroupés et ont fait appel à des spécialistes pour mettre sur pied des concepts de développement permettant une densification appropriée et pertinente, respectueuse de l'identité du quartier. Les cœurs de village, dont l'image est protégée, sont emblématiques de ces communes. Dans les territoires les plus périphériques, où les utilisateurs se font de plus en plus rares, la perte de substance du bâti, pourtant précieux, est inévitable.

La numérisation et l'automatisation ont révolutionné les processus de construction. Le parc immobilier est devenu peu gourmand en énergie et en ressources et a été adapté au changement climatique. Depuis un certain temps, on assiste à une multiplication des constructions « temporaire », autrement dit des bâtiments utilitaires modulaires, simples et rapidement construits, pouvant être aussi rapidement transformés, démolis ou remplacés (par exemple des pavillons scolaires ou des structures pour migrants). La plate-forme expérimentale NEST de l'Empa et de l'EPFZ (www.empa/web/nest.ch) à Dübendorf a ainsi fait œuvre de pionnier et grandement accéléré les processus d'innovation dans le domaine de la construction. Dans ce bâtiment modulaire de recherche et d'innovation, de nouvelles technologies, de nouveaux matériaux et de nouveaux systèmes ont été testés, analysés, développés et validés dans des conditions réelles. L'étroite collaboration avec des partenaires issus du monde de la recherche, de l'économie et des pouvoirs publics a ainsi permis de faire arriver rapidement sur le marché des technologies énergétiques et de construction novatrices, puis de les utiliser.

UNE MOBILITÉ ACCRUE ET MIEUX GÉRÉE, NÉCESSITANT MOINS D'INFRASTRUCTURES

La mobilité est devenue plus abordable, plus respectueuse de l'environnement et moins gourmande en ressources. Désormais, les véhicules sont en majorité électriques et la vente de véhicules à énergies fossiles est interdite depuis 2025. La Confédération a mis sur pied un réseau de bornes de recharge couvrant l'ensemble du territoire. En 2020, la SIA a publié la norme SIA 2060 « Infrastructures pour les véhicules électriques dans les bâtiments ». L'immense progression des vélos et autres trottinettes électriques a également changé la donne de manière radicale pour les déplacements professionnels et le trafic de loisirs. Les villes ont rapidement perçu le retard qu'elles avaient en matière de voies de circulation dédiées et y ont remédié.

Jusque dans les années 2020, la numérisation grandissante de la circulation automobile, et plus particulièrement l'autorisation de circuler pour des voitures et bus autonomes a suscité de vifs débats. Les discussions portaient alors notamment sur la sécurité en

milieu urbain et les réglementations nationales correspondantes, notamment en termes de responsabilité. Suite à quoi la conduite avec assistance numérique s’est toutefois imposée, puis celle des véhicules entièrement autonomes. Cette évolution a rapidement été adoptée tant elle était porteuse de confort, de baisses des coûts et de sécurité. Si bien que tous – même les jeunes et les personnes très âgées ou handicapées – en font usage. Le nombre de véhicules sur les routes a augmenté, mais le nombre de places de parc a, lui, diminué vu que les véhicules ne sont pratiquement plus jamais en stationnement. Par ailleurs, si les distances de transport sont en augmentation, les vitesses n’ont guère évolué tandis que le trafic a gagné en fluidité grâce aux communications inter-véhicules. Et les personnes ne souhaitant pas renoncer au plaisir de la conduite peuvent s’y adonner grâce aux parcs de loisirs automobiles ou à des tronçons routiers temporairement réservés (p. ex. le Sustenpass le week-end).

L’abaissement généralisé de la vitesse autorisée et l’échange d’informations entre les véhicules ont contribué à améliorer la sécurité et autorisé d’importants gains en termes de capacités. Grâce à une exploitation des infrastructures de transport plus efficace et à une meilleure coordination entre les différents modes de transports (TI et TP), il n’a quasiment plus été nécessaire d’étendre le réseau routier suisse depuis 2025.

Sous la direction de l’Office fédéral de la mobilité nouvellement créé, un système intégré de gestion de la mobilité a pu être élaboré afin de permettre un pilotage et une coordination de l’ensemble du système ainsi qu’une optimisation des trajets de chacun. Une application dédiée à la mobilité permet, pour chaque trajet envisagé, de trouver la combinaison idéale de moyens de transport. La multimodalité est devenue réalité, et tous les moyens de transport, mobilité douce comprise, se complètent de manière optimale. Le système tient compte de la demande pour les différents tronçons, dirige les véhicules et donne le prix des trajets. La tarification de la mobilité (mobility pricing) est devenue un instrument de pilotage efficace. Sa caractéristique est qu’elle n’est pas liée à la destination mais à la demande.

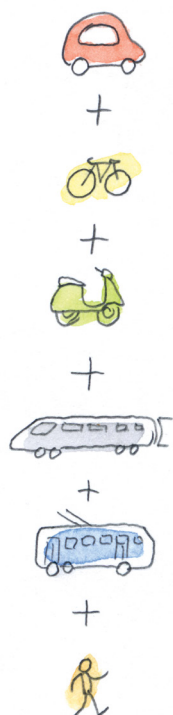
Il existe un abonnement électronique combiné pouvant être utilisé pour les transports publics, les courses en transports individuels motorisés, les taxis, le stationnement, les véhicules Mobility, etc. La mobilité est gérée grâce au traitement des données obtenues par Swisspass. Elle s’adapte ainsi sans cesse aux évolutions.

LOGISTIQUE : DE NOUVEAUX BESOINS D’ESPACE POUR LE PAYS DE CONSOMMATION ET DE TRANSIT QU’EST LA SUISSE

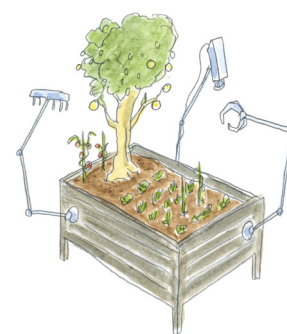
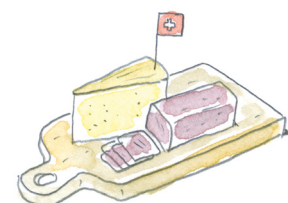
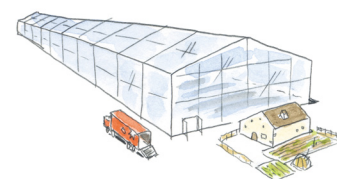
La logistique du fret est en plein bouleversement et les volumes transportés ne cessent de croître. Ce qui a commencé avec la communication s’est poursuivi au niveau des achats pour arriver aux paiements mobiles dématérialisés. Pour résister à la concurrence de la vente en ligne, le commerce de détail a développé une stratégie de vente combinée, en ligne et en magasin. Cela s’est traduit par des changements majeurs du côté des commerçants et d’autres prestataires de services, notamment parce que le transport doit se faire toujours plus rapidement mais aussi pour répondre aux souhaits des clients et pour respecter les délais. La forte croissance de l’e-commerce a fait bondir le volume de colis et, par conséquent, le transport de marchandises. Celui-ci ne concerne toutefois pas que des produits de consommation : le développement de la place économique suisse et celui de l’industrie et du commerce ont également été des éléments moteurs de cette progression. D’ailleurs, les prévisions de la Commission européenne, qui tablait sur une augmentation de près de 50 % des volumes transportés dans l’ensemble de l’Europe entre 2015 et 2050, sont jusqu’ici devenues réalité.

Les transports se font par voie aérienne, fluviale, ferroviaire ou routière, et les drones, les véhicules autonomes et les systèmes de transport souterrain sont désormais une composante incontournable de la chaîne logistique d’approvisionnement. Les derniers kilomètres, souvent effectués en zone urbaine dense, sont pour leur part devenus un enjeu majeur pour l’aménagement du territoire. Des points d’approvisionnement ont remplacé, sauf pour les plats prêts à consommer, la livraison 24h sur 24h et jusqu’au pas de la porte. Ces points peuvent par exemple être installés dans des garages inutilisés

50



51



d’immeubles ou du quartier. Les colis peuvent y être déposés ou retirés de manière totalement automatisée au moyen de codes-barres. Les transports à destination ou à partir des terminaux de transbordement situés hors zones urbaines se font par l’entremise de systèmes automatisés. En zone urbaine en revanche, les drones de transport, qui ont fait leurs preuves dans les zones rurales, sont perçus comme trop gênants et leur usage ne s’est donc pas répandu.

UNE AGRICULTURE INTELLIGENTE QUI ALLIE PRODUCTION ET LOISIR

La Suisse continue à investir massivement en faveur d’une agriculture durable et multifonctionnelle. Mais la saturation des marchés et les importations à bas prix tirent les prix vers le bas alors que la précarité des finances publiques entraîne une réduction des aides directes. La protection offerte par les frontières nationales est tombée pour de nombreux produits après les négociations menées avec l’Organisation mondiale du commerce (OMC) et l’Union européenne (UE), et du fait aussi d’autres accords bilatéraux conclus.

L’agriculture a connu un changement structurel complet, le nombre des exploitations n’a cessé de diminuer tandis que les grandes fermes, de plus de 50 hectares, ont repris les terrains ainsi laissés vacants. Si, dans les zones bien situées en plaine, la tendance reste à l’agrandissement des exploitations et à la construction de nouveaux bâtiments agricoles, la situation est toute autre sur les terrains mal situés, où les taux de vacance explosent et où les bâtiments sont laissés à l’abandon.

Pour se démarquer de la concurrence étrangère, de petites exploitations innovantes misent sur la garantie d’une origine régionale des marchandises, sur la qualité et sur des produits de niche ou des spécialités, ainsi que sur une offre complémentaire au tourisme, par exemple le fromage de montagne ou la viande des Grisons.

La numérisation a également gagné le monde de l’agriculture et simplifié la production, permettant ainsi un maintien des prix à un niveau plutôt bas. Nombre d’exploitations intensives entièrement automatisées (« precision farming », p. ex. pour la production de légumes) recourent à des robots et n’emploient que peu de personnel. Grâce à leurs installations hors-sol et à leurs serres, elles rendent ainsi possible une production de qualité et en grande partie libérée des contingences saisonnières. Mais cette « technologisation » de l’agriculture se traduit par l’émergence d’une agriculture « protégée », c’est-à-dire par la construction de bâtiments de grande taille tels que des serres ou des étables, le plus souvent hors des zones à bâtir où ils se révèlent dommageables pour le paysage. Certes, l’entrée en vigueur de la LAT révisée en 2022 (LAT 2) a permis d’en stabiliser le nombre. L’introduction d’une zone pour l’agriculture intensive, l’approche de planification et de compensation dans le cas des autorisations exceptionnelles et à l’application d’une autorisation de construire à durée limitée ont entraîné la démolition de nombreux bâtiments inutilisés hors des zones à bâtir.

En Suisse, le changement climatique a pour conséquence générale un déplacement des zones favorables à l’agriculture et se traduit par des aspects aussi bien positifs (p. ex. rallongement de la période végétative) que négatifs (p. ex. périodes de sécheresse, pression accrue des organismes nuisibles du fait des hivers plus doux, fortes pluies, grêle, inondations). Sans oublier les fluctuations des récoltes dues à la multiplication des événements climatiques extrêmes.

Par ailleurs, l’agriculture est co-responsable du réchauffement climatique. Les objectifs fixés en 2011 par la Stratégie Climat pour l’agriculture n’ont ainsi pas pu être atteints jusqu’ici, les émissions de gaz à effet de serre n’ayant pas encore été réduites de manière significative. Et si le but, qui était alors de voir l’agriculture émettre en 2050 au minimum un tiers de moins qu’en 2011, reste d’actualité, il devrait être difficile de l’atteindre à cette échéance.

UN APPROVISIONNEMENT DE BASE RÉORGANISÉ POUR PERMETTRE L'ÉMERGENCE D'UNE SUISSE DES RÉGIONS DURABLE

À partir de 2025, sous l'effet de l'accessibilité numérique, du nombre de véhicules autonomes, des nouvelles conditions de travail et des nouvelles habitudes de consommation, des revendications croissantes exigent le maintien de conditions de vie partout équivalentes.

Jusqu'alors, c'était la définition suivante qui prévalait : « Par service public, on entend des services de base de qualité, définis selon des critères politiques, comprenant certains biens et prestations d'infrastructure, accessibles à toutes les catégories de la population et offerts dans toutes les régions du pays à des prix abordables et selon les mêmes principes » (Rapport du Conseil fédéral « Le service public dans le domaine des infrastructures » de 2004). Dans leur acception la plus stricte du terme, ces services de base ont longtemps été assurés par des exploitations monopolistiques fédérales telles que la poste et les télécommunications. À quoi se rajoutaient, dans les cantons, les villes et les communes, des tâches en matière de santé, de formation, de fourniture d'électricité et d'approvisionnement en eau.

Le nouveau discours politique et sociétal a toutefois glissé vers la question des infrastructures et de la sécurité de leur exploitation, autrement dit ce qui fait l'équipement technique de la Suisse, de ses régions, de ses territoires urbanisés et de ses parcelles. Par ailleurs, des discussions se sont aussi cristallisées sur des questions liées à l'approvisionnement de base, aux services du quotidien tels que les achats ou encore à la médecine, à la formation, aux communications, aux soins pour les personnes âgées, à la sécurité et à l'ordre. C'est là que les évolutions ont été les plus considérables. En raison de la multiplication des nouvelles technologies et de la prospérité grandissante, la population est en effet devenue plus exigeante, et l'expression « services de base » n'a cessé de s'élargir aux yeux du grand public, pour qui cela recouvre le commerce de détail, les transports publics ou encore les offres culturelles et de loisirs. Mais il s'est rapidement avéré impossible de fournir des services de base selon un sens aussi large dans toutes les régions du pays et selon une densité élevée. Au contraire même, le déséquilibre dans la répartition a été renforcé par le changement structurel qui a accentué l'opposition entre les centres urbains et les zones périphériques. Les zones rurales isolées, en particulier, se caractérisent par la persistance de mouvements migratoires et différenciés par tranches d'âge, associés à un renforcement de la pénurie de main-d'œuvre et à une perte de potentiel en matière d'économie et d'innovation, comme le Projet de territoire Suisse l'avait d'ailleurs suggéré dès les années 2020.

En Suisse, les équipements techniques et les infrastructures sont de bonne qualité et majoritairement sûrs en termes d'exploitation. La Stratégie énergétique 2050 de la Confédération a ainsi permis de progresser sur la voie d'un approvisionnement en énergie décentralisé. Grâce aux nouvelles capacités de production et de stockage, produire de l'énergie est devenu plus simple et moins cher. Le parc immobilier suisse, notamment, qui enregistrait à lui seul presque 50 % de la consommation d'énergie primaire du pays, a ainsi été, malgré des débuts hésitants, rénové en appliquant les principes de l'architecture solaire et des techniques du bâtiment. Et le taux d'assainissement des bâtiments a été massivement relevé. La mobilité électrique est d'autre part devenue la norme, ce qui a permis de réduire fortement la dépendance du pays vis-à-vis de l'étranger. En outre, les infrastructures décentralisées de production d'énergie (pompes à chaleur, panneaux solaires, éoliennes, exploitation de la chaleur résiduelle) développées depuis les années 2000 réduisent les grands risques systémiques inhérents aux pannes d'alimentation électrique.

Nonobstant, la dépendance quotidienne au réseau électrique et à Internet a augmenté. Il n'est dès lors pas surprenant que des pannes du réseau électrique ou du réseau Internet affectant le système se traduisent toujours par des conséquences graves du fait de l'interconnexion suprarégionale et bien souvent mondiale des systèmes (comme c'est le cas dans la navigation aérienne). Pour pallier à ces problèmes,



52

53



une collaboration internationale a dernièrement permis, pour les grands réseaux électriques, de mettre en place des mécanismes de sécurité destinés à prévenir, du moins à court terme, les pannes importantes.

La Suisse a très vite mis sur pied un réseau numérique desservant de manière optimale tous ses territoires et tenant compte de leurs possibilités spécifiques de développement naturel, économique et sociétal. Au réseau de fibre optique sont venus s'ajouter la 5G et d'autres progrès techniques de mise en réseau. Pour tous ou presque, disposer d'un accès stable à Internet est devenu une évidence, et seules les zones présentant de forts risques naturels ou celles vouées à la protection du paysage ne sont pas équipées en conséquence.

La cybersécurité a été améliorée grâce à des campagnes à grande échelle visant à inciter les gens à se former en permanence en matière de mesures de sécurité numérique, de protection des données et de traitement des données personnelles. La technologie, lorsqu'elle est mise au service de l'homme, est donc devenue synonyme de sécurité. Grâce à la blockchain et aux mécanismes numériques de réputation, elle permet par exemple d'établir un lien de confiance entre deux personnes étrangères. De plus, le développement de la technologie blockchain a apporté davantage de transparence et de sécurité au monde virtuel. Cette transparence sans faille a généré une nouvelle confiance, qui ne repose pas sur des contrôles étatiques mais sur un système décentralisé bâti reliant tous les utilisateurs.

Si l'équipement technique de la Suisse et la sécurité de son exploitation ont grandement progressé dans les années 2020, la fourniture de services de base aux quatre coins du pays est devenue problématique. Une discussion exhaustive a donc été lancée au niveau national en matière de politique structurelle et d'organisation du territoire afin de déterminer les mesures à prendre. Mais si la Suisse tire avantage de son diversité et des forces propres à chacun de ses territoires, il s'est avéré quasiment impossible de financer sur le long terme une stratégie visant à amener tout partout. Afin de préserver la qualité des territoires et de renforcer leur variété, l'idée qui s'est imposée au fil des années est de faire élaborer les stratégies de développement territorial (et, partant, d'approvisionnement de base) par les acteurs intervenant au sein d'un même territoire d'action.

Les responsables de l'aménagement du territoire, à qui est également assignée la mission de créer des conditions-cadre favorables à un approvisionnement de base taillé sur mesure et régionalisé, sont en train de mettre en œuvre le concept de renforcement des villes petites à moyennes en l'accompagnant de mesures stabilisatrices pour les territoires ruraux. Celui-ci prévoit de créer des économies d'échelle au moyen d'infrastructures liées aux sites et d'une concentration de l'économie et de la population dans des centres urbains régionaux afin de créer un effet d'entraînement pour les territoires voisins faiblement peuplés. La proximité avec des écoles supérieures, des organismes de recherche et des entreprises actives dans ce domaine est un facteur de stabilisation du développement régional dans le cadre d'une économie de plus en plus marquée par l'importance des connaissances.

UNE GOUVERNANCE SELON DE NOUVELLES FORMES DE PARTICIPATION, UNE CHANCE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'environnement devenant toujours plus complexe, les communes ont plus de mal qu'avant à accomplir seules les devoirs qui leur incombent. Pour faire face à leurs tâches d'aménagement du territoire, elles se sont donc nouvellement organisées en espaces fonctionnels et ont transféré davantage de tâches à des organes régionaux de coordination. En outre, un certain nombre de mesures importantes en matière d'aménagement du territoire (notamment dans le domaine de la mobilité) ont été reprises par les cantons ou par la Confédération.

Sur les vingt dernières années, recherche de synergies oblige, nombreuses ont été les petites communes à fusionner pour donner naissance à des entités plus grandes.

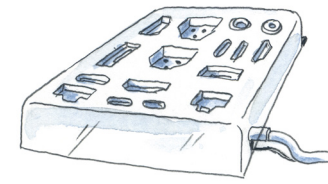
Ainsi, alors que la Suisse comptait encore 2222 communes politiques en 2018, il n'en reste plus aujourd'hui, en 2040, qu'une petite moitié. Si bien que là où les petites communes fragmentées avaient du mal à trouver des personnes compétentes pour endosser des responsabilités, l'exercice d'un mandat politique au sein d'une grande commune issue de fusions est devenu une activité très courue.

Internet a été un vecteur de transparence, et, pour le grand public, il est devenu facile de participer – du moins de manière virtuelle – à la vie publique, de s'informer ou de faire des commentaires. Connaître les autorités communales et les organismes régionaux par l'entremise de leur site régional ou des médias sociaux n'est en effet plus qu'une affaire de volonté. La transparence des décisions politiques garantie par les infrastructures numériques (en open data, donc accessibles à tous) est par principe indépendante de la taille des communes, mais elle se révèle moins coûteuse et plus efficace dans le cas des grandes entités. Grâce aux fusions ou à d'autres nouvelles formes de collaboration horizontale ou verticale entre les communes et les cantons, un aménagement du territoire plus large et techniquement plus pointu est devenu possible.

Les plans directeurs et les plans d'affectation ainsi que les normes de construction sont aujourd'hui plus lisibles et plus compréhensibles grâce à la visualisation numérique (p. ex. via des images de synthèse). Ainsi, la numérisation a ouvert de nouvelles possibilités et créé de nouvelles formes de participation très prisées. Mais si celles et ceux qui souhaitent s'engager d'une manière ou d'une autre sont nombreux, sous l'effet de l'individualisation, il leur manque souvent une perception globale, une prise en compte de la durée des processus de planification et le sens du bien public, dans la mesure où ils agissent souvent avant tout pour défendre leurs propres intérêts. Il faut dire que les médias sociaux facilitent la mobilisation des personnes partageant les mêmes idées. Des groupes divers, dont certains sans aucune légitimité politique, ont dès lors les moyens de faire valoir leurs intérêts et le font, ralentissant par là même le processus démocratique de participation. L'administration se trouve alors de plus en plus en position de modérateur, même si elle est tenue de veiller à la représentativité des participants. Les autorités responsables ne peuvent pas faire autrement que prendre des décisions ne convenant pas à tout le monde mais allant dans le sens de l'intérêt général.

Du fait des évolutions démographiques constatées, une initiative a été, à la surprise de tous, adoptée en 2030 au niveau fédéral : elle demandait que soit ancré dans la Constitution le droit de vote aux élections communales pour les jeunes de plus de 16 ans et pour les ressortissants étrangers établis depuis plus de 10 ans dans une commune. Cet élargissement du droit de vote à ces deux groupes a permis de réduire quelque peu le déficit de démocratie touchant certaines couches de la population.

Dans les régions frontalières, des planifications directrices transfrontalières ont été mises en place dans les espaces fonctionnels des régions urbaines transnationales (Bâle, Tessin, Genève, lac de Constance), et ce malgré l'existence d'intérêts nationaux parfois divergents.



3.2 Les entités territoriales suisses

3.2.1 Des centres urbains et des agglomérations denses et intelligents

La croissance ininterrompue connue depuis le tournant du millénaire par les grands centres urbains a certes quelque peu perdu de sa dynamique ces dernières années en raison de la multiplication des réglementations édictées par les autorités, de la flambée de l'immobilier et de la densification des espaces, mais elle n'a pas disparu, tant s'en faut. La hausse des recettes fiscales qui s'en est suivie a aidé les municipalités à investir dans la qualité de vie de leurs habitants au travers de différentes mesures. L'offre culturelle de haut niveau des grandes villes suisses ainsi que les approches novatrices qu'elles appliquent afin de s'assurer un développement urbain harmonieux sont même saluées au niveau international, et de nombreuses collaborations étroites avec des métropoles étrangères ont été mises en place pour la mobilité, l'habitat et dans d'autres domaines. Le tourisme international s'est d'ailleurs tourné vers les villes, devenues de vrais musts en la matière.

SMART CITIES – POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE VIE

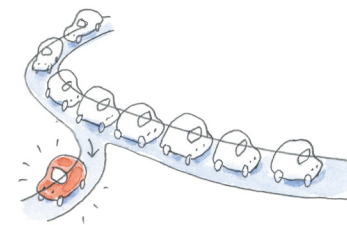
Depuis les années 2020, les villes se sont plongées – avec succès – dans une cure de technologies numériques. Être une « smart city » (ou ville intelligente et connectée) est aujourd'hui une évidence. Les smart cities travaillent désormais avec des systèmes dont les réseaux intelligents englobent entre autres les infrastructures, les bâtiments et la mobilité et utilisent les ressources (énergie, eau, etc.) avec efficience. La tendance est ainsi aux innovations et aux tests de nouvelles idées, ce qui a permis d'améliorer la qualité de vie et le sentiment de sécurité.

L'approbation à une large majorité à Bâle de l'initiative « Plus de verdure en ville » demandant que chaque mesure de densification soit compensée par la création d'une surface verte a provoqué un revirement d'opinion dans d'autres villes. L'objectif n'est désormais plus de parvenir à une nouvelle densification massive mais de mettre davantage l'accent sur « l'équilibre urbain » entre le bâti, les espaces verts et les espaces libres. Cette meilleure coordination entre densification et création d'espaces libres s'imposait aussi sous l'effet du réchauffement climatique, car la création de corridors d'aération et de surfaces arborisées, vertes et de rétention contribue à rendre plus supportable la chaleur qui frappe désormais les villes en été.

Après la forte densification connue par les villes à la fin des années 2010, ce sont dans les années 2020 les deux premières couronnes des agglomérations qui se sont lancées dans un processus de densification et d'urbanisation. Ainsi, la Limmattal, l'Ouest Lausannois et Luzern-Süd, qui avaient plutôt un caractère de banlieues, sont devenus des quartiers citadins directement reliés à la ville-centre dont ils agrandissent la surface en ayant leurs propres éléments urbains et établissements culturels. Pour le dire autrement, les banlieues traditionnelles ont disparu pour laisser place à de nouveaux quartiers urbains et ainsi gagner en qualité, tant en termes urbanistiques que d'espace public.

LA MOBILITÉ URBAINE – UN LIEN AMÉLIORÉ ENTRE VILLE ET CAMPAGNE

La mobilité adaptée à la ville, c'est-à-dire la mobilité douce, les vélos électriques et l'utilisation partagée de voitures électriques, est devenue une réalité dans les grandes villes. Néanmoins, la densité de population continue de compliquer les déplacements au jour le jour. Les métropoles que sont Zurich, Genève, Lausanne et Bâle prévoient de nouvelles liaisons souterraines express et demandent pour ce faire l'aide de la Confédération et de leur canton respectif. Grâce à l'ouverture en 2020 d'une ligne pilote reliant Dübendorf au zoo de Zurich, le téléphérique est devenu un moyen de transport envisageable car respectueux de l'environnement. Par ailleurs, la politique des transports, qui met fortement l'accent sur la mobilité douce, sur les quartiers sans



circulation, sur les TP et sur les véhicules électriques, et aussi la diffusion du partage des véhicules et la numérisation du pilotage du trafic ont permis d’améliorer sensiblement la qualité de l’environnement dans les centres-villes. Les déplacements à vélo, que les métropoles favorisent à tout va et qui ont fortement progressé grâce à l’assistance électrique, touchent toutefois à leurs limites physiques en termes d’aménagements tant les piétons, les poussettes, les déambulateurs, les vélos et les vélos électriques se disputent l’espace. D’autre part, des véhicules autonomes – petits bus et véhicules de tourisme – ont pu être testés en environnement urbain dans différents quartiers pilotes. Les bus électriques autonomes de petite taille sont ainsi devenus la norme dans les zones urbaines limitées à 30 km/h. Et les expériences sur le terrain ont permis d’améliorer leur compatibilité avec la mobilité douce.

Dans les premières et deuxième couronnes des agglomérations, les nouveaux concepts de densification, alliés à des espaces libres correspondants, ont donné un tour plus urbain aux zones concernées et permis une amélioration de la qualité urbanistique globale. De plus, les communes situées dans les premières et deuxième couronnes des agglomérations étant, en termes d’aménagement, étroitement associées aux villes-centres, le développement urbain se fait en bonne intelligence et sans se limiter aux frontières communales. Dans quelques agglomérations, des fusions ont même eu lieu avec les villes-centres, mais il existe aussi d’autres options. Après le refus d’une fusion de 16 communes périphériques avec la ville de Lausanne, la solution trouvée a ainsi été celle d’une « association ville-agglomération », qui fonctionne très bien et permet des planifications communes et un partage des coûts et des recettes fiscales.

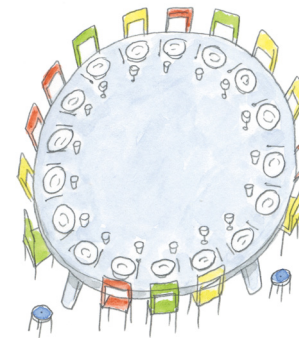
DE NOUVEAUX MODÈLES D’AFFAIRES ET DE NOUVEAUX EMPLACEMENTS – ARRIVÉE DE PETITES ENTREPRISES DANS LES CENTRES-VILLES

La numérisation a partout bouleversé le monde du travail, y compris dans les centres urbains, où le secteur tertiaire, grand consommateur de connaissances, et les métiers liés à la formation et à l’administration sont fortement représentés. De nouveaux modèles d’affaires transnationaux sont apparus et ont permis à la blockchain de s’imposer. Dans les centres urbains, le travail à temps partiel et les contrats à durée déterminée conclus avec les indépendants se sont multipliés, notamment via le « crowdfunding », c’est-à-dire des réseaux au sein desquels les « crowdfunders » effectuent les tâches reposant sur l’intelligence humaine, que les ordinateurs ne sont pas à même d’accomplir. Mais si ces modèles font des gagnants, qui tirent un bon revenu de leur activité, ils sont synonymes, pour de nombreuses autres personnes, d’une situation économique précaire ne leur assurant plus les moyens de vivre en ville, ce qui les pousse vers l’extérieur.

Les centres-villes traditionnels ont connu une profonde transformation. Contrairement à ce qui prévalait avant, lorsque les loyers des bureaux et boutiques étaient si exorbitants que seules les entreprises à succès pouvaient s’offrir des locaux dans les centres, l’intérêt d’avoir des bureaux dans des bâtiments de l’hypercentre, souvent protégé d’un point patrimonial, a diminué. Les loyers y étant redevenus abordables, les centres sont désormais principalement occupés par des sièges internationaux et des bureaux de conseil de petite taille, ou encore des entreprises axées sur la clientèle locale ou la prestation de services à la personne. Les grands cabinets internationaux d’avocats, les sièges sociaux de grands groupes ou les entreprises internationales de conseil préfèrent, eux, des bâtiments nouveaux, au fonctionnement plus efficace et situés en périphérie, où ils constituent parfois leurs propres petits quartiers intelligents. Quant aux start-up, elles s’installent volontiers dans des locaux meilleur marché situés dans des quartiers périphériques anciens ou dans de petites villes dotées d’une politique avisée de cluster.

DE NOUVEAUX MODES DE CONSTRUCTION POUR DE NOUVELLES FORMES D’HABITAT

Le secteur suisse de la construction a effectué sa mue numérique au travers du BIM, le « building information modeling ». Celui-ci s’est traduit par une transformation radicale



des processus établis jusqu’alors, provoquant le passage d’une activité autocentrée à une activité multidisciplinaire reposant sur une mise en réseau de tous les instants. Les terrains et la construction étant très chers en Suisse, les investisseurs privés, les coopératives et les groupes privés de construction s’efforcent, en recourant aux méthodes modernes issues du BIM et à de nouveaux processus de construction, de bâtir des immeubles d’habitation meilleur marché, qui, s’ils sont dotés de surfaces privées réduites, offrent en contrepartie de grands espaces communs et des aménagements intérieurs légers mais modulables.

Dans les centres urbains, la tendance globale à l’individualisation en tant que principe d’habitation est en repli. Depuis les projets-pilotes lancés au début du siècle par quelques coopératives d’habitation collective pionnières dans des villes telles que Zurich (Mehr als Wohnen, Kalkbreite), Bâle (Felix-Platter-Areal), Winterthur (Giesserei) ou Berne (Warmbächliweg), l’habitat en communauté a fait des émules, y compris dans de petites villes ou dans d’anciens bâtiments industriels d’autres régions de Suisse. La nouvelle forme de vie que constitue la « communauté à durée déterminée » a remplacé l’habitat en petits appartements individuels dans des barres d’immeubles anonymes, et la vie en communauté a été adoptée par une partie grandissante de la population.

Les nouvelles habitations du site de l’ancien hôpital Felix Platter de Bâle sont caractéristiques de l’habitat communautaire développé à la fin des années 2010. Après le déménagement de l’hôpital dans de nouveaux bâtiments en 2010, quelque 600 appartements ont été créés sur le site dans les années 2020-2022. L’ancien bâtiment, les deux immeubles du personnel et leurs alentours ont été utilisés par la coopérative « wohnen & mehr » pour créer un quartier pilote accueillant de nouveaux modes de vie et d’habitat tels que des logements en « cluster », de l’autopartage, des appartements pour seniors ou de l’urban farming. Les espaces partagés et la vie en commun ont alors favorisé les échanges et donné naissance à une qualité de vie nouvelle. Grâce aux contrats d’approvisionnement conclus avec des exploitations agricoles et un restaurant coopératif, les habitants ont aussi emprunté de nouveaux chemins vers une alimentation respectueuse des ressources et de l’environnement. Les quelque 600 appartements sont occupés depuis le début et rencontrent un grand succès (source : www.wohnen-mehr.ch).

Les maisons pour personnes âgées et autres résidences qui leur sont exclusivement destinées ont pratiquement disparu ou sont exploitées selon d’autres approches. En effet, les personnes de grand âge et les seniors préfèrent désormais vivre dans des immeubles d’habitation ou dans des lotissements transgénérationnels. Les grands appartements de type « cluster » sont par exemple très prisés des personnes très âgées vivant seules car ils autorisent l’indépendance tout en offrant une vie en communauté. Grâce au réseau numérique, il est possible de proposer des services d’étage ou des prestations d’assistance pour un prix relativement modique. Seules les personnes malades et nécessitant des soins lourds résident désormais dans des établissements médico-sociaux ou dans des appartements médicalisés. Au final, les habitations multigénérationnelles proposant des services supplémentaires à leur quartier ont ainsi un effet dynamisant sur leur environnement.

L’IMPORTANCE GRANDISSANTE DES ESPACES PUBLICS – REVITALISATION DES CENTRES-VILLES

Les espaces publics, y compris les rues, sont devenus des lieux de rencontre de plus en plus importants. Il faut dire qu’ils ont été rénovés non seulement dans les cœurs historiques des villes mais aussi dans leurs quartiers et qu’ils sont dès lors très appréciés des jeunes et des enfants. La numérisation et l’individualisation ont renforcé le besoin d’espaces publics dans lesquels se rencontrer de manière réelle. Sur les places les plus attractives, des conflits d’utilisation apparaissent toutefois durant les mois d’été entre de petits groupes et les organisateurs de manifestations semi-publiques telles que des projections, des marchés à thème, etc. Les autorités des villes ont donc dû promulguer des chartes d’utilisation pour les places et berges les plus courues.

Du fait du réchauffement du climat, de plus en plus d'arbres à feuilles caduques ont été plantés sur les places publiques afin qu'ils dispensent de l'ombre en été et laissent passer le soleil en hiver. Certaines villes ont fait le pari de créer, dans des locaux anciennement occupés par des magasins, des points de rencontre couverts et non soumis à une obligation de consommation. Les rez-de-chaussée s'en sont trouvés revitalisés.

Dans les centres-villes, des conflits éclatent fréquemment la nuit entre ceux qui souhaitent profiter des extérieurs et qui font donc du bruit, et ceux qui aspirent au repos, donc au silence. Les autorités tentent dès lors de parvenir à un équilibre entre les différents intérêts en présence. En la matière, presque toutes les villes ont donc aussi édicté des chartes de bonne conduite au sein de l'espace public et renforcé les règles applicables à la restauration. Il est ainsi prévu, dans les quartiers mais aussi dans les secteurs les plus centraux, des zones de tranquillité nocturne destinées à protéger la population résidente. Mais les conflits d'utilisation ne peuvent pas être réglés par le simple jeu de la réglementation. Dans les villes, une société vivant 24 heures sur 24 n'est supportable que grâce à une obligation de silence à compter de 22 heures et à l'interdiction de perturbations telles que l'abandon de débris, le commerce de la drogue, la fumée ou la circulation.

En raison des besoins croissants de la population en matière de sécurité, l'espace public est davantage surveillé. Dans ce domaine également des arbitrages sont à faire entre la protection des données et la sécurité.

SUCCÈS DE L'URBAN FARMING

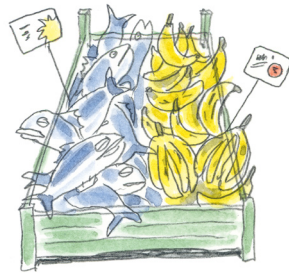
Né en 2015 dans des mégapoles telles que Milan ou New York, le mouvement de l'urban farming (l'agriculture urbaine) et de l'urban gardening (jardinage en ville) a essaimé dans les villes suisses. Il faut dire que le besoin de verdure et « d'entretenir et de conserver » des plantes a gagné les citoyens. Les façades vertes, notamment, sont ainsi devenues monnaie courante mais n'assurent que des fonctions esthétiques et rafraîchissantes. Le véritable urban farming, qui aurait vocation à produire au-delà de l'autosuffisance, demeure rare tant la place pour le pratiquer est limitée et tant des innovations sont encore nécessaires pour économiser cette place. La pisciculture combinée à la culture de légumes sur un espace restreint est un bon exemple d'innovation allant dans ce sens. Ce type d'urban farming se rencontre désormais dans presque toutes les grandes villes.

Les zones agricoles situées en périphérie des agglomérations font pour la population office de zones de délasserment de proximité, ce qui se traduit le week-end par une fréquentation accrue des sites les plus prisés. La mise en place de voies cyclables et piétonnes supplémentaires ainsi que la réglementation concernant les surfaces libres utilisables (barbecues p. ex.) ont toutefois permis de régler en partie les conflits existants entre l'agriculture et les besoins de la population citadine (p. ex. danger représenté par les troupeaux de vaches, piétinement des surfaces agricoles utiles, déjections canines, etc.).

La vente directe à la ferme a fortement progressé au sein des exploitations agricoles situées en zone urbaine, les produits étant alors souvent commandés en ligne et livrés par le paysan. Il en découle un renforcement du lien entre les zones urbaines et agglomérations et l'agriculture qui y est implantée. Si bien que nombre d'exploitations de petite taille ne visent désormais que la demande émanant de leur environnement proche en produisant des fruits et des légumes destinés à la population voisine.

3.2.2 De nouvelles approches de planification pour les espaces ruraux

La forte demande de logements dans les grandes villes a provoqué une pénurie en la matière et tiré les prix à la hausse. Devant le manque de logements, la cherté des



loyers, la multiplication des réglementations et la densité élevée des villes et portées par la simplification de la mobilité, la multiplication des espaces verts et la recherche de prix immobiliers plus raisonnables, de plus en plus de personnes ont tourné le dos aux grandes villes dans les années 2020 pour s'installer dans des centres régionaux bien desservis et dotés d'un caractère urbain ou dans des zones plus rurales situées hors d'une agglomération.

UN HABITAT STRUCTURÉ AUTOUR DE LA MOBILITÉ – APPARITION DE NOUVEAUX CENTRES

Internet et les possibilités de communication numérique ont simplifié la vie dans les régions excentrées pour ceux qui souhaitent prendre de la distance avec la vie citadine ou qui ne peuvent plus se permettre les loyers élevés pratiqués dans les grandes villes. Les sondages montrent ainsi régulièrement que la vie à la campagne, lorsque celle-ci est bien desservie, reste très prisée. Les personnes désireuses de se soustraire au monde globalisé et à ses standards et normes, autrement dit qui souhaitent penser et agir local, sont d'ailleurs plus nombreuses que jamais. Celles qui misent sur la proximité et l'autosuffisance vivent souvent dans des lotissements urbains à orientation communautaire ou au sein de réseaux villageois autonomes. Le fossé, fortement dénoncé en 2018, entre les villes rouges-vertes et leurs environs s'est comblé les années suivantes grâce à la diffusion toujours plus poussée en Suisse rurale des valeurs affichées par les villes et grâce au tour plus urbain pris par les agglomérations. Les différences d'opinions politiques sont ainsi de moins en moins liées à la situation géographique.

Malgré les possibilités de télétravail, certains groupes professionnels restent tenus de disposer d'une habitation située à proximité de leur lieu d'activité. Les nouvelles places de travail créent donc en permanence un appel d'air au niveau de la demande de logement. Par ailleurs, le besoin grandissant de mobilité professionnelle pousse certains membres des familles à accepter de parcourir pour un temps de longs trajets pendulaires. Mais, le travail multilocalisé et, parfois, le home office s'étant largement répandus, les pendulaires sont finalement moins nombreux qu'auparavant. De plus, ils effectuent leurs trajets grâce à l'infrastructure combinée de mobilité des CFF en lien avec des plates-formes d'intermédiation de véhicules autonomes et avec le TCS de manière simple, confortable et respectueuse de l'environnement.

Les petites villes, généralement excentrées, ont – avec un certain retard, il est vrai – mis en valeur leurs qualités urbaines et renforcé leur attractivité et la qualité de vie qu'elles offrent en prenant des mesures similaires à celles adoptées par les grands centres. Elles ont ainsi misé sur des idées en droite ligne du Projet de territoire Suisse. Enfin, les petites villes bien desservies situées sur le Plateau, dans la vallée du Rhin ou dans le Sud du Tessin sont devenues des lieux d'implantation intéressants pour les entreprises recherchant de grandes surfaces mais déliées d'obligations de centralité.

La loi sur l'aménagement du territoire (LAT) a été mise en œuvre de manière conséquente par les cantons. Les zones à bâtir n'ont donc connu que des agrandissements très ponctuels, et assortis de l'imposition d'exigences de qualité très strictes envers les nouvelles constructions. La croissance urbaine s'est en grande partie concentrée sur les centres existants, ce qui, contrairement aux craintes d'origine et malgré la possibilité de déplacements via des véhicules autonomes, n'a pas engendré de nouvelle vague de mitage du territoire. Sur le Plateau, le concept d'une « conurbation du Plateau » entrecoupée d'espaces verts a été mis sur pied dans l'idée de créer une zone urbaine allant de Langenthal à Aarau et englobant les centres urbains situés entre ces deux villes. Le concept, souhaité par la Confédération et élaboré par l'EPFZ, ambitionnait une évolution qualitative du milieu urbain bâti situé le long de l'autoroute Est-Ouest afin de créer un lien optimal entre les zones urbaines et rurales, entre les commerces et l'industrie d'une part et les habitations d'autre part, et de mettre un frein à l'expansion incontrôlée de l'urbanisation. Un concept comparable a été mis en place pour la ville alpine du Valais (voir 3.4) allant de Sion à Brigue, avec, au final, la conservation, quand ce n'est pas la création, de grandes zones paysagères sur les deux sites. La vallée

inférieure de la Reuss a vu un nouveau centre urbain se déployer à partir d'Altdorf, qui, grâce à une bonne desserte et à d'intéressants projets urbains, a accueilli de nouvelles entreprises et a ainsi vu sa population progresser en conséquence.

DE NOUVELLES FORMES DE TRAVAIL ET DE CONSOMMATION

Le commerce de gros et la vente en ligne ont besoin de sites logistiques situés à proximité des villes. Ceux-ci se sont dès lors implantés dans les zones industrielles des territoires périurbains et dans les vallées multifonctionnelles alpines, et ce aussi près que possible des autoroutes. Les fournisseurs étrangers de sites en ligne, qui ont également besoin de sites de stockage en Suisse, ont pour leur part privilégié les zones frontalières que sont le Tessin ou la vallée du Rhin. Mais ces centres logistiques n'ont pas bonne presse car, malgré leurs importants besoins en termes de superficie, ils ne créent que peu de postes de travail en raison d'un recours massif aux robots.

Les grands centres commerciaux situés à l'extérieur des grandes villes ont dans les années 2020 été mis à mal par le boom du commerce en ligne. Certains se sont métamorphosés en centres de divertissement tandis que les plus petits fermaient leurs portes. Leurs bâtiments ont été reconvertis par l'industrie 4.0, essentiellement en sites de production à la demande. Malgré l'offre immense proposée par Internet et par les sites de streaming, qui diffusent des manifestations, films et concerts en haute définition, nombreux sont ceux qui aiment à se déplacer pour leurs loisirs, par exemple pour aller voir des manifestations sportives ou des films, visiter des musées ou encore assister à des concerts. Et, plus ils sont longs, plus les événements culturels ont tendance à délaisser les structures traditionnelles des grands centres pour se reporter sur des locaux laissés vacants dans de petites villes et utilisés à titre temporaire.

3.2.3. De nouvelles chances pour les territoires alpins

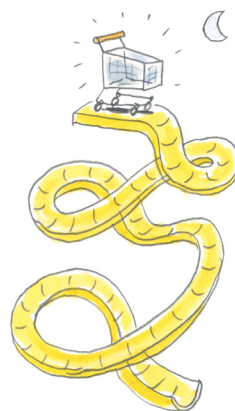
VIVRE ET TRAVAILLER DANS LES VALLÉES MULTIFONCTIONNELLES ALPINES

Les territoires alpins, et en particulier les villes situées dans les fonds de vallée multifonctionnels des cantons de montagne, sont portés par les nouvelles formes de production numériques axées sur la demande individuelle. Il faut dire que les start-up actives dans la production recherchent des régions affichant des prix fonciers raisonnables sur fond de bonne desserte. Elles sont apparues en complément aux industries existantes dans des vallées productives (à l'image du Valais, de la vallée du Rhin ou du pied du Jura).

Les fonds de vallée très urbanisés de la vallée du Rhin, du Valais, du canton d'Uri ou de la conurbation Bellinzzone-Biasca, qui – entre autres grâce aux incitations de la Confédération et à l'étude de l'EPF sur le thème de la ville nouvelle – sont devenus de réels centres urbains, n'ont cessé de gagner en importance sur le plan économique. Autoproclamés «villes alpines», ils mettent en avant avec fierté leurs centres de formation, souvent spécialisés dans un domaine bien précis, sur le modèle du cluster. Grâce à la politique d'implantation et de formation avisée menée par la Confédération, les EPF et les hautes écoles spécialisées disposent de filiales à Coire, Sion, et depuis peu, Altdorf, où le cluster Agriculture axé sur la production de niche a choisi la montagne pour s'implanter. La Basse Léventine, aux alentours de la conurbation Bellinzzone-Biasca, affiche ainsi un solde migratoire positif après des années de vaches maigres, notamment grâce aux organismes de formation qu'elle accueille et qui incitent les jeunes à rester dans la vallée. Sans oublier les étudiants étrangers, qui viennent entre autres parce que le cluster de formation est parvenu à attirer des entreprises innovantes. Si bien que la population a globalement progressé et s'est, qui plus est, rajeunie.

DES VILLAGES SAISONNIERS RELIÉS AU MONDE

Pour les régions de montagne, l'exode et l'abandon progressif des villages isolés ont longtemps constitué un problème critique. Elles sont ainsi venues à manquer de la



main d'œuvre et des revenus communaux nécessaires à l'entretien des paysages, des infrastructures et des bâtiments d'utilité publique. Mais des investissements dans des infrastructures intelligentes (p. ex. des téléphériques ou des infrastructures numériques en lieu et place de routes) ont en partie permis de renverser la donne. Certains de ces villages situés dans des coins peu attractifs ont été abandonnés, et le bâti y a subi les outrages du temps. En revanche, sur les lieux d'habitation plus attrayants, l'accessibilité a été améliorée grâce aux réseaux numériques de sorte que même dans les lieux les plus reculés, les gens peuvent garder un contact rapide et sûr avec le reste du monde. Et s'il n'a pas été possible de stopper totalement les départs des villages de montagne les plus isolés, il reste des groupes de population qui ont plaisir à mener une vie simple au cœur des montagnes. La qualité des infrastructures numériques permet par ailleurs d'habiter et de travailler temporairement dans un village de montagne, par exemple pendant la saison estivale, en se connectant facilement à sa place de travail. Les «new highlanders», comme sont surnommés les propriétaires de résidences secondaires qui y vivent depuis longtemps, s'engagent volontiers en faveur de «leur» village et siègent parfois au sein du conseil communal quand ce n'est pas en tant que maire (voir Avenir Suisse: «Un avenir économique pour les régions de montagne», 2017).

UNE AGRICULTURE DE MONTAGNE NUMÉRISÉE ET D'AVANTAGE DE TERRITOIRES RENDUS À LA NATURE

La question de savoir jusqu'à quel point la numérisation permettrait de maintenir l'agriculture en zone montagneuse a été longtemps débattue. Quelques simplifications numériques ont certes apporté leur aide, en autorisant par exemple la surveillance à distance, grâce aux puces implantées sur les animaux, des troupeaux pâturant en été dans les alpages. Mais l'agriculture de montagne n'en a pas moins poursuivi son repli, notamment en raison de l'accroissement des risques liés au changement climatique. Certains territoires exposés du pays d'Uri, du Tessin et des Grisons ont ainsi été promus au rang de zones sauvages dans lesquelles toute habitation pérenne est désormais interdite. Gardées par des rangers, ces régions sont très prisées des touristes étrangers et constituent un complément bienvenu aux destinations fortement équipées et onéreuses du Valais, de l'Oberland bernois, de la Suisse centrale et des Grisons.

De petites exploitations agricoles axées sur la culture biologique ont en revanche survécu dans les zones de montagne plus aisément cultivables, aux côtés d'entreprises plus grandes. Pour le choix des produits, elles travaillent en étroite collaboration avec les organismes locaux de tourisme et de distribution, ce qui a donné naissance à un agrotourisme alternatif visant en premier lieu les ressortissants nationaux. Nombre de mayens et d'étables ont dès lors été réaménagés malgré la rigueur des critères d'autorisation: l'aménagement et la transformation de bâtiments abandonnés et situés hors des zones à bâtir ne sont en effet autorisés qu'à la condition expresse d'une conservation de la structure de base des bâtiments et d'une non-modification de leur aspect extérieur. Exit donc, par exemple, les terrassements ou les clôtures. En outre, aucune voie d'accès nouvelle, au-delà du réseau existant, ne peut être construite. D'autre part, les nouvelles surfaces utiles doivent être compensées par l'élimination en un autre lieu de bâtiments tombés en désuétude, et les habitants des nouvelles constructions sont tenus d'entretenir le paysage. Ils doivent notamment veiller à ce que la forêt ne colonise pas les zones de montagne.

UNE BOUFFÉE D'AIR PUR POUR LE TOURISME MONTAGNARD

Le changement climatique a eu pour effet de rendre les montagnes plus intéressantes pour le tourisme, notamment estival. Durant les vagues de chaleur, qui se multiplient, les gens ont en effet de plus en plus tendance à rechercher la fraîcheur des montagnes, qui offrent des étés longs et généralement ensoleillés. En hiver, les régions touristiques d'altitude, à l'image de la Haute Engadine ou du Valais, ont de leur côté gagné en attractivité grâce à l'enneigement qu'elles garantissent. Le ski alpin est quoi qu'il en soit

devenu une activité de niche en Suisse du fait de sa cherté et de la disparition grandissante de la tradition alpine chez les jeunes citadins, souvent issus de l'immigration.

Ce sont les stations implantées à basse altitude qui en ont le plus souffert, ce qui les a obligées à se reconvertir en sites d'accueil pour événements de loisirs moins exigeants. Proposant un mix de sports, de jeux, de sentiers de randonnée, d'activités virtuelles et réelles et de terrains d'aventure, elles essaient d'attirer des touristes suisses et étrangers disposant de budgets serrés et voyageant souvent en groupe. Devant la croissance du tourisme à l'échelle mondiale, nombreux sont les voyageurs solitaires et les petites agences de voyage à avoir délaissé les destinations phares (Jungfrauoch, Pilate, Cervin), qui sont en permanence bondées. D'autres zones touristiques ont su saisir leur chance en misant sur des offres atypiques, par exemple des séjours en mayens aménagés mais uniquement accessibles à pied. Ces nouvelles formes de tourisme alpin répondent aux besoins de plus en plus individualisés ainsi qu'à la recherche d'une nature intacte et d'un certain archaïsme, des valeurs très prisées à l'ère du numérique.

L'esprit de la génération des millennials, à savoir partager les choses plutôt que les posséder, n'est pas resté sans effet sur le marché des logements de vacances. Les plateformes d'intermédiation que sont Airbnb et consorts ont en effet positivement joué sur l'occupation des appartements de vacances. Le taux de lits froids est ainsi inférieur à ce qu'il était il y a 20 ans. La durée et les prix des locations ont gagné en flexibilité et les logements n'appartiennent souvent plus à une seule personne, mais à un groupe de propriétaires qui s'en partagent la jouissance. Seules les maisons de vacances au sens strict ne sont pas mises en location. Les personnes les plus âgées, celles qui avaient acheté un appartement de vacances dans les années 1980 et 1990, ont désormais besoin de revenus complémentaires pour pouvoir continuer à faire face aux dépenses qu'il entraîne. Une fois arrivées à la retraite, nombre d'entre elles se sont donc décidées à en faire leur domicile principal et à laisser leur appartement en ville ou leur maison au sein d'une agglomération à leurs enfants, à la louer à des résidents à la semaine ou à la vendre. Bien équipées en infrastructures numériques, les régions de montagne sont donc devenues des lieux de retraite très courus par la population urbaine souhaitant en été fuir la chaleur et la densité des villes.

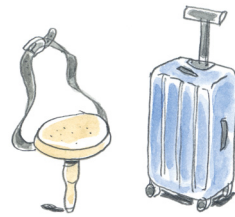
Après que certains grands centres touristiques tels que Davos ou Saint-Moritz eurent été congestionnés par la circulation automobile, les autorités ont décidé il y a quelques années de suivre l'exemple de Zermatt et de mettre en place des bus électriques pilotés par ordinateur afin de rendre la voiture particulière caduque. Ce qui a porté ses fruits puisque ces centres connaissent un regain de popularité auprès des touristes étrangers, mais aussi des passionnés de nouveautés technologiques.

La Basse Engadine, qui s'est penchée dès 2017 sur la question de la numérisation, a su tirer profit de cette évolution. Grâce à une combinaison d'utilisations sans cesse améliorée sur le terrain, de nouveaux concepts de promotion économique des régions périphériques rencontrent ainsi un grand succès en alliant des thèmes tels que le travail, les loisirs, la culture et le tourisme, à l'instar de «Mia Engiadina – the third place», qui a permis à la région d'augmenter son nombre de nuitées et de créer des places de travail.

UNE ATTRACTIVITÉ RENFORCÉE POUR LES HABITANTS ET LES VISITEURS GRÂCE À UNE MEILLEURE CULTURE DU BÂTI

Le regain d'intérêt pour le style local, qui découle d'un rejet grandissant de la mondialisation, n'a pas manqué de déployer ses effets sur la valorisation de l'architecture. En réaction à l'uniformisation galopante des constructions, la culture traditionnelle du bâti, avec ses spécificités locales particulièrement marquées dans les régions alpines, devient un véritable atout. Dans les formations en architecture, l'accent est ainsi davantage mis sur l'aspect local, qui, grâce à l'emploi de nouvelles technologies, répond mieux aux nécessités des zones montagneuses. De plus, l'identité locale des sites est aussi importante pour les autochtones que pour les touristes. La protection conférée aux monuments historiques a permis, de pair avec la protection des ensembles et une certaine flexibilité au niveau des détails, de sauvegarder non

62



63



seulement des bâtiments isolés mais aussi des pans entiers de villages désormais habités de manière intermittente et présentant un intérêt touristique.

3.2.4 L'Arc jurassien et les régions préalpines, des niches innovantes

L'INDUSTRIE HORLOGÈRE, UNE VRAIE ATTRACTION TOURISTIQUE

L'Arc jurassien a su capitaliser sur ses atouts pour engager un développement actif. L'industrie horlogère, emblématique de la région, reste très concurrentielle au niveau international grâce à ses productions spécialisées et conserve ses positions. Les manufactures se sont, qui plus est, muées en attractions touristiques. Par ailleurs, les villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle, de Bienne et de Granges ont vu le développement de nouvelles capacités industrielles destinées au photovoltaïque, aux réseaux intelligents, aux transports et à la santé, et ont pu, grâce à cette manne fiscale, prendre des formes plus attrayantes.

Pour finir, il a été possible de surmonter le déficit chronique du pied du Jura, à savoir sa fragmentation institutionnelle, grâce à la création à la fin des années 2020 – sur le modèle des espaces métropolitains – d'une «Région jurassienne» s'occupant par-delà les frontières cantonales des défis auxquels la région doit faire face et capable d'y retenir les forces qui avaient jusque-là tendance à s'en échapper.

DES CHANCES NOMMÉES TRADITIONS ET NATURE

Les régions préalpines de la Suisse orientale et centrale doivent également se battre pour préserver leur attractivité, comme l'a montré une étude réalisée en 2017 par la haute école de Lucerne. L'Entlebuch et le Toggenburg, en particulier, ont ainsi subi dans la foulée de la numérisation une véritable hémorragie d'emplois entraînant leur jeunesse à s'exiler massivement.

Ces dernières années toutefois, la récente vague de décentralisation s'est traduite par la création d'activités lucratives, pour partie dans le tourisme estival et pour partie dans de nouvelles exploitations industrielles et commerciales. En effet, les grandes entreprises externalisent de nombreuses activités pouvant être effectuées à la demande par des particuliers ou de petites sociétés (Schenkel, NZZ Folio 1/2017). Mais si elles les ont longtemps confiées à l'étranger, elles les rapatrient depuis quelque temps dans des régions suisses économiquement faibles telles que l'Entlebuch ou le Toggenburg, qui affichent une fiabilité de livraison et une qualité de produits nettement plus élevées. Si bien qu'il n'est pas exagéré de parler d'une renaissance du travail à domicile.

Les efforts déployés par le Toggenburg pour se valoriser géographiquement se sont révélés partiellement payants, notamment grâce au slogan «espace de vie authentique, sain et naturel», qui lui a réussi. Dans ces régions, le tourisme estival s'appuie sur des offres bon marché dans le domaine de l'agrotourisme ou des camps sportifs et culturels et capitalise au premier chef sur des éléments identitaires tels que les traditions, ou encore la musique populaire (Volksmusik) dans l'Appenzell voisin. Le Toggenburg offre des zones de délasserment et des espaces ouverts pour la population des régions environnantes, régions qui se sont nettement densifiées ces dernières années.

De son côté, l'Entlebuch mise depuis le début du millénaire sur un développement durable tourné vers la nature. Il est d'ailleurs devenu une réserve de biosphère de l'UNESCO, qualité qu'il met en avant avec succès pour attirer les touristes. Ces régions préalpines, jusque-là plutôt pauvres, ont dès lors gagné du terrain sur le front touristique ces dernières années tant la nature et l'authenticité véhiculée par les traditions attirent les citadins. Ces derniers y trouvent un modèle de vie opposé au leur mais géographiquement proche. Ces régions sont également appréciées des touristes étrangers à la recherche de coins secrets éloignés des foules fréquentant les sites majeurs.



4.1 Recommandations pour maîtriser les conséquences des mégatrends

Les responsables politiques et économiques en charge de l'organisation du territoire doivent prendre en compte les problématiques qui résultent des grandes tendances identifiées dans le présent rapport.

Pour sa réflexion, le COTER est parti de l'idée que la barre des dix millions d'habitants sera atteinte à plus ou moins longue échéance et que l'attractivité du pays se maintiendra grâce à une haute qualité de vie et à un marché du travail intact. Comment les responsables de l'aménagement du territoire pourront-ils prendre en compte cet accroissement économique et démographique? La question est complexe, d'autant plus que les grandes tendances tout à la fois posent problème, comme l'accroissement de la mobilité, mais sont aussi porteuses de solution, à l'instar du numérique, qui devrait permettre de mieux gérer cette mobilité.

La mondialisation et la numérisation devraient favoriser l'attractivité économique du pays et la qualité de ses espaces de vie. Quant aux risques et aux dangers induits par le changement climatique, par l'individualisation croissante de la société et par les changements démographiques, ils devraient être maintenus aussi bas que possible grâce à une attitude proactive. Anticiper, en matière d'aménagement du territoire, c'est développer des structures territoriales résilientes, sans atteintes supplémentaires à l'environnement, grâce à une culture du bâti de haut niveau. Il s'agit également de préserver des marges de manœuvre à la fois pour répondre aux besoins présents et pour faire face aux défis futurs induits par les grandes tendances.

Les 18 recommandations qui suivent proposent à la Confédération et aux autres entités de droit public des pistes pour aborder les effets des grandes tendances sur l'organisation du territoire. Une série de rubriques intitulées «Rendre possible», «Préserver», «Planifier et prévoir», «Organiser», «Sensibiliser» et «Négocier» suggère comment tirer profit des occasions qui se présentent tout en évitant les écueils à venir.



Rendre possible

1. PRÉSERVER LES INTÉRÊTS DE L'ÉCONOMIE ET DE LA SOCIÉTÉ PAR LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

La Suisse doit continuer à saisir activement les possibilités offertes par la mondialisation dans les domaines de l'économie, de la formation, de la société et de la culture. Sa participation aux échanges internationaux de savoirs, de personnes et de biens doit rester une de ses priorités. Pour maintenir et renforcer l'attractivité de la place économique suisse, notamment dans les espaces ruraux et les régions de montagne, la Confédération et les cantons doivent garder un œil attentif sur les conditions cadre et tenir entre autres compte des besoins des entreprises lors des processus de planification. La mise à disposition ou la préservation de surfaces adaptées dans les plans directeurs doit ainsi permettre l'installation d'entreprises à forte valeur ajoutée. En la matière, il convient de favoriser dans la mesure du possible les affectations mixtes (habitat, travail, formation, loisirs). Une culture du bâti de haut niveau devrait permettre ces affections mixtes et favoriser l'utilisation parcimonieuse des sols, à l'image de ce qui se fait au centre-ville de Zoug, où une unité de production du fabricant d'électroménager V-Zug est prévue.

2. AMÉLIORER LES DESSERTES INTERNATIONALES

La Confédération doit veiller à la qualité du raccordement aux infrastructures (internationales) dans les domaines de l'énergie, de la mobilité et du transfert des données. Pour ce faire, il convient en premier lieu d'investir dans les aéroports nationaux de Zurich et de Genève et dans des liaisons ferroviaires rapides, par exemple dans une gare de transit à Bâle ou encore dans des voies à grande vitesse en direction de villes des pays voisins telles que Munich ou Lyon. Et, pour favoriser le développement polycentrique souhaité, il convient également de garantir la qualité des liaisons ferroviaires entre les centres régionaux et les aéroports.

3. CRÉER LES CONDITIONS INFRASTRUCTURELLES ET RÉGLEMENTAIRES NÉCESSAIRES À L'UTILISATION DU NUMÉRIQUE DANS TOUTES LES RÉGIONS HABITÉES

Afin de permettre à la Suisse de partout tirer profit des chances inhérentes à la numérisation, la Confédération doit veiller au développement d'infrastructures numériques de base (réseaux à large bande passante et autres moyens de transmission à venir) dans toutes les régions du pays, également dans les plus périphériques. L'indépendance grandissante du travail vis-à-vis du lieu crée des potentiels de développement même dans les endroits les plus reculés. Multiplier les possibilités de travail à distance dans ces régions présuppose également de créer, dans les centres régionaux, des équipements locaux telles que des espaces de coworking. En outre, la Confédération doit prendre des mesures visant à promouvoir les compétences numériques de la population ainsi qu'une adaptation rapide de la législation aux questions émergentes (p. ex. en matière de véhicules autonomes, de nouvelles formes de travail, d'économie désintermédiate).

4. AUTORISER DES LABORATOIRES RÉELS CONSACRÉS AUX TECHNOLOGIES DU FUTUR

En Suisse, des recherches sont menées avec succès sur différentes technologies à incidence territoriale (p. ex. NEST Empa/EPFZ). Profiter au plus vite des innovations

implique toutefois que les concepts novateurs développés dans les laboratoires soient plus rapidement appliqués dans la pratique. Mais, pour ce faire, il manque souvent des laboratoires réels, c'est-à-dire des territoires urbains ou ruraux expérimentaux au sein desquels il est possible de tester directement et hors de tout formalisme bureaucratique des découvertes scientifiques en collaboration étroite avec le monde politique, administratif, économique et la société civile, puis de les développer.

Il convient donc que la Confédération encourage des quartiers, des villes entières ou des secteurs ruraux choisis à devenir des territoires expérimentaux pour permettre des évolutions globales ou substantielles vers un développement respectueux de l'environnement et du climat. L'objectif est de prendre des mesures réglementaires nécessaires pour autoriser, dans ces territoires expérimentaux, le développement limité dans le temps et dans l'espace de technologies et de modèles d'affaires d'avenir. Il est à ce sujet utile d'étudier la façon dont de tels laboratoires sont mis en œuvre à l'étranger comme à Berlin (www.reallabor.berlin.de, mars 2019) ou à Stuttgart (www.r-n-m.net/projekte, mars 2019) et de voir, à l'aune des conditions helvétiques, si ceux-ci sont transposables en Suisse.



Préserver

5. PRÉSERVER ET DÉVELOPPER LA CULTURE LOCALE DU BÂTI

La dynamique du marché immobilier, renforcée par la mondialisation, et l'application de standards internationaux entraînent une uniformisation grandissante. Cette tendance menace les qualités territoriales intrinsèques de la Suisse, qui se caractérise par une grande variété architecturale et urbaine. Les constructions ne doivent pas être déterminées par les seuls critères économiques ou d'efficacité mais également tenir compte des spécificités locales et les développer avec soin. La nouvelle stratégie de la Confédération visant à promouvoir une culture contemporaine du bâti doit dès lors être appliquée et dotée des moyens nécessaires. Les objectifs qu'elle comporte – tout comme l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) – doivent par conséquent être pris en considération, de manière mesurée et en lien avec les objectifs de développement, dans les plans directeurs cantonaux et dans les plans d'affectation et d'affectation spéciaux des communes.

6. MAINTENIR LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES

La diversité des paysages suisses est de plus en plus mise à mal par la croissance économique et démographique et par l'industrialisation grandissante de l'agriculture. La Confédération et les cantons doivent de ce fait empêcher la multiplication des constructions hors des zones à bâtir. Il ne doit ainsi être possible d'autoriser des affectations non agricoles que lorsque des surfaces équivalentes sont déclassées par ailleurs à titre de compensation et qu'il en découlera une amélioration de la situation d'ensemble en termes de nature, de paysages, d'agriculture et de culture du bâti. Les bâtiments qui ne sont plus utilisés doivent être démolis (LAT 2).

La Confédération et les cantons doivent s'engager plus fortement en faveur des nombreuses fonctions assumées par nos paysages et veiller à une réelle promotion de la biodiversité. Par ailleurs, la révision en cours du Projet de territoire Suisse doit être mise à profit pour orienter la politique fédérale vers un développement plus durable des paysages. Enfin, la protection des surfaces de biodiversité nécessaires (mise en œuvre du plan d'action décidé par le Conseil fédéral) doit se voir attribuer les moyens financiers nécessaires.



Planifier et prévoir

7. CRÉER DE NOUVELLES PLACES DE TRAVAIL GRÂCE À L'INDUSTRIE 4.0 ET RENFORCER LES CENTRES RÉGIONAUX

Grâce à son ouverture internationale et au niveau élevé de ses scientifiques et de ses chercheurs, la Suisse a toutes les cartes en main pour se retrouver dans le peloton de tête des développeurs de technologies numériques et pour mettre ces dernières à profit pour atteindre un développement territorial durable. La Confédération et les cantons doivent créer des conditions cadre favorables à l'initiative privée partout où la numérisation peut entraîner un développement favorable.

Il convient en outre de réserver dans les plans directeurs cantonaux des sites de production laissant l'industrie 4.0 déployer tout son potentiel. L'innovation et la numérisation intégrale des processus vont en effet permettre une relocalisation de la production en Suisse avec création d'emplois. Ce type de production devra en premier lieu être dirigé vers les nouveaux centres urbains (p. ex. la vallée inférieure de la Reuss uranaise) et vers les fonds de vallée multifonctionnels (le Valais ou la vallée saint-galloise du Rhin), comme l'indique la recommandation 10.

8. GERER LA MOBILITÉ PAR LE NUMÉRIQUE ET LA COORDONNER AVEC LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Il y a tout lieu de penser que la mobilité va continuer à augmenter du fait de la croissance démographique, des déplacements liés aux loisirs et de la possibilité de recourir à des véhicules autonomes. Le risque y afférent d'un développement territorial diffus doit être contrôlé par une mise en œuvre conséquente de la LAT révisée (LAT 1) et par un meilleur pilotage de la construction hors de la zone à bâtir (LAT 2).

La gestion de la mobilité doit s'appuyer sur les possibilités offertes. En collaboration avec les cantons et les grandes entreprises de transport, la Confédération doit ainsi mettre sur pied une gestion multimodale de la mobilité couvrant les chaînes logistiques intermodales, logistique urbaine d'approvisionnement (city logistic) comprise. La création d'un office fédéral de la mobilité regroupant l'Office fédéral des transports et celui des routes permettrait ainsi à la Confédération d'avoir une approche coordonnée de ces enjeux.

Il convient par ailleurs de renoncer autant que possible à l'extension des infrastructures routières. Les goulets d'étranglement ponctuels doivent en premier lieu être supprimés par des mesures d'exploitation plutôt que par de nouvelles constructions (envisageables dans un second temps). Il importe en outre de développer l'infrastructure numérique destinée à une utilisation flexible des moyens de transport (voies de circulation pouvant être utilisées dans un sens ou dans l'autre en fonction du trafic) ou à une circulation autonome (p. ex. construction d'une voie dédiée aux véhicules autonomes). La mise en place d'une gestion de la mobilité de ce type doit être financée par les deux fonds dédiés à la mobilité (FORTA et FIF).

9. TENIR COMPTE DES FLUX DE MARCHANDISES DANS L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

De nouvelles voies de transport et de nouveaux points de transbordement sont en discussion pour apporter une solution aux défis logistiques qui s'annoncent. La Suisse dispose d'infrastructures routières et ferroviaires d'une qualité et d'une densité exceptionnelles et non saturées en dehors des heures de pointe. Pour cette raison il serait bon de charger un office fédéral de la mobilité (voir la recommandation 8) d'étudier les

options offertes par les véhicules autonomes et par une éventuelle levée de l'interdiction de circulation nocturne pour les poids lourds les moins bruyants ainsi que de considérer a contrario l'interdiction aux camions de circuler pendant les heures de pointe.

Le Conseil fédéral devrait en outre élaborer un concept logistique nationale tenant compte de l'évolution des flux de marchandises en Suisse, en Europe et dans le monde.

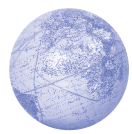
10. ORIENTER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE VERS LES ENDROITS ADEQUATS

L'augmentation de la population, favorisée par la mondialisation, se traduit par un renforcement concomitant de la demande de surfaces d'habitation et de travail ainsi que par une intensification de la mobilité. Un renforcement qu'il convient de mieux piloter en termes territoriaux par les plans directeurs cantonaux, notamment en privilégiant le développement vers l'intérieur du milieu bâti et la densification des zones d'agglomération. Le Projet de territoire Suisse doit ainsi être adapté de manière régulière aux scénarios démographiques. La Confédération et les cantons sont appelés à élaborer des concepts visant la création de centres urbains (recommandation 11) dans des zones de densification déjà prévues et bien desservies.

11. FAIRE FACE À LA CROISSANCE PAR UN URBANISME DE QUALITÉ ET DE NOUVEAUX CENTRES URBAINS

Les espaces métropolitains de Zurich, de Bâle et de l'Arc lémanique, qui sont les moteurs économiques de la Suisse, doivent rester en mesure d'absorber l'essentiel de la croissance démographique du pays. Mais il convient de veiller à ce que la densification concerne au premier chef les espaces d'agglomération proches des centres-villes et à ce qu'elle se traduise par une plus grande qualité urbaine, à l'image de ce qui se fait dans l'Ouest lausannois et à Luzern Süd.

Une nouvelle qualité urbaine devrait également être garantie dans les communes-centres des agglomérations de petite à moyenne taille. Par ailleurs, la Confédération et les cantons doivent collaborer plus étroitement pour définir au niveau stratégique les lieux susceptibles de devenir de nouveaux centres régionaux urbains (pôles régionaux), et ce afin d'éviter aux grands centres urbains de devoir accueillir l'intégralité du surcroît de population. Sont ainsi envisageables une «ville productive» couvrant Conthey-Sion-Sierre, Altdorf avec la nouvelle gare cantonale d'Uri ou encore un développement linéaire allant d'Oensingen à Aarau en passant par Olten. Aussi Bellinzone pourrait, après le départ des ateliers des CFF, devenir un pôle régional urbain.



Organiser

12. COORDONNER LES POLITIQUES SECTORIELLES DE LA CONFÉDÉRATION AYANT DES EFFETS SUR LE TERRITOIRE ET RENFORCER LA FONCTION COORDINATRICE DE L'ARE

Au vu de la complexité des problématiques et des effets exercés par les divers domaines politiques sur le développement territorial, il est indispensable de coordonner les différentes politiques sectorielles. Les projets ayant une influence sur le territoire doivent ainsi être coordonnés plus tôt et évalués à l'aune du développement durable. Cela vaut pour tous les programmes politiques, à l'image de la nouvelle politique régionale, de la promotion économique et touristique ou des paiements directs à l'agriculture.

Le modèle du Programme en faveur du trafic d'agglomération de la Confédération, qui assure une coordination supraseductrice, constitue une voie déjà éprouvée vers une meilleure coordination des territoires. Il convient d'élargir ce modèle à d'autres domaines (p. ex. la promotion de la qualité urbaine) et à d'autres espaces (les territoires ruraux).

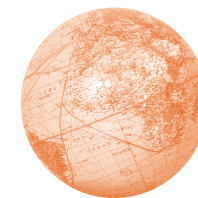
13. PROMOUVOIR UNE APPROCHE SUPRACOMMUNALE POUR LES DÉCISIONS COMMUNALES

La complexité grandissante des missions politiques et sociétales rend inévitable une professionnalisation en matière d'aménagement du territoire et d'autres affaires communales. Les ressources financières et humaines des petites communes, dont les autorités relèvent de la milice, ne permettent plus de garantir la qualité de l'aménagement du territoire. La Confédération et les cantons ont donc tout intérêt à susciter de nouvelles formes régionales de coopération et/ou des fusions de communes afin de renforcer les perspectives régionales et suprarégionales. Le soutien aux communes passe aussi par des offres de conseils faciles d'accès et par la diffusion d'exemples à suivre.

14. DYNAMISER LES OUTILS ET LES PROCESSUS DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le développement territorial est le domaine où les processus économiques et sociétaux renforcés par les mégatrends, se heurtent à un aménagement du territoire avec des procédures lourdes, à un parc immobilier assez peu flexible et à des structures territoriales difficilement modifiables.

L'aménagement du territoire doit donc devenir plus dynamique tout en offrant une sécurité du droit et de la planification élevée. Pour ce faire, il convient de renouveler les processus et instruments actuels de planification. Il importe par ailleurs que la Confédération et les cantons accompagnent les villes et les communes lors de la difficile tâche qui leur est assignée, à savoir la densification et un développement vers l'intérieur du milieu bâti. Le programme «Impulsion Développer vers l'intérieur» et les projets-modèles pour un développement territorial durable doivent être poursuivis et étendus. Et il convient de favoriser une pesée des intérêts adaptée aux échelons aussi précoce que possible et d'optimiser les processus de participation de la population.



Anticiper

15. PROMOUVOIR LA MIXITÉ SOCIALE ET TRAITER ACTIVEMENT LA QUESTION DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION

Le changement démographique, qui se traduit par une augmentation, une hétérogénéisation et un vieillissement de la population, doit être pris en considération par l'aménagement du territoire. Au travers de leur politique du logement, les communes doivent ainsi veiller à garantir une mixité sociale et démographique partout en Suisse. Les mesures d'encouragement de l'Office fédéral du développement territorial (ARE), à l'image de celle faisant la promotion des «Quartiers durables», doivent être relancées sous une forme nouvelle.

En Suisse, le vieillissement de la population est une réalité qui a jusqu'ici été insuffisamment prise en compte dans la politique de la Confédération. Il convient en particulier d'aider les cantons et les communes à faire face aux défis inhérents au grand âge (soins, suivi) en leur apportant un conseil avisé en la matière. L'Office fédéral du logement devrait ainsi encourager des modèles et formes transgénérationnels d'habitat médicalisé et davantage soutenir la réalisation de projets de lotissements médicalisés via des conseils, des mises au concours et des contributions.

16. METTRE EN ŒUVRE DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SES CONSÉQUENCES

En matière de protection du climat, la Suisse doit se montrer plus responsable, adopter au plus vite une loi sur le CO₂ incisive et mettre en œuvre les mesures prévues par la Stratégie énergétique 2050. Sur fond de changement climatique, il convient par ailleurs, lors de la pesée des intérêts effectuée dans le cadre de l'aménagement du territoire, de mieux tenir compte des diverses fonctions des sols et de leurs services écosystémiques. La Confédération doit ainsi exiger que la protection des terres cultivables soit documentée dans les plans directeurs cantonaux. Et la protection ne doit pas se limiter aux surfaces d'assolement mais couvrir les différentes fonctions des sols. Elle doit également prendre en considération le déplacement des zones adaptées à l'agriculture découlant du changement climatique. Afin de permettre une meilleure prise en compte de ces services écosystémiques, les sols doivent être cartographiés selon des méthodes de relevé numériques novatrices.

Les villes doivent se préparer à des vagues de chaleur plus fréquentes et plus longues en dotant les espaces publics d'éléments rafraîchissants. Au-delà de la préservation de corridors d'aération et de choix de matériaux de construction adéquats, il convient de multiplier les plantations d'arbres le long des rues et sur les places publiques. La Confédération doit par ailleurs favoriser les projets-pilotes de densification tenant compte du changement climatique en s'appuyant sur des programmes d'encouragement et sur des projets-modèles.

Il s'agit de favoriser des constructions exemplaires qui intègrent la problématique des risques naturels. Les cartes des risques naturels doivent sans cesse être adaptées aux évolutions et l'aménagement du territoire doit en imposer la prise en compte par les plans directeurs et les plans d'affectation. Il convient enfin de renoncer à des urbanisations pérennes dans tous les endroits où la sécurité des personnes ne peut plus être garantie malgré l'application de principes de construction intégrant les risques naturels.



Sensibiliser

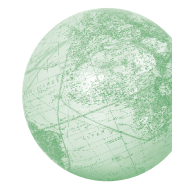
17. INTÉGRER LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL À TOUS LES NIVEAUX DE FORMATION

Faire face aux tendances globales nécessite de renforcer la recherche et la formation dans le domaine du développement territorial et de la planification urbaine. Il convient notamment de lancer les laboratoires réels (mentionnés en recommandation 4) et de les pourvoir d'un accompagnement scientifique. Les écoles polytechniques fédérales (EPF) de Zurich et de Lausanne doivent assurer le leadership en la matière et porter toute l'attention nécessaire aux sujets d'intérêt national. Les universités et les écoles supérieures sont également d'importance pour la formation, la recherche appliquée et la formation continue en développement territorial et elles doivent par conséquent se voir accorder les moyens nécessaires.

Le peuple, qui a le dernier mot sur les planifications locales, doit être d'une manière générale mieux sensibilisé aux domaines que sont le territoire et la culture du bâti. Et la thématique du développement territorial, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme doivent figurer au programme scolaire.

72

73



Négocier

18. PLANIFIER EN TENANT COMPTE DE L'AVENIR ET DÉBATTRE DES VALEURS

Au vu de l'effet exercé par les mégatrends sur les territoires, l'aménagement du territoire doit se faire avec une anticipation encore plus grande que par le passé. Par une vision d'ensemble, il doit permettre la création de structures territoriales solides mais adaptables qui respectent l'environnement et renforcent la culture du bâti. Seule une utilisation durable des espaces de vie permet de dégager les marges de décision et de manœuvre nécessaires. Il sera ainsi possible de tirer profit des chances inhérentes aux tendances globales et d'éviter les risques dont elles sont porteuses.

Toutes les décisions d'aménagement du territoire impactent l'espace de vie des personnes. Elles doivent pouvoir se sentir bien dans leurs maisons, leurs villes et leurs paysages. L'appréciation socio-politique des structures territoriales que sont les quartiers, les localités et les villes repose sur un consensus mouvant et à renégocier en permanence avec la population. En plus de leur action de planification et de construction à haut niveau de qualité, tous les acteurs de l'aménagement du territoire et du secteur du bâtiment, tant au niveau politique qu'administratif, ont comme tâche centrale de mener ces processus de négociation avec l'ensemble des acteurs concernés.

BIBLIOGRAPHIE

MÉTHODOLOGIE

1) Office fédéral du développement territorial (ARE): Tendances et défis – Faits et chiffres relatifs au Projet de territoire Suisse, Berne, 2018

CHAPITRE 1

1) Newman, Peter : Resilient Cities : Responding to Peak Oil and Climate Change, Washington, 2009	Kantone im Metropolitanraum Zürich, 2015
2) Office fédéral du développement territorial (ARE) : Avenir de la mobilité en Suisse – Cadre d’orientation 2040 du DETEC, Berne, 2017	7) Neue Zürcher Zeitung : Gesucht fähige Leute für die Gemeindepolitik, Auswertung des Gemeindemonitorings 2017, 3.10.2017
3) Paris résilient: www.paris.fr/parisresilient, mars 2019	8) Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA) : stratégie des cantons alpins, 2014
4) Club international des villes résilientes : http://100resilientcities.org/, mars 2019	9) Canton de Neuchâtel : Réseau urbain neuchâtelois (RUN), www.lerun.ch, janvier 2019
5) Canton de Genève : Projet de territoire Grand Genève 2016–2030, Charte d’engagement, 2016	10) Réseau des villes de l’Arc jurassien (RVAJ), www.arcjurassien.ch, janvier 2019
6) Planificateurs cantonaux des cantons d’Argovie, de Lucerne, de Schaffhouse, de Schwytz, de Saint-Gall, de Thurgovie, de Zoug, de Zurich (éd.) : Raumordnungskonzept für die	11) Canton de Saint-Gall, Amt für Raumentwicklung und Geoinformation : Raumkonzept und räumliche Entwicklungsstrategie der Region Toggenburg, 2013

CHAPITRE 2

1) Naisbitt, John : Ten new directions transforming our lives, New York, 1982	4) Berlin 2030 – Grundzüge einer smarten Wachstumsstrategie, Berlin Institut, Berlin 2015
2) Walker Andreas, 2010 in : https://weiterdenken.ch/2010/10/20/was-ist-eigentlich-ein-megatrend/, mars 2019	5) Office fédéral du développement territorial (ARE) : Aménagement du territoire : tendances et défis, Berne, 2012
3) ZukunftsInstitut : Megatrends, www.zukunftsinstitut.de, Francfort, 2017 et 2018, mars 2019	

6) Office fédéral du développement territorial (ARE) : Tendances et défis – Faits et chiffres relatifs au Projet de territoire Suisse, Berne, 2018	15) Fukuyama, Francis : Liberale Gesellschaften müssen sich auf nationale Bekenntnisidentitäten verständigen, in : Neue Zürcher Zeitung 13.10.2018
7) OCDE : http://europe.hkbu.edu.hk/euro3120texts/glob-mat/2f-def.htm, novembre 2018	16) Preisner, Klaus : Blog Intergeneration 15.04.18, Université de Zurich
8) Burdett Ricky, Sudjic Deyan : Living in the Endless City, 2011	17) Avenir Suisse : De nouvelles mesures pour les soins aux personnes âgées, Zurich, 2016
9) Florida, Richard et al. : The New urban Crisis, Basic Books, 2017	18) Office fédéral de la statistique (OFS) : La pauvreté des personnes âgées, Berne, 2014 et OFS : Enquête sur les revenus et les conditions de vie (SILC) 2012, version du 14.4.2014, Neuchâtel, 2014
10) Bertelsmann Stiftung : Globalisierungsreport, 2018	19) National Centre for Climate Services, NCCS (éd.) : CH2018 – Scénarios climatiques pour la Suisse, 2018
11) Müller-Jentsch, Daniel : Globalisierung, exposé au Conseil de l’organisation du territoire, 31.01.2018	20) Office fédéral de l’environnement (OFEV) : Rapport sur les dangers naturels en Suisse (spéc. pp. 3, 4 et 9–12) : https://www.news.admin.ch/newsd/message/attachments/45043.pdf, mars 2019
12) W.I.R.E/Economie suisse : La Suisse numérique de demain, 2017	21) Roser M, Nagdy M., Ritchie H., Terrorism. Our World in Data, Univ. Oxford, in: www.ourworldindata.com/terrorism, mars 2019
13) Office fédéral des routes (OFROU) : Conduite automatisée – Conséquences et effets sur la politique des transports Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Leutenegger Oberholzer 14.4169 «Automobilité», 2016	22) Harari, Yuval Noah, 21 Lektionen für das 21. Jahrhundert, Beck 2018
14) Beck, Ulrich, 1983 : Jenseits von Stand und Klasse? In : Kreckel Reinhard (éd.) : Soziale Ungleichheiten, Göttingen, 1983	

CHAPITRE 3

1) Avenir Suisse, Quand les robots arrivent, Zurich, 2016	6) Avenir Suisse : Un avenir économique pour les régions de montagne, Zurich, 2017
2) Projet Zeitvorsorge, Saint-Gall : www.zeitvorsorge.ch, mars 2019	7) Projet Mia Engiadina : https://www.miaengiadina.ch/, mars 2019
3) Conseil fédéral : Rapport sur le service public dans le domaine des infrastructures, 2004	8) Schenkel, Ronald : Menschliche Roboter, in NZZ Folio, décembre 2016
4) Secteur Felix Platter, Bâle : www.wohnen-mehr.ch, mars 2019	
5) Gottlieb Duttweiler Institut : Future public space – Die Zukunft des öffentlichen Raums, GDI, Zurich, 2018	

CONSEIL DE L'ORGANISATION DU TERRITOIRE (COTER)

Lukas Bühlmann (président), EspaceSuisse
Siegfried Alberton, Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI)
Hans-Georg Bächtold, Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA)
Olivier Crevoisier, Université de Neuchâtel, économie régionale
Raffaele De Rosa, Ente Regionale per lo Sviluppo Bellinzonese e Valli (ERS-BV)
Thomas Egger, Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)
Pierre Feddersen, Feddersen & Klostermann – urbanisme, architecture, paysage
Katia Horber-Papazian, Université de Lausanne, IDHEAP
Damian Jerjen, urbaniste cantonal du Valais
Heike Mayer, Université de Berne, économie régionale
Marie-Françoise Perruchoud Massy, Haute école spécialisée de Suisse occidentale, tourisme
Patrick Rérat, Université de Lausanne, Institut de géographie et durabilité
Daniela Thurnherr, Université de Bâle, droit de l'aménagement du territoire
Silvia Tobias, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage (WSL)
Heidi Z'graggen, Conseillère d'État du canton d'Uri, Directrice de la justice

En tant qu'organe consultatif du Conseil fédéral, du Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) et du Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), le Conseil de l'organisation du territoire (COTER) est indépendant dans ses opinions. Administrativement, la commission extraparlamentaire est rattachée au DEFR. L'Office fédéral du développement territorial (ARE) et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) sont représentés avec voix consultative et gèrent ensemble le secrétariat technique.

Les mégatrends vont affecter le développement territorial de la Suisse. Anticipation et intelligence politique permettront d'éviter des écueils et de saisir des occasions.

